

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
programme offert grâce à une entente avec l'Université de Montréal

Violence conjugale : Comment des intervenants dans une communauté algonquine la
conçoivent, l'expliquent et envisagent l'intervention auprès des conjoints violents.

Par
Jocelyne Audet
École de service social
Faculté des arts et sciences



Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en service social

août, 2002

© Jocelyne Audet, 2002



Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Mise en garde

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue a obtenu l'autorisation de l'auteur de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans Depositum, site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous.

L'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre. Il est donc interdit de reproduire ou de publier en totalité ou en partie ce document sans l'autorisation de l'auteur.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Violence conjugale : Comment des intervenants dans une communauté algonquine la
conçoivent, l'expliquent et envisagent l'intervention auprès des conjoints violents.

présenté par:

Jocelyne Audet

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Gilles Rondeau, président-rapporteur
Cécile Sabourin
Jocelyne Labrèche, directrice de recherche

Remerciements

Je tiens à exprimer à Jocelyne Labrèche toute ma reconnaissance pour l'appui et les conseils qu'elle m'a donnés avec tant de générosité et surtout pour m'avoir permis de croire, au cours de mon long cheminement, que je pourrais atteindre le but que je m'étais fixé.

SOMMAIRE

Plusieurs études ont révélé que la fréquence de la violence conjugale dans les milieux autochtones est beaucoup plus élevée que la moyenne canadienne. L'ampleur et la persistance de ce problème, auxquels nous avons été confrontée dans le cadre de notre travail d'agente de probation dans la réserve algonquienne de Lac Simon, sont à l'origine de cette recherche. Afin de mieux comprendre cette réalité, nous avons choisi de l'étudier à travers les opinions d'intervenants sociaux et politiques dans le milieu. Notre but était de connaître et de situer à la fois leurs conceptions du phénomène, leurs explications de la violence conjugale masculine ainsi que leurs opinions quant aux interventions que requièrent les conjoints violents de la communauté.

Après avoir procédé à une recension des écrits sur la question nous avons choisi une méthode qualitative pour appréhender notre objet de recherche. Nous avons réalisé des entrevues semi-structurées auprès de dix intervenants dans le milieu. Les informations recueillies ont ensuite été soumises à une analyse de contenu permettant de dégager l'essentiel de leurs propos sur les thèmes abordés.

L'analyse des données recueillies révèle les particularités des opinions des participants, notamment les aspects sur lesquels elles concordent et ceux sur lesquels elles divergent des principaux points de vue des auteurs sur la question.

En ce qui a trait à la définition de la violence conjugale, il se dégage du discours des participants qu'ils ne l'associent pas à un genre, qu'ils la conçoivent comme une forme de violence familiale, dont les manifestations sont diverses et qu'ils la comprennent à la fois comme un instrument de contrôle et comme le résultat d'une

perte de contrôle en fonction de la présence ou non de l'intention d'imposer son pouvoir sur l'autre.

Au chapitre des explications, l'analyse révèle que les répondants retiennent plusieurs facteurs contributifs et causaux et qu'ils lient généralement le recours à la violence aux problèmes psychologiques et affectifs des hommes violents ainsi qu'à l'apprentissage qu'ils en ont fait dans leurs milieux d'origine. Les autres facteurs associés, le plus souvent cités, sont l'abus d'alcool et de drogue, la réaction du milieu et la colonisation à laquelle ont été soumis les Autochtones.

Enfin, concernant l'intervention destinée aux conjoints violents, il ressort que les participants l'envisagent à la fois comme un processus thérapeutique et éducatif. Les actions thérapeutiques qu'ils préconisent visent principalement la hausse de l'estime de soi et la résolution des problèmes psychologiques des agresseurs liés à la violence qu'ils ont eux-même subie ou dont ils ont été témoins. Celles de rééducation sont axées sur le développement d'habiletés relationnelles et de gestion des émotions. Au niveau de la forme, les sujets suggèrent un suivi individuel conjugué à des interventions de groupe.

Mots clés : Violence conjugale, violence faite aux femmes, autochtone, conjoints violents, intervention, définition, explication, opinions, intervenants

SUMMARY

According to several studies, the frequency of conjugal violence in native communities considerably exceeds the Canadian average. The importance and persistence of this problem, to which we were confronted as a probation officer in the Algonquin reserve of Lac Simon, stimulated our interest for this research. In order to better understand this reality, we chose to study the opinions of social and political interveners in the community. Our goal was to know and to situate their conceptions of the phenomenon, their explanations of male conjugal violence and also their opinions with regards to the interventions needed by violent spouses in the community.

After assessing the writings on the subject, we have chosen a qualitative method to apprehend our research's object. We conducted semi-structured interviews with ten interveners in the community. The information gathered was then analysed to retain only the essential of their opinions on the themes discussed.

The analysis of the collected data revealed particularities in the participants' opinions, specially the aspects upon which they agree and those upon which they diverge from the major point of views of the authors on the subject.

As for the definition of conjugal violence, it appears that the participants do not associate it with gender, but rather conceive it as a form of family violence, whose manifestations are various and understand it both as an instrument of control and as a result of a loss of control depending on the presence or not of the intention to impose one's power over the other.

With regards to the explanations, our analysis revealed that the respondents retain several contributing and causal factors and they generally link the use of violence to the psychological and affective problems of violent men and also to their learning experience within their native environment. The other associated factors most frequently mentioned

are alcohol and drug abuse, the community's reaction and the colonisation to which natives have been submitted.

Finally, concerning the intervention for violent spouses, it appears that the participants conceive it both as a therapeutic and learning process. The therapeutic actions they recommend mainly aim to rise self-esteem and the resolution of the aggressors' psychological problems linked to the violence they were victims of or to which they have been witnesses. Those associated with rehabilitation are based on the development of relational abilities and emotion management. As for the form in which it should take place, the subjects suggested an individual follow-up combined with group interventions.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	i
SOMMAIRE	ii
TABLE DES MATIERES	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1: PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE	3-9
1 La violence conjugale en milieu autochtone.....	3
2 La situation à Lac Simon	7
3 L'intérêt de connaître l'opinion des intervenants.....	8
CHAPITRE 2 : RÉCENSION DES ÉCRITS ET CADRE CONCEPTUEL	10-69
1. Les définitions de la violence conjugale	10
1.1 La définition légale	12
1.2 Le genre de l'agresseur	13
1.3 Une forme de violence faite aux femmes.....	17
1.4 Une forme de violence familiale	18
1.5 Un instrument de contrôle ou une perte de contrôle	19
1.6 Ses manifestations.....	21
1.6.1 L'évolution des manifestations incluses dans les définitions de la violence conjugale.....	21
1.6.2 Différentes facettes de violence conjugale.....	23
1.6.2.1 La violence physique.....	23
1.6.2.2 La violence psychologique.....	24
1.6.2.3 La violence verbale	25
1.6.2.4 La violence sexuelle.....	25
1.6.2.5 La violence économique	26
1.6.2.6 La violence spirituelle.....	27
1.7 Le caractère répétitif de la violence	27
1.7.1 Cycle et escalade de la violence	28
1.7.1.1 Cycle de la violence	28
1.7.1.2 Escalade de la violence.....	29
2. Les théories explicatives de la violence conjugale.....	30
2.1 L'explication biologique	32

2.2	L'explication psychologique et psychiatrique.....	33
2.2.1	Les troubles mentaux.....	33
2.2.2	Les traits de personnalité et les problèmes psychologiques du conjoint violent.....	35
2.2.3	La provocation et le masochisme des femmes	36
2.2.4	L'usage abusif de l'alcool	36
2.3	L'approche sociologique.....	38
2.3.1	Les théories de l'apprentissage social	38
2.3.1.1	La transmission intergénérationnelle	39
2.3.1.2	La socialisation aux rôles sexuels	40
2.3.2	La théorie du stress socio-économique.....	41
2.3.3	La théorie des ressources.....	42
2.3.4	La théorie des échanges.....	43
2.3.5	La théorie de l'acceptation culturelle de la violence	44
2.4	L'approche structurelle ou politique	44
2.4.1	L'analyse féministe	45
2.4.2	L'analyse socio-politique de la violence dans les milieux autochtones	46
2.4.2.1	La colonisation.....	48
2.4.2.2	Les conséquences de la colonisation pour les autochtones	49
2.4.2.2.1	La violence conjugale, une conséquence de la colonisation	50
3.	L'intervention auprès des conjoints violents.....	51
3.1	Justification de l'intervention auprès des conjoints violents.....	52
3.2	Historique du développement des programmes de traitement	52
3.3	Les modèles de traitement.....	54
3.4.1	Les différentes approches, les objectifs du traitement, les stratégies et moyens retenus.....	55
3.4.1.1	L'approche psychodynamique	56
3.4.1.2	L'approche cognitive behaviorale.....	57
3.4.1.3	L'approche systémique	58
3.4.1.4	L'approche proféministe	59
3.4.1.5	Un modèle d'interventions préconisé par les autochtones	61
3.4.1.5.1	Une approche globale de guérison : Le holisme	63

3.4.1.5.1.1 Une stratégie autochtone de traitement : le Cercle de guérison	64
4. Synthèse	66
CHAPITRE 3 : OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	69-84
1. Objectifs de la recherche	69
1.1 Objectif général.....	70
1.2 Objectifs spécifiques.....	70
2. Méthodologie de la recherche.....	70
2.1 Démarches préliminaires et considérations éthiques	70
2.2 Le choix d'une approche qualitative	71
2.3 Méthode de collecte de données	71
2.3.1 L'entrevue semi dirigée.....	72
2.3.2 Le plan d'entretien.....	73
Synthèse du guide d'entrevue de recherche.....	74
2.4 Population à l'étude	74
2.4.1 Les organismes concernés par la question de la violence conjugale à Lac Simon	75
2.4.1.1 Le conseil de la nation.....	75
2.4.1.2 Le service de police.....	76
2.4.1.3 Le service de santé mentale.....	76
2.4.1.4 Le service de santé communautaire	76
2.4.1.5 Les services sociaux Minokin	77
2.5 L'échantillonnage.....	77
2.5.1 Les critères de sélection	78
2.5.2 La prise de contact.....	78
2.5.3 Notre échantillon	79
2.6 La collecte des données.....	80
2.7 La méthode d'analyse des données	80
2.7.1 Lectures préliminaires et établissement d'une liste d'énoncés	81
2.7.2 Choix et définition des unités de classification.....	82
2.7.3 Catégorisation et classification	82
2.7.4 Quantification	83
2.7.5 Description scientifique	83

2.7.6	Interprétation des résultats	83
2.8	Les limites de l'étude	83
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES DONNÉES		85-121
1.	La définition de la violence conjugale	85
1.1	Le caractère criminel de la violence conjugale	85
1.2	Le genre de l'agresseur	86
1.3	Une forme de violence envers les femmes	89
1.4	Un problème familial	90
1.5	Moyen de contrôle – perte de contrôle.....	92
1.6	Les manifestations de la violence conjugale	92
1.6.1	Le cycle de la violence	95
1.6.1.1	Escalade de la violence	96
1.6.2	Le caractère répétitif de la violence conjugale	96
2.	Les explications données à la violence conjugale.....	97
2.1	Des explications multifactorielles	98
2.2	Les facteurs biologiques.....	99
2.3	Les facteurs liées aux problèmes psychologiques et psychiatriques.....	99
2.3.1	Les troubles mentaux de l'agresseur	99
2.3.2	Les problèmes psychologiques et affectifs des conjoints violents	100
2.3.2.1	La faible estime de soi.....	101
2.3.2.2	La difficulté des hommes à communiquer	101
2.3.2.3	L'inaptitude à gérer le stress et les frustrations.....	102
2.3.3	L'abus d'alcool.....	103
2.3.4	La dépendance des victimes	104
2.4	Les facteurs sociologiques	104
2.4.1	L'apprentissage social	104
2.4.2	La socialisation aux rôles sexuels.....	105
2.4.3	Les conditions socio-économiques dans lesquelles les gens vivent	107
2.4.4	La dynamique du couple	107
2.4.5	La réaction du milieu.....	108
2.5	Les facteurs socio-politique	109

3. Interventions à l'intention des conjoints	111
3.1 Opinions des intervenants sur l'intervention destinée aux conjoints violents.....	112
3.1.1 L'intervention judiciaire.....	112
3.1.2 L'aide destinée aux conjoints violents	113
3.2 Les objectifs, stratégies et moyens d'intervention auprès des conjoints violents qui sont préconisés	115
3.2.1 Les objectifs d'intervention.....	115
3.2.1.1 Hausse de l'estime de soi	115
3.2.1.2 Apprentissage de moyens adéquats de gestion du stress, des conflits et des émotions négatives.....	116
3.2.1.3 Développement d'habiletés relationnelles	116
3.2.1.4 Responsabilisation face à la violence exercée.....	117
3.2.1.5 Libération de leur propre victimisation.....	117
3.2.1.6 Acceptation de l'égalité entre les sexes.....	117
3.2.2. Les Stratégies et moyens d'intervention préconisés.....	118
3.2.2.1 L'aide thérapeutique.....	118
3.2.2.2 La rééducation.....	118
3.2.2.2.1 Enseignement du mode de vie et des valeurs traditionnelles autochtones	119
3.2.2.2.2 Enseignement de méthode de gestion de la colère, des conflits et du stress	119
3.2.2.2.3 Enseignement de la communication et autres habiletés relationnelles	119
3.2.3 Les conditions d'une intervention efficace	120
3.2.3.1 Les interventions de groupe	120
3.2.3.2 Des intervenants qualifiés	120
3.2.3.3 Des interventions concertées.....	121
3.2.3.4 Un processus à long terme	121
3.2.3.5 Un engagement volontaire des conjoints violents.....	121
CHAPITRE 5: DISCUSSION DES RÉSULTATS	122-129
1. Définition de la violence conjugale	122
2. Explications de la violence conjugale	125
3. Interventions destinées aux conjoints violents	128

CONCLUSION.....	130
BIBLIOGRAPHIE.....	133
ANNEXES :	
ANNEXE A : Consentement à l'enregistrement.....	xii
ANNEXE B : Guide d'entrevue.....	xiii
ANNEXE C : Lettre d'invitation.....	xvii
ANNEXE D : Lettre d'autorisation.....	xix

INTRODUCTION

Malgré les nombreuses recherches et interventions dont elle a fait l'objet au pays depuis plus de trente ans, la violence conjugale persiste. L'augmentation de 17% du nombre de cas déclarés aux services de police québécois entre 1997 et 2000 (Ministère de la sécurité publique, 2001) peut même laisser supposer qu'elle prend de l'ampleur. Il importe donc de poursuivre les travaux afin de mieux la comprendre et de trouver des solutions qui permettront éventuellement de freiner son développement et d'en réduire la prévalence.

Au-delà cependant de considérations sociales, c'est d'une préoccupation professionnelle que l'idée de cette étude est issue. Confrontée, dans notre rôle d'agente de probation dans la communauté algonquine de Lac Simon, à de nombreux cas de violence envers un conjoint et à de multiples récidives en la matière, nous avons voulu mieux comprendre cette réalité. Différentes voies d'exploration s'offraient alors à nous pour étudier le phénomène. Nous avons choisi celle des opinions d'intervenants dans le milieu, tous concernés par cette question dans leurs pratiques, en postulant que leurs points de vue viendraient enrichir nos connaissances sur le sujet.

Ils sont une trentaine d'acteurs sociaux à intervenir face à la violence conjugale dans la réserve. Ces intervenants œuvrent dans les secteurs de la santé, des services sociaux, de la police et au niveau politique. Ils assument différents mandats, ont été formés dans différentes disciplines, possèdent différentes expériences et adoptent aussi différents points de vue sur la question. Un de leurs dénominateurs communs réside dans la connaissance pratique qu'ils ont acquise en la matière. C'est du reste dans cette expertise que se trouve l'intérêt de mettre en relief leurs opinions sur la question.

En donnant la parole à ces témoins privilégiés, notre but était à la fois de savoir comment ils définissent la violence conjugale, comment ils l'expliquent et comment ils envisagent les interventions destinées aux conjoints violents.

Nous pensons que cette recherche devrait constituer un apport original. À notre connaissance en effet, aucune étude n'a été réalisée, jusqu'à ce jour, à Lac Simon, sur la question de la violence conjugale. De plus, aucune étude produite sur le sujet en milieu autochtone n'a intégré les savoirs d'intervenants.

En première partie de notre mémoire, nous présentons la problématique. Au chapitre suivant nous exposons la recension des écrits sur les trois thèmes étudiés. L'objet de recherche et la méthodologie sont décrits au troisième chapitre. La présentation des résultats de l'analyse des données recueillies précède, au quatrième chapitre, la discussion des résultats qui vient compléter notre travail.

CHAPITRE 1

PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Longtemps considérée comme une affaire privée, la violence conjugale est reconnue depuis une trentaine d'années maintenant comme un réel problème social. De façon générale, elle est inscrite dans le cadre plus large de la problématique de la violence faite aux femmes (Gouvernement du Québec, 1995).

Des données produites par Statistique Canada (1998) font état de femmes victimes dans 89 % des affaires de violence conjugale déclarées en 1996, par 154 services de police au pays. Ces données viennent confirmer les conclusions de plusieurs études menées depuis 1980, à l'effet que les femmes sont les principales victimes de la violence qui se manifeste dans le contexte d'une relation conjugale (Blanchet, 1992).

Lors de la première enquête nationale portant sur la violence envers les femmes, menée en 1993 par Statistique Canada pour le compte de Santé Canada, 29 % des femmes interrogées, âgées de 18 ans et plus, qui étaient mariées ou vivaient en union libre au moment de l'étude, ont déclaré avoir subi à un moment ou l'autre de leur vie de couple une agression physique ou sexuelle de la part d'un conjoint. Au Québec, la proportion était d'environ une femme sur quatre.

1. La violence conjugale en milieu autochtone

Problème complexe, omniprésent dans tous les secteurs de la société canadienne, la violence faite aux femmes ne connaît manifestement pas de frontière raciale, culturelle ou religieuse (Condition féminine Canada, 1998). Plusieurs études ont

toutefois révélé un risque beaucoup plus important pour les femmes autochtones que pour les autres femmes au pays de subir de la violence de la part d'un conjoint (Condition féminine Canada, 1998).

La prévalence plus grande de la violence envers les femmes dans les communautés autochtones a été mise en relief en 1987 par la Canadian Psychiatric Association, qui évaluait qu'entre 5 et 8 femmes sur 10 étaient abusées par leur partenaire chaque année dans ces communautés (Fiddler, 1994). La même année, l'enquête menée par Macleod (1987) dévoilait une sur-représentation des Autochtones dans les refuges pour femmes au pays. Les femmes autochtones, qui représentent environ 1% de la population canadienne totale (Pelletier, 1999), constituaient alors 15% de la clientèle des refuges. Toujours en 1987, une étude nationale sur la violence familiale, produite par l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, révélait que dans certaines communautés du Nord entre 75 % et 90% des femmes sont battues (Santé Canada, 1996). L'étude effectuée deux ans plus tard par l'Association des Femmes Autochtones de l'Ontario donnait des résultats similaires avec 87 % de femmes interrogées ayant subi de la violence (Comité canadien, 1993).

Plus de la moitié (68%) des actes de violence rapportés par la police amérindienne au Québec, entre 1987 et 1992, concernaient de la violence physique conjugale. Dans la majorité des cas les victimes étaient des femmes (Petawabano et al., 1994). Au cours de la même période, le nombre annuel de cas de violence physique conjugale déclaré a augmenté de 83% dans les vingt communautés autochtones desservies par un corps de police amérindienne, passant de 121 en 1987 à 221 en 1992 (Petawabano et al., 1994). Le nombre réel de cas de violence conjugale serait en outre significativement plus élevé que celui que les statistiques policières révèle, compte tenu de l'hésitation des femmes autochtones à judiciairiser les problèmes familiaux en faisant appel à la police (Petawabano et al., 1994).

Malgré l'ampleur du phénomène, il a fallu attendre le milieu des années 1980 avant que ne soit dévoilée la situation de la violence faite aux femmes dans les milieux autochtones (Whipp, 1985 ; Desmarais, 1993 ; Nadeau, 1996). On a cherché pendant longtemps à cacher cette réalité. Fort probablement dans un souci de préserver leur réputation, les autorités des réserves ont fermé les yeux sur les nombreux cas et imposé la loi du silence. Quant aux victimes, la crainte de subir la colère de leurs conjoints ou que leurs histoires de famille soient exposées sur la place publique a déterminé le choix qu'elles ont fait de se taire (Pelletier, 1999).

Le voile étant levé, l'étude de la violence conjugale en milieu autochtone, tout comme celle qui se produit au sein d'autres groupes particuliers, est en voie de constituer un nouvel enjeu de recherche au Québec (Rinfret-Raynor, Ouellet, Cantin et Clément, 1996). Jusqu'à maintenant, peu d'études ont porté sur le phénomène dans des contextes socio-culturels particuliers, qu'ils soient autochtones ou autres (Lemieux, 1995). Celle produite en 1993 par Clotilde Pelletier et Carole Laurin, à la demande de l'Association des Femmes Autochtones du Québec, sur la violence et la santé mentale des Autochtones ainsi qu'un ouvrage collectif intitulé *La santé mentale et les Autochtones du Québec* (Petawabano, Gourdeau, Jourdain, Pallisser-Tulugak et Cossette, 1994) constituent vraisemblablement les deux seuls documents largement diffusés dans lesquels on traite spécifiquement de la question de la violence conjugale en milieu autochtone québécois. Le manque de données sur la question est en outre particulièrement évident en ce qui concerne les Algonquins. Aucune des recherches effectuées jusqu'à maintenant n'a porté sur cette nation. Pelletier et Laurin (1993) font d'ailleurs état de la grande difficulté de connaître la réalité des Algonquins en ce qui concerne la violence et la santé mentale. Elles notent que la littérature renvoie le plus souvent à des données générales compilées pour l'ensemble du pays. Or, au Québec, les Algonquins, qui sont présents surtout en Abitibi-Témiscamingue, représentent plus de 10 % de l'ensemble de la population autochtone (Beaulieu, 1997).

Bien qu'elles soient limitées, les données dont on dispose révèlent les particularités et la complexité du problème de la violence conjugale et familiale dans les communautés autochtones:

« (...) la concentration des problèmes sociaux et la conjugaison de nombreux facteurs associés à la violence rendent plus difficile la compréhension de la spécificité de la violence faite aux femmes en général et de la violence conjugale en particulier¹. »

Les concepteurs de la politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale (1995) reconnaissent que certains aspects du phénomène échappent toujours à la connaissance notamment en ce qui concerne les clientèles particulières, dans lesquelles sont inclus les Autochtones. Ils soulignent la nécessité d'approfondir la compréhension de la réalité propre à leurs communautés. Dans ce document, la recherche est d'ailleurs identifiée comme l'une des conditions essentielles de la réussite des actions.

Dans son plan pour l'égalité entre les sexes, le Gouvernement du Canada (1995) réaffirme, pour sa part, son soutien aux initiatives prises dans les communautés autochtones pour lutter contre la violence faite aux femmes dans la famille. Il donne son appui de façon très claire également aux activités de recherche sur cette question.

Le CRI-VIFF (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes) de même que l'Association des Femmes Autochtones du Québec ont aussi recommandé de poursuivre l'étude de la question de la violence que subissent les femmes autochtones. Il y a quelques années, cette association a d'ailleurs suggéré la mise sur pied d'un centre autochtone de recherche et de référence sur la violence et la promotion de la non-

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de la Sécurité publique, Ministère de l'éducation, Secrétariat à la famille. Prévenir, dépister, contrer, Politique d'intervention en matière de violence conjugale, 1995, p. 47.

violence (Pelletier, 1995).

Bref, on s'entend généralement sur la nécessité de poursuivre l'étude du phénomène de la violence faite aux femmes en milieu autochtone afin notamment de développer des interventions adaptées aux besoins particuliers de ces populations.

Concernant par ailleurs les mesures à mettre en place afin de lutter contre la violence, les Autochtones sont généralement d'avis qu'il en existe autant de types qu'il existe de communautés amérindiennes. Ils suggèrent par conséquent que chaque communauté fasse sa propre démarche (Nadeau, 1996). La recommandation de Sylvia Maracle (1993) va précisément dans ce sens:

« Nous devons éviter une approche indienne généralisée. Les problèmes de violence dans nos communautés sont variés tout comme nos coutumes traditionnelles(...). Chaque groupe, d'est, du sud, d'ouest, du nord, des villes ou des réserves doit développer son propre système de rétablissement². »

Frank (1992) est aussi d'avis, considérant la diversité des communautés autochtones, qu'un modèle générique ne saurait être efficace:

«Communities may share similarities in a range of way, but they are also different in circumstances, customs, needs and aspirations³.»

«There is no «one» solution that will fit the needs of all aboriginal communities or women of these communities in the province.(). If solutions are going to work they have to be made by, and within the community, however that community

² Maracle, Sylvia, La violence familiale, Perspectives autochtones, Vis-à-vis, volume 120, numéro 4, printemps, 1993, p.4.

³ Frank, Sharlene, Family violence in Aboriginal Communities, A first nation report Victoria, 1992, p.4.

may be defined⁴.»

2. La situation à Lac Simon

Les données du service de police de Lac Simon révèlent un taux de violence conjugale déclarée largement supérieur au taux québécois. En 2001, trente-huit demandes d'intenter des procédures ont été soumises au substitut du procureur général, relativement à de la violence physique envers un conjoint, par ce service qui dessert une population d'environ 1000 personnes. Six de ces demandes concernaient des gestes posés par des femmes. De ce nombre, vingt-six ont donné lieu à une déclaration de culpabilité par le tribunal. Or, pour l'ensemble du Québec le taux de perpétration d'actes de violence conjugale déclarés était de 227 sur 100,000 en 2000 (Ministère de la sécurité publique, 2001). Si, par ailleurs, on considère qu'une très grande proportion de la population de la réserve est constituée de jeunes de moins de 18 ans, l'écart devient probablement encore plus important. Enfin, on peut penser qu'à Lac Simon, comme ailleurs dans la province, l'ampleur véritable du phénomène dépasse très largement le nombre d'interventions policières.

Dans cette communauté, plusieurs intervenants, autochtones et non-autochtones, rattachés à divers organismes, sont concernés directement par la question de la violence conjugale. En première ligne, se trouvent les policiers. Les services de santé communautaire, de santé mentale ainsi que les services sociaux ont aussi pour mission d'intervenir dans ce domaine. Au plan politique, le conseil de bande, qui est responsable de la détermination des priorités et de l'allocation des ressources, joue un rôle important quant aux décisions concernant les services à mettre en place. Il n'existe toutefois pas dans la réserve d'organisme dont la mission est spécifiquement d'intervenir auprès des conjoints violents.

⁴ Ibid., p.17.

En vertu de leurs mandats et des demandes qui leur sont adressées, certains intervenants œuvrent auprès des femmes, d'autres auprès des hommes, certains avec les deux membres du couple et d'autres enfin avec les enfants de ces couples. Ils ont cependant tous en commun d'être confrontés dans le cadre de leurs pratiques à un ou plusieurs aspects du problème de violence conjugale et de détenir par conséquent un savoir d'expérience sur le sujet.

3. L'intérêt de connaître les opinions des intervenants

Lemieux (1995), qui a pris connaissance de recherches sur les intervenants dans le domaine de la violence conjugale, observe qu'on ne donne pas souvent valeur de témoignages à leurs paroles. Elle estime qu'il pourrait être avantageux de s'adresser à eux pour approfondir la compréhension de la question:

« les extraits d'entrevues tirés des recherches sur les intervenants dans le domaine de la violence conjugale suggéraient qu'il y aurait avantage à considérer ces intervenants comme des témoins privilégiés et à utiliser leurs témoignages pour ce qu'ils révèlent du phénomène⁵. »

Nous pensons également que les connaissances que les intervenants ont développées, dans certains cas depuis plusieurs années, constituent autant d'éléments pouvant favoriser une meilleure compréhension du problème de la violence conjugale et qu'ils méritent d'être entendus. Ce sont ces éléments de connaissance pratique de la problématique, ces savoirs d'expérience que détiennent

⁵ Lemieux, Denise, La violence conjugale, in Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (sous la direction de), Traité des problèmes sociaux, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1995, p. 352.

ces témoins privilégiés du phénomène, que nous avons voulu explorer. En cernant les définitions qu'ils donnent à la violence conjugale, leurs explications de la violence des hommes envers leurs conjointes ainsi que leurs conceptions de l'intervention à offrir aux conjoints violents, nous espérons faire un pas vers une meilleure compréhension de cette difficile et trop fréquente réalité à Lac Simon.

CHAPITRE 2

RECENSION DES ÉCRITS ET CADRE CONCEPTUEL

La question de la violence conjugale est étudiée depuis une trentaine d'années par des chercheurs issus de différentes disciplines. La multiplication des études et le développement de connaissances nouvelles font en sorte que ses définitions et les théories qui tentent de l'expliquer sont maintenant nombreuses. Les définitions et explications qu'on lui donne déterminent par ailleurs largement les choix qui sont faits en matière d'interventions, notamment auprès des conjoints violents. La façon dont on perçoit le problème conditionne nécessairement les stratégies et les moyens choisis pour y remédier (Holmes et Lundy, 1990 ; Cantin, 1995) et ce tant au niveau de la prévention que du traitement (Rinfret-Raynor et al., 1996).

Dans ce chapitre, nous exposons d'abord différentes composantes des définitions de la violence conjugale. En deuxième partie, nous présentons les principales théories qui, depuis plus de trente ans, tentent de l'expliquer. Dans un troisième temps, nous examinons certains aspects de la question de l'intervention à l'intention des conjoints violents, dont l'historique du développement des programmes d'aide, les éléments justifiant le recours à cette forme d'intervention et les principaux modèles de traitement existants.

1. Les définitions de la violence conjugale

Le terme violence peut revêtir plusieurs sens différents et s'appliquer à tant de situations que sa définition constitue un défi pour ceux qui étudient l'une ou l'autre de ses formes. La difficulté que représente la définition du comportement violent est reliée notamment à l'existence de points de vue culturels variés selon lesquels certains actes sont ou ne sont pas acceptables (Gelles, 1997). Gelles

(1997) souligne à la fois cette difficulté et l'importance pour tout chercheur qui s'engage dans une étude sur la question, de bien préciser le sens qu'il donne à la violence:

«One of the earliest and most enduring problem in the field of child abuse, wife abuse and family and intimate violence has been to develop useful, clear, and acceptable definitions of «violence» and «abuse»⁶...»

Comme tous les autres concepts, celui de violence conjugale évolue en fonction des valeurs sociales, des normes et des rôles sociaux (Turgeon, 1995). Les écrits des trente dernières années sur la question témoignent de cette évolution et révèlent la difficulté que représente sa définition. Non seulement y retrouve-t-on une variété de conceptions, mais également des désaccords quant aux comportements que le terme devrait englober (Gauthier, 1998). On reproche à certains spécialistes d'inclure dans leur définition de la violence conjugale des comportements que d'autres estiment peu ou pas violents (Turgeon, 1995). Cette controverse sur la définition a vraisemblablement remplacé celle portant sur les statistiques qui avait marqué les premières études (Turgeon, 1995 ; Cantin, 1995).

Si la plupart des personnes impliquées dans l'étude du phénomène reconnaissent et intègrent maintenant à leur définition les différentes formes sous lesquelles la violence conjugale peut se manifester (Larouche, 1993 dans Laughrea et al., 1996), il existe, selon Cantin (1995), une conception populaire du terme, dans laquelle celui-ci paraît associé uniquement à l'idée de brutalité et de force physique. Dans cette perspective, l'appellation ne devrait pas être utilisée pour désigner des voies de fait mineures ainsi que les manifestations de violence psychologique, verbale et économique.

⁶ Gelles, Richard J., *Intimate Violence in families*, 3rd ed, Sage publications, 1997, p.12.

Les adhérents à une conception restrictive du terme estiment qu'en incluant dans sa définition toutes les formes de violence, on met tout sur le même pied et que ce faisant on banalise la véritable violence. Rapportant les critiques d'opposants à une conception élargie de la violence conjugale Rondeau (1995) souligne, pour sa part, le problème du caractère normatif posé par une extension de sa définition à la violence psychologique.

Ceux qui insistent pour inclure les différentes formes de violence dans la définition de la violence conjugale veulent, quant à eux, bien montrer qu'il s'agit de manifestations d'un même phénomène, en ce sens qu'elles reposent sur le désir d'imposer sa volonté à une autre personne. Ils les situent en outre sur un même continuum d'événements allant des insultes jusqu'aux coups, voire au meurtre (Cantin, 1995). À cet égard, ils soulignent que la violence physique ne se produit généralement pas de manière isolée, mais qu'elle est le plus souvent précédée par la violence psychologique et verbale.

Nous voyons donc qu'il n'existe pas une définition unique de la violence conjugale. De manière générale les définitions font état de ses manifestations, de son origine et de sa fonction sociale (Rinfret-Raynor et al., 1996). Celles que nous présentons dans ce chapitre illustrent la diversité des points de vue adoptés par les auteurs et du même coup l'évolution du sens qui a été donné à la notion de violence conjugale au cours des dernières décennies. Sous ce thème, nous examinons d'abord le point de vue légal. Nous abordons ensuite la dimension du genre de l'agresseur. Nous voyons également que la violence conjugale peut être comprise comme une manifestation de violence faite aux femmes, qu'on l'assimile parfois à une forme de violence familiale, qu'elle est conçue par certains comme un instrument de contrôle ou à l'inverse comme une perte de contrôle et qu'elle peut se présenter sous différentes formes. Enfin, comme il s'agit d'une caractéristique retenue par plusieurs auteurs, nous élaborons sur son caractère répétitif, lequel a notamment donné lieu aux notions d'escalade et de

cycle de la violence.

1.1 La définition légale

Les ministères de la Justice et du Solliciteur général lançaient conjointement en 1986 la première politique québécoise en matière de violence conjugale. Dans ce document, ils proclamaient qu'elle constitue un crime et de ce fait que les comportements violents envers un conjoint ne devaient plus être tolérés. Cette déclaration de principe a été reprise par la suite par tous les ministères concernés par la lutte à la violence conjugale.

La politique de 1986 incite à la judiciarisation systématique des cas d'agressions entre conjoints, au même titre que celles qui se produisent entre personnes non liées. Elle vise à la fois à humaniser le processus d'intervention judiciaire, notamment en fournissant aux victimes une attention et un support plus soutenus et à réduire la tolérance sociale à l'égard de la violence conjugale. Elle suggère également d'offrir un traitement aux agresseurs (Ministères de la justice et du Solliciteur général du Québec, 1986).

À partir de 1986 donc, plusieurs campagnes d'information publique soulignent le caractère criminel de la violence conjugale. Or, contrairement à ce que cette affirmation peut laisser croire, au plan juridique la violence conjugale n'existe pas en tant que telle, en ce sens que le Code criminel n'en fait pas un crime particulier (Gouvernement du Québec, 1995). Légalement, elle se limite aux cas de violence physique et de menaces constituant des infractions définies par le Code criminel canadien. Les conjoints violents peuvent donc être poursuivis en vertu de ses dispositions sur les voies de fait, menaces, harcèlement, agression sexuelle, agression armée, enlèvement, séquestration, tentative de meurtre, meurtre et homicide involontaire.

Cependant, bien que des poursuites judiciaires ne sont possibles que lorsqu'il y a violence physique ou menaces, les autorités politiques québécoises ont clairement signifié que toute forme d'agression devait être condamnée socialement:

«Toutes les formes d'agression, (verbale, psychologique, physique, sexuelle, socio-économique) doivent être condamnées socialement. Le fait que la violence entraîne ou pas des poursuites judiciaires ne doit pas en changer fondamentalement le caractère répréhensible, ni le traitement⁷.»

1.2 Le genre de l'agresseur

Plusieurs recherches ont mis en évidence un taux de violence masculine significativement plus élevé que celui de la violence féminine. Ces résultats font dire à une majorité de praticiens et chercheurs que la violence conjugale s'exerce habituellement par des hommes contre des femmes (Welzer-Lang, 1991).

Dans les milieux autochtones également, on estime que les femmes sont les principales victimes de la violence qui survient entre conjoints:

«Like mainstream society, aboriginal women in intimate relationships are likely to be ones who most often experience the abuse⁸.»

De manière générale, la violence conjugale est comprise dans notre société comme celle qui est exercée par les hommes à l'endroit des femmes. C'est cette perspective de l'homme agresseur et de la femme victime que l'on retrouve le plus souvent dans la littérature des années récentes (Rondeau, 1995). Ce choix est fait en tenant compte non seulement de la fréquence plus grande de la violence des hommes mais également de ses conséquences qui sont

⁷ Ministère de la Santé et des Services sociaux, Une politique d'aide aux femmes violentées, édition révisée, 1987, p.15.

⁸ Frank, Sharlene, 1992, op. cit. , p. 6.

généralement plus sérieuses.

Bien qu'on y retrouve en bas de page une allusion au fait que les hommes peuvent aussi être victimes de violence de la part d'une conjointe, le phénomène est décrit en termes de contrevenants masculins et de femmes battues dans la première politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale (1986).

L'année suivante, la politique d'aide aux femmes violentées circonscrit la violence conjugale à la seule violence des hommes envers leurs conjointes:

« L'expression violence conjugale (...) désigne la violence imposée à une femme par son mari ou son compagnon de vie⁹. »

Dans un document produit par l'Office des Nations-Unies (1989), on suggère même de remplacer le terme violence conjugale par l'expression «*violence contre les femmes dans la famille*» afin de bien marquer que ce sont les femmes qui en sont les principales victimes.

Récemment encore, le gouvernement du Québec (1995) réaffirmait, dans sa politique d'intervention, son choix de traiter de la violence conjugale sous l'angle de celle qui est exercée par les hommes envers les femmes. Il justifiait sa position de la façon suivante:

« Bien qu'elle soit rattachée aux autres formes de violence qui sévissent dans la société, la violence conjugale à titre de violence exercée très majoritairement envers des femmes s'en distingue en raison de son caractère particulier, lequel commande une analyse différente ainsi qu'une intervention préventive et curative qui lui soit propre¹⁰. »

⁹ Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1987, op. cit., p.45.

¹⁰ Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux et al., 1995, op. cit., p.11.

Welzer-Lang (1991) préfère, pour sa part, l'expression violence masculine domestique, qui, selon lui, rend mieux compte des particularités du phénomène, à celle de violence conjugale. Il s'appuie sur quatre considérations pour affirmer que la violence entre conjoints est masculine. Il souligne : « *qu'elle est majoritairement pratiquée par les hommes contre les femmes. (...) que la symbolique de la violence est masculine* » (...) qu'elle « *défend les privilèges masculins* » (...) et qu'enfin elle est masculine « *car les hommes, individuellement et collectivement, en définissent les règles.* » (Welzer-Lang, 1991:275-276-277).

Ainsi, parce qu'ils reconnaissent la prépondérance de la violence masculine en contexte conjugal et ses impacts plus sérieux, un grand nombre d'auteurs ne retiennent pas, dans leur définition de la violence conjugale, celle qui est exercée par des femmes (McLeod, 1987 ; Welzer-Lang, 1991 ; Rinfret-Raynor et al., 1996). Ils considèrent généralement le problème de la violence féminine comme relativement bénin (Santé Canada, 1993). Même s'ils conviennent que les femmes peuvent également faire subir de la violence à leurs conjoints, ils jugent cette forme de violence comme un problème d'un autre ordre compte tenu de sa signification, de son ampleur et de ses impacts (McLeod, 1987). Plusieurs d'entre eux estiment que la majorité des femmes qui exercent de la violence envers leurs conjoints sont des victimes qui y ont recours pour se défendre ou en réplique à une attaque (McLeod 1987 ; Moisan et Bonfanti, 1994).

Certains chercheurs soutiennent en revanche que violence féminine et violence masculine sont symétriques et constituent des problèmes équivalents. Straus (1993) estime que la violence des femmes envers les hommes représente un problème social sérieux. Il signale que des études ont révélé des taux similaires de violence commise par des hommes et des femmes. Les résultats de ses travaux, ainsi que de ceux de Steinmetz notamment, incitent des auteurs à

conclure qu'hommes et femmes sont aussi violents les uns que les autres (Santé Canada, 1993). Dans leur définition du phénomène, ceux-ci ne font pas de distinction de genre (Kurz, 1993). La violence dans le couple est souvent présentée, dans leurs écrits, comme un processus interactif dont les hommes sont autant victimes que les femmes (Dankwort, 1988). Confrontés aux résultats d'un grand nombre d'études empiriques ayant révélé un taux de violence masculine supérieur à celui de la violence féminine, ils soutiennent que les hommes ont davantage honte de leur vécu de violence, que par conséquent ils évitent d'en parler, ce qui explique que les agressions qu'ils subissent passent plus inaperçues (Moisan et Bonfanti, 1994).

La méthodologie utilisée lors de la réalisation des études donnant des taux similaires de violence a donné lieu à des critiques sévères. Ainsi, la question de savoir si les femmes sont violentes envers leur conjoint et si leur violence constitue un problème équivalent à celui de la violence masculine continue à être l'objet de controverses parmi les scientifiques (Dankwort, 1988 ; Kurz, 1993).

1.3 Une forme de violence faite aux femmes

Dans la perspective féministe, la violence exercée envers une femme en milieu conjugal s'inscrit dans un système global de violence exercée sur l'ensemble des femmes (Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victime de violence conjugale, 1993 ; Welzer-Lang, 1991). Il s'agit non pas d'un incident isolé, que vivent les femmes violentées, mais de l'une des facettes de la violence que subissent toutes les femmes dans notre société dans le but de maintenir un contrôle sur elles (Paquet-Deehy, Larouche, Rinfret-Raynor, 1992).

La violence faite aux femmes est comprise comme la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont mené à la domination des hommes sur

les femmes et le produit d'une société sexiste:

«La violence faite aux femmes est un problème complexe (...) qui est tributaire des structures, des valeurs et des mesures sociales, économiques et politiques qui musèlent les femmes dans notre société, favorisent la discrimination basée sur le sexe et maintiennent l'inégalité des femmes¹¹.»

C'est précisément cette domination sociale, collective des hommes sur les femmes qui permet, selon cette analyse, la domination individuelle d'un homme sur sa conjointe (Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, 1994).

1.4 Une forme de violence familiale

Parce qu'elle se produit à l'intérieur de la famille, la violence conjugale est souvent présentée, dans les écrits, comme une forme de violence familiale. Dans la perspective systémique, sur laquelle repose l'approche de thérapie familiale, la famille est conçue comme un système constitué de membres en interactions (Moisan et Bonfanti, 1994) et la violence du conjoint est comprise comme le symptôme du dysfonctionnement du système entier. Les tenants de l'approche familiale ne particularisent pas la violence faite aux femmes. Ils la conçoivent comme un problème de violence entre les membres d'une famille, au même titre que celle qui est exercée sur les enfants, un parent, ou toute autre personne dans la famille.

De manière générale, les Autochtones préfèrent aussi l'expression violence familiale à celle de violence conjugale pour désigner la violence entre conjoints:

«L'expression violence familiale sert à désigner, de façon générale, la

¹¹ Conseil Consultatif Canadien sur la situation de la femme, La violence faite aux femmes par les hommes, la brutalité de l'inégalité, 1991, p.5.

violence qui se produit dans la famille. La violence familiale désigne les mauvais traitements infligés aux enfants, aux femmes, aux aînés, et aux personnes handicapées au sein des familles autochtones¹².»

Mais, s'ils adoptent la même appellation, à la différence des tenants de l'approche familiale, ils définissent la violence conjugale et les autres formes de violence impliquant les membres d'une famille non seulement comme un problème familial, mais comme un problème communautaire, en raison notamment des répercussions qu'elle a sur l'ensemble de la communauté:

«Family violence is something that goes on - spills over the whole community. To me, it is not the amount or type- it is violence whether children fight in schools etc. or teenagers... it goes beyond spousal abuse or neglect of elders¹³.»

Frank (1992) précise à cet égard que le problème de violence familiale est commun à l'ensemble des milieux autochtones et qu'il s'agit de l'un des nombreux symptômes du dysfonctionnement de ces communautés.

1.5 Un instrument de contrôle ou une perte de contrôle

L'essor du féminisme a fait en sorte que les définitions de la violence conjugale intègrent de plus en plus les concepts de pouvoir et de domination. Dans cette perspective, elle est comprise comme un moyen d'exercer ou de reprendre le contrôle sur l'autre. Au-delà des formes sous lesquelles elle se manifeste, c'est l'intention sur laquelle elle repose que l'on retient principalement. Les propos de Sinclair (1986) illustrent bien le caractère intentionnel de la violence et sa fonction de contrôle:

«La violence envers la femme implique, de la part du mari, une intention d'intimider, soit par des menaces, soit par le recours à la force physique dirigée contre la femme elle-même ou contre ses biens. Cette violence a pour objectif de contrôler le comportement de

¹² Santé Canada, Guide de Ressources en matière de violence familiale à l'intention des communautés autochtones, 1993, p.3.

¹³ Frank, Sharlene, 1992, op. cit., p.15.

l'épouse en la terrorisant¹⁴.»

Solange Cantin (1995), qui a analysé des études pancanadiennes réalisées entre 1980 et 1993 sur la question de la violence faite aux femmes, souligne la place centrale qu'occupe le concept de domination ou de contrainte dans tous ces travaux. Elle conclut qu'on parle de violence dans tous les cas où quelqu'un cherche à imposer sa volonté à une autre personne et ce peu importe le procédé utilisé.

Les concepts de domination et de pouvoir sont aussi centraux dans plusieurs autres définitions de la violence conjugale, notamment dans la déclaration adoptée par les Nations Unies en 1993:

« La violence conjugale est un geste de domination d'un homme sur une femme dans le cadre général et historique de la domination des hommes sur les femmes et des rapports de force inégaux entre les deux genres sur les plans public et privé¹⁵. »

On les retrouve également dans la définition sur laquelle s'appuie la politique québécoise (1995) d'intervention en matière de violence conjugale:

«La violence conjugale (...) constitue (...) un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle (...)»¹⁶.

En fait, plusieurs autres définitions, dont celle-ci, introduisent l'idée d'une recherche de domination et de contrôle, d'une action délibérée et choisie:

«Cette violence n'est ni explosion de colère ou perte de contrôle mais,

¹⁴ Sinclair, Deborah, Pour comprendre le problème des femmes battues : un guide d'intervention, Toronto, Ontario, Ministry of Community and Social Services, Family Violence Program, Librairie du gouvernement de l'Ontario, 1985, p.15.

¹⁵ Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, tiré de Lachapelle et Forest, Lucie, La violence conjugale. Développer l'expertise infirmière, Presses de l'Université du Québec, Ste-Foy, 2000, p.

¹⁶ Gouvernement du Québec, 1995, op. cit. p.22.

au contraire, mesure de contrôle, moyen de maintien d'une domination dans une relation inégalitaire que la personne menacée, maltraitée «n'a pas le droit» de remettre en question¹⁷.»

Le plus souvent cependant, la violence conjugale est considérée comme le symptôme de problèmes masculins ou une réaction à certaines conditions (Sorensen, 1995). Dans cette perspective, on l'explique par l'histoire psychologique, sociale et culturelle de l'individu violent (Béliveau, 1991).

Dans cette approche fondée sur le symptôme, le comportement violent résulte d'une perte de contrôle temporaire causée par une trop grande pression et il est généralement considéré comme non intentionnel (Sorensen, 1995). La violence est perçue comme une explosion de colère, une réponse au stress ou comme un moyen d'exprimer sa frustration.

1.6 Ses manifestations

Nous l'avons déjà mentionné, la définition de la violence conjugale comporte souvent l'énumération des différentes formes sous lesquelles elle peut se présenter. Les manifestations physiques, verbales, psychologiques, sexuelles, économiques et spirituelles de la violence exercée envers la conjointe ont été décrites par plusieurs chercheurs et praticiens. Ceux-ci retiennent sensiblement les mêmes caractéristiques dans la description qu'ils font des différentes formes de violence.

Avant de décrire ces différentes manifestations de violence conjugale, nous verrons comment la définition du problème a évolué au fil des années pour s'étendre aux formes maintenant reconnues.

¹⁷ Forum Droits et Libertés, Bulletin de la Commission des droits de la personne du Québec, La violence faite aux femmes, juin 1993, p.16 .

1.6.1 L'évolution des manifestations incluses dans les définitions de la violence conjugale

Dans les premières études sur la violence conjugale, le terme référait essentiellement à des coups portés. Aujourd'hui encore, dans la conception populaire, la violence se résumerait aux coups (Cantin, 1995). Plusieurs Autochtones ne la reconnaissent d'ailleurs que sous sa forme physique (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993).

L'idée qu'on se faisait de la violence a cependant évolué grandement au cours des dernières décennies. Maintenant, plusieurs dimensions de la violence conjugale sont révélées dans les écrits sur le sujet (Laughrea, Bélanger et Wright, 1996). Welzer- Lang (1991) utilise d'ailleurs le pluriel et parle des *violences conjugales* pour illustrer les différentes formes sous lesquelles elle peut se manifester. Dans l'ensemble, du reste, les auteurs considèrent de plus en plus les différentes formes qu'elle peut adopter:

« Les violences sexuelles sont polymorphes, elles sont trop souvent limitées aux violences physiques, elles sont aussi psychologiques, symboliques, culturelles, morales, verbales, etc. Elles vont de l'agression physique et / ou sexuelle, du harcèlement sexuel aux atteintes psychologiques ou affectives. Une agression n'a pas besoin de laisser des traces visibles pour faire violence¹⁸. »

Il y a vingt ans cependant, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme identifiait deux types seulement de violence, soit la violence physique et la violence psychologique. Il définissait la femme battue en ces termes:

« La femme battue c'est celle qui est victime de violences physiques ou psychologiques de la part d'un mari ou d'un amant (homme ou

¹⁸ Soleres, Nicolas, La campagne du ruban blanc. Campagne mondiale des hommes contre les violences faites aux femmes, dans Nouvelles approches des hommes et du masculin, 2000, p.321.

femme) qui partage sa vie, violences auxquelles la femme ne consent pas et que les traditions, les lois et les attitudes qui prévalent dans la société où elles s'exercent pardonnent, directement ou indirectement¹⁹.»

En 1987, le même organisme a soumis une nouvelle définition de la femme qui subit de la violence. Dans cette définition, venaient s'ajouter les dimensions verbales, sexuelles et économiques de la violence exercée sur elle par son amoureux, mari, conjoint, ex-mari ou ex-amoureux :

« La femme battue, c'est celle qui a perdu sa dignité, son autonomie et sa sécurité, qui se sent prisonnière et sans défense parce qu'elle subit directement et constamment ou de façon répétée des violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles ou verbales. C'est celle qui doit essuyer des menaces continuelles et qui voit son amoureux, mari, conjoint, ex-mari, ou ex-amoureux homme - femme se livrer à des actes violents sur ses enfants, ses proches, ses amis, ses animaux familiers ou les biens auxquels elle tient. L'expression «femme battue» englobera toutes les répercussions des violences infligées à la femme elle-même, à ses enfants, à ses amis et parents et à la société dans son ensemble²⁰.»

La notion de femme battue qui a marqué les premières actions contre la violence conjugale est par ailleurs généralement remplacée depuis quelques années par celui de femme violentée ou de femme victime de violence conjugale. Alors que le concept de femme battue renvoyait uniquement à l'idée de la violence physique, les nouveaux termes permettent une représentation plus fidèle de la diversité des expériences des femmes (Moisan, 1993).

¹⁹ MacLeod, Linda, La femme battue au Canada, un cercle vicieux, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1980, p. 7.

²⁰ MacLeod, Linda, Pour de vraies amours ... prévenir la violence conjugale, Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme, Ottawa, 1987, p. 17.

certain auteurs intègrent à leur définition de la violence physique la destruction d'objets dans le but de terroriser l'autre personne et les comportements violents envers les biens, les animaux et les enfants (Moisan et Bonfanti, 1994). Welzer-Lang, (1991) traite pour sa part de la violence envers les enfants, les animaux et contre les objets dans des catégories distinctes.

Enfin, certains auteurs soulignent une gradation dans l'expression et la gravité de la violence physique. Ils décrivent un phénomène pouvant débuter par une bousculade et se terminer par une chute dans un escalier (Lachapelle et Forest, 2000).

1.6.2. 2 La violence psychologique

Parce qu'elle est moins apparente et qu'elle peut adopter un grand nombre de formes, la violence psychologique est plus difficile à reconnaître que la violence physique et elle constitue une réalité complexe (Roy et Rondeau, 1997). Elle se traduit par des attitudes, des propos et des comportements méprisants et humiliants, les abus de pouvoir et de contrôle face à une autre personne, la peur infligée, le fait d'intimider, de terroriser, de menacer, d'insulter, de dénigrer, de détruire ses biens, de l'isoler de ses amis et de sa famille et de la priver d'amour ou d'affection (Comité Canadien sur la violence faite aux femmes, 1993 ; Moisan et Bonfanti, 1994). Le but qu'elle vise, à savoir porter atteinte à l'intégrité psychique de l'autre, constitue généralement l'élément central de la définition qu'on lui donne (Welzer-Lang, 1991 ; Moisan et Bonfanti, 1994 ; Lachapelle et Forest, 2000).

Ouellet, Lindsay, Clément et Beaudoin (1996), qui ont étudié les représentations de la violence psychologique auprès d'hommes et de femmes aux prises avec de la violence conjugale, proposent cette définition:

1.6.2 Différentes facettes de la violence conjugale

Les dimensions physiques, psychologiques, verbales, sexuelles, économiques et spirituelles de la violence représentent, dans la perspective où elle est définie comme un moyen de contrôle, autant de manifestations d'un même phénomène se situant sur un continuum. Celles-ci peuvent tout aussi bien apparaître progressivement, de façon combinée ou isolément (Cantin, 1995 ; Welzer-Lang, 1991).

1.6.2.1 La violence physique

La violence physique constitue la forme la plus apparente de violence conjugale (Sinclair, 1986 ; Lachapelle et Forest, 2000). Elle comprend toute la gamme des coups et des blessures qui peuvent être infligés volontairement à une autre personne. Les principaux gestes qui lui sont rattachés sont: pousser, taper, serrer, donner des coups de pieds, porter des coups avec des objets, brûler, tirer les cheveux, mordre (Larouche, 1987 ; Welzer-Lang, 1991).

Cette forme de violence repose sur l'intention de blesser, d'infliger une douleur à une autre personne ou de faire peur (Santé Canada, 1996). La définition de la violence physique retenue par le Comité Canadien sur la violence faite aux femmes (1993), inclut la motivation de l'agresseur:

« La violence physique comprend tout geste visant à infliger une douleur, une blessure ou une peine physique à la victime²¹. »

Par ailleurs, en plus des agressions physiques directes à l'endroit de l'autre,

²¹ Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Rapport final. Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité, Canada, 1993, p.170.

« La violence psychologique en contexte conjugal est un comportement intentionnel et répétitif qui s'exprime à travers différents canaux de communication (verbal, gestuel, regard, posture) de façon active ou passive, directe ou indirecte dans le but explicite d'atteindre (ou de risquer d'atteindre) l'autre personne et de la blesser sur le plan émotionnel²². »

1.6.2.3 La violence verbale

Dans la violence verbale, s'ajoute à toutes les formes sous lesquelles la violence psychologique peut se manifester, la violence du débit de la voix (Welzer-Lang, 1991). Les cris qui stressent et le ton brusque en sont les principales manifestations.

Cette forme de violence vise à intimider la victime en créant un climat de tension qui la maintient dans la peur et l'insécurité (Lachapelle et Forest, 2000).

1.6.2.4 La violence sexuelle

Quoique assez répandue, la violence sexuelle constitue la forme la plus cachée et la plus méconnue de violence exercée par un conjoint. Elle est celle que les femmes violentées reconnaissent le moins facilement (Moisan et Bonfanti, 1994 ; Lachapelle et Forest, 2000).

La violence sexuelle comprend tous les types d'agression à caractère sexuel, toutes les formes d'activités sexuelles forcées à partir des attouchements incorrects jusqu'au viol (Laughrea et al, 1996). Elle peut aussi se manifester par

²² Ouellet, Francine, Lindsay, Jocelyn, Clément, Michèle, Beaudoin, Ginette, *La violence psychologique entre conjoints, Tome I, ses représentations selon le genre, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Juin, 1996, p.120.*

de l'intimidation et des humiliations associées à la consommation de matériel pornographique (Moisan et Bonfanti, 1994).

1.6.2.5 La violence économique

La violence économique ou financière désigne le contrôle économique qu'un conjoint exerce sur l'autre et, ce faisant, le prive et le place en situation de dépendance (Moisan et Bonfanti, 1994 ; Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993). Welzer-Lang, (1991) l'assimile à toute forme de violence qui favorise la dépendance financière : contrôle de l'argent, empêchement d'occuper un emploi, vol d'argent, absence au travail en raison de blessures ou de séquelles psychologiques ou perte d'emploi.

1.6.2.6 La violence spirituelle

La violence spirituelle consiste en l'utilisation de la religion d'une personne ou de ses croyances pour la manipuler, la dominer et la contrôler. Elle comprend tout geste, parole ou attitude qui vise ou a pour effet l'effritement de ses croyances culturelles ou religieuses (Santé Canada, 1996 ; Laughrea et al., 1996). Elle se manifeste le plus souvent par des empêchements de s'adonner à des pratiques spirituelles et des croyances qui sont ridiculisées. La violence spirituelle peut aussi s'exercer indirectement lorsque la victime d'actes avilissants devient aliénée de sa foi religieuse (Laughrea et al., 1996).

Les Autochtones, à qui les missionnaires ont imposé la foi chrétienne lors de la colonisation, font souvent état de la violence qu'ils ont subie au niveau spirituel.

1.7 Le caractère répétitif de la violence

La violence conjugale constitue rarement un fait isolé (Sinclair, 1986 ; MacLeod, 1987 ; Moisan, 1993). MacLeod (1987) soutient du reste que c'est la persistance beaucoup plus que la gravité, laquelle est difficile à définir et à mesurer objectivement, qui caractérise la violence conjugale. C'est ce caractère, dit-elle, qui permet de marquer une frontière avec les abus physiques ou psychologiques isolés.

La définition de MacLeod, (1987) que nous avons déjà présentée illustre bien ce caractère répétitif :

« La femme battue c'est celle qui a perdu sa dignité, son autonomie et sa sécurité, qui se sent prisonnière et sans défense parce qu'elle subit directement et constamment ou de façon répétée des violences physiques, psychologiques, économiques, sexuelles ou verbales²³. »

Le caractère répétitif des événements est un critère retenu également par le Conseil québécois du statut de la femme (1993, 1994) ainsi que dans la politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995):

«La violence conjugale est rarement un incident isolé. Elle est répétitive.(...) ²⁴.»

«(...) le caractère répétitif de ces gestes et de ces comportements,(...) est l'élément qui permet d'établir la distinction entre la dispute occasionnelle et la violence conjugale²⁵.»

«La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs (...) ²⁶.»

²³ MacLeod, Linda, 1987, op. cit. p.17.

²⁴ Moisan, Marie, Pour que cesse l'inacceptable : Avis sur la violence faite aux femmes, Conseil du Statut de la Femme, avril 1993, p.7.

²⁵ Moisan, Marie et Bonfanti, Christiane, La violence conjugale au Québec : Un sombre tableau, Conseil du Statut de la Femme, février 1994, p.9.

²⁶ Gouvernement du Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux et al., 1995, op. cit., p.23.

Au pays cependant, un acte violent sur un conjoint relève de la définition de la violence conjugale s'il a des conséquences graves et qu'il est dénoncé et ce même s'il s'agit d'un fait isolé. Au plan légal en effet, il suffit d'un seul événement, qu'il s'agisse de voies de fait, de menaces, ou d'une autre action constituant une infraction en vertu du code criminel pour que le processus judiciaire soit mis en branle. On peut présumer donc que le système de justice est parfois saisi d'affaires classées comme de la violence conjugale parce qu'elles mettent en cause des conjoints, alors qu'il s'agit d'événements isolés qui n'entreraient pas la définition de la violence conjugale de d'autres spécialistes (Gauthier, 1998).

1.7.1 Cycle et escalade de la violence

1.7.1.1 Cycle de la violence

Pour plusieurs praticiens et chercheurs, la répétition de la violence s'inscrit dans un cycle, comprenant certaines phases caractéristiques. La compréhension de ce cycle permet notamment de saisir le sentiment d'impuissance des femmes violentées et d'expliquer leur hésitation à mettre un terme à une relation marquée par la violence (Larouche, 1987).

Walker (1984), qui a été la première à retenir le concept de cycle de la violence, a identifié trois phases principales qui correspondent à l'attitude du conjoint violent. Ces phases sont la montée de la tension, l'explosion de la violence et le retour au calme. Le Regroupement provincial des maisons d'hébergement (1993) a adapté le modèle de Walker et retenu quatre phases dans le cycle de la violence. Pour chacune des phases, les émotions que vivent les agresseurs et les victimes ont été décrites. Dans la première phase, la tension augmente chez l'homme tandis que la femme ressent de la peur. La seconde phase correspond à l'épisode de violence proprement dit. À ce moment, la victime vit de la colère ou

de la tristesse. La troisième phase marque la déresponsabilisation de l'agresseur et la responsabilisation de la victime. La dernière phase correspond à la rémission de l'homme et à la reprise de l'amour. C'est cette dernière étape qui entretient chez la victime l'espoir d'un changement durable dans le comportement de son conjoint (Rinfret-Raynor et al., 1996).

1.7.1.2 Escalade de la violence

Chercheurs et praticiens ont également noté que la violence tend à devenir graduellement plus fréquente et plus intense et que les délais entre chaque épisode diminuent. Cette progression est désignée sous l'appellation escalade de la violence (Gouvernement du Québec, 1995).

Larouche (1987) a intégré dans un modèle différentes étapes de la violence. Elle décrit d'abord l'agression psychologique qui constitue la première étape. De la violence psychologique on passe ensuite à la violence verbale et de la violence verbale à la violence physique et sexuelle. En bout de ligne, se produit l'homicide.

2. Les théories explicatives de la violence conjugale

L'analyse des écrits théoriques portant sur les causes de la violence conjugale révèle une grande diversité dans les explications qui lui sont données (Rinfret-Raynor et al., 1996). Au fil des ans plusieurs théories ont été élaborées par des chercheurs issus de différentes disciplines et le phénomène est perçu et expliqué différemment selon que l'on adopte un point de vue psychologique, social ou légal:

«In defining the type of problems we face, theoretical frameworks define where we should look if we want to make sense of violence, and hence

*where we should intervene if we want to stop it*²⁷.»

L'absence de consensus entre les écoles de pensée sur les causes de la violence conjugale a été signalée par plusieurs auteurs ayant étudié la question (Bélanger, 1998 ; Laughrea et al., 1996 ; Rondeau, 1995). Évoquant les oppositions dans les courants théoriques visant à expliquer la violence conjugale, Dankwort (1992) parle de théories concurrentes et contradictoires. Dutton (dans Rondeau, 1995) fait pour sa part référence à un portrait byzantin et souvent contradictoire. Le titre évocateur de l'ouvrage que Gelles, Loseke et Donileen (1993), ont dirigé: *Current Controversies on Family Violence* est également révélateur du sérieux et de l'ampleur des différends entre chercheurs quant à l'explication à donner au comportement violent. Ces désaccords se feraient par ailleurs surtout sentir dans le contexte de l'intervention auprès des hommes.

Laughrea et al. (1996) sont d'avis que l'absence de consensus entre les écoles de pensée et les luttes idéologiques qui en résultent ont pu contribuer à l'échec partiel des mesures préventives et de traitement de la violence dans le couple. Ils proposent un rapprochement des diverses approches, lesquelles conserveraient cependant leur identité propre. Selon eux, une approche multiaxiale et holistique, intégrant certaines composantes communes aux différentes écoles de pensée, pourrait peut-être favoriser un recadrement du problème de violence conjugale.

Outre des points de vue divergents, les écrits révèlent une grande évolution depuis trente ans dans les théories. Dans les premières études, chercheurs et théoriciens ont privilégié des explications individuelles de la violence. De plus en plus cependant, l'analyse s'éloigne des caractéristiques individuelles liées à la violence pour s'orienter davantage vers l'examen des facteurs sociaux

²⁷ Gelles, Richard, J., Loseke, J. et Donileen, R. *Current Controversies on Family Violence*, Sage Publications, Newbury Park, California, 1993, p.xvii.

susceptibles d'y contribuer (Frankel-Howard, 1989). Au fil du temps, la pertinence de considérer un large éventail de facteurs explicatifs du phénomène a été reconnue. Rinfret-Raynor et al. (1996) notent la tendance actuelle à considérer l'influence combinée d'un ensemble de facteurs dont les facteurs environnementaux et les facteurs personnels et à faire appel à l'éclairage de différentes sciences pour tenter de mieux comprendre la violence conjugale.

Nous présentons dans cette section les principaux courants théoriques qui ont marqué l'étude de la violence conjugale au cours des dernières années. Dans un premier temps, nous examinons l'explication biologique. Selon les théories biologiques les hommes seraient plus violents en raison de leurs caractéristiques génétiques. Nous présentons ensuite les explications psychologiques et psychiatriques qui situent les causes de la violence dans le caractère dysfonctionnel de l'individu victime ou agresseur. Nous abordons dans un troisième temps les théories sociologiques selon lesquelles la violence masculine est liée à des facteurs environnementaux et de socialisation. Nous voyons enfin les théories structurelles ou politiques qui abordent les explications de la violence conjugale sous l'angle des conditions historiques et des structures sociales.

2.1 L'explication biologique

Freud et Darwin liaient colère et violence. Ils croyaient également que les hommes sont, de par leur nature, plus agressifs que les femmes (Dankwort, 1988, 1992 ; Welzer-Lang, 1991 ; Laughrea et al., 1996). Selon Dankwort (1988 ; 1992), plusieurs spécialistes continuent d'associer colère et violence et de mettre en relation la violence masculine avec des instincts biologiques. Dans la perspective de ces auteurs, la violence des hommes résulte du besoin qu'ils ont d'exprimer leur agressivité naturelle (Frankel-Howard, 1989 ; Welzer-Lang, 1991 ; Laughrea et al., 1996). De toutes les théories biologiques, la plus

populaire a probablement été celle selon laquelle les hommes, à cause de l'hormone mâle testostérone, sont plus enclins à la violence que les femmes (Dankwort, 1988 ; Frankel-Howard, 1989).

Au cours des années 1970, les travaux de sociobiologistes ayant étudié comment les comportements sociaux des humains peuvent être inscrits dans les gènes et transmis par un processus de sélection naturelle, ont donné lieu à une nouvelle théorie explicative de la violence masculine (Dutton, 1996). Ces chercheurs ont avancé que la violence constituait une stratégie masculine pour dominer la femme et s'assurer de l'exclusivité de la reproduction et des relations sexuelles (Dutton, 1996). Ainsi, l'agressivité des hommes leur permettrait d'assurer la reproduction de l'espèce (Welzer-Lang, 1991).

Rinfret-Raynor et al. (1996) signalent, quant à elles, une reprise récente du débat, concernant la possibilité d'une origine biologique de la violence. La question s'est posée suite à des études menées sur une région précise du chromosome X où se trouvent les gènes responsables de la synthèse des monoamines oxydases A et B. Ces études ont révélé un comportement sexuel impulsif et une forte agressivité chez les sujets où l'activité d'une des deux enzymes était déficiente.

Critiquant les théories biologiques, (Dankwort (1988) souligne que dans cette perspective les hommes qui sont violents peuvent très facilement être perçus comme des victimes à la merci de leurs caractéristiques biologiques. Ces explications sont aussi rejetées parce qu'elle ne permettent pas d'expliquer pourquoi certains hommes sont généralement plus violents que d'autres, pourquoi il y a tant d'hommes qui ne sont pas violents et pourquoi certains hommes ne sont violents qu'envers leur partenaire ou leurs enfants (Laughrea et al., 1996).

Au Conseil québécois du statut de la femme l'idée que la violence masculine puisse être génétique est considérée comme un mythe (Moisan et Bonfanti, 1994). On estime qu'elle est plutôt le produit d'une socialisation au cours de laquelle les garçons et les hommes doivent montrer qu'ils sont les plus forts et apprendre à se comporter en homme (Moisan, 1993).

2.2 L'explication psychologique et psychiatrique

La psychologie et la psychiatrie, premières sciences à tenter d'expliquer le phénomène de la violence conjugale, en ont grandement marqué l'étude (Gelles, 1997 ; O'Leary, 1993). Encore aujourd'hui, elles dominent l'analyse de ses causes (Welzer Lang, 1991). Le modèle psychopathologique auquel elles ont donné lieu demeure en effet très populaire dans la littérature autant que dans le public en général (Gelles, 1997).

Dans les analyses psychologiques et psychiatriques de la violence conjugale, l'accent est mis sur les caractéristiques individuelles des personnes en cause. La violence est expliquée par une anormalité chez la victime, l'agresseur ou encore chez les deux. Les désordres mentaux, les traits de personnalité et les problèmes psychologiques de l'agresseur, la provocation et le masochisme des femmes ainsi que l'usage abusif d'alcool et d'autres substances psychotropes constituent dans cette perspective les principaux déterminants de la violence (Rinfret-Raynor et al., 1996 ; Laughrea et al., 1996 ; Gelles, 1997).

2.2.1 Les troubles mentaux

Certaines maladies mentales, notamment la dépression majeure avec psychose et mélancolie et l'autisme peuvent expliquer les comportements violents (Blanchet, 1992). À l'époque où la violence conjugale était considérée comme un

événement rare, elle était souvent attribuée à des troubles mentaux (O'Leary, 1993 ; Gelles, 1997). Dans le public, plusieurs personnes restent convaincues que seuls des individus mentalement perturbés ou réellement psychotiques peuvent se livrer à des gestes violents causant des blessures sévères (Gelles, 1997). On retrouve toutefois rarement cette explication dans la littérature actuelle (Frankel-Howard, 1989).

Suite à de longues années de pratique auprès d'hommes agresseurs, Dutton (1996) décrit trois types d'hommes violents, dont le psychopathe qui exerce la violence avec froideur et contrôle et qui n'éprouve pas de remords de sa conduite. Ce praticien a aussi développé un modèle d'intervention applicable à ceux qu'il appelle cogneurs cycliques, des hommes qui, selon lui, souffrent d'un désordre du stress post-traumatique. Dans sa perspective, les abuseurs de ce groupe se caractérisent par une personnalité-limite développée dans l'enfance, un type de personnalité qui se situe à la limite de la psychose et de la névrose.

Certaines études ont révélé la présence de psychopathologies dans une proportion plus forte chez les individus violents que dans la population en général (Gelles, 1997). Les statistiques démontrent cependant qu'une faible proportion des agresseurs souffrent de maladies psychiatriques (Blanchet, 1992 ; Bélanger 1998 ; Moisan, 1993). Murray Straus estime que moins de 10% de tous les cas de violence familiale sont causés par la maladie mentale ou des troubles psychiatriques (Gelles, 1997). Ces résultats font dire à une majorité de chercheurs que ce genre de trouble a été diagnostiqué chez un nombre insuffisant d'agresseurs soumis à des examens psychiatriques pour permettre de tirer des conclusions et d'établir une relation de cause à effet entre maladie mentale et violence (Frankel-Howard, 1989).

2.2.2 Les traits de personnalité et les problèmes psychologiques du conjoint violent

L'approche psychologique examine comment les traits de personnalité et les désordres psychologiques des individus peuvent les conduire à la violence. Plusieurs auteurs, ayant exploré les fondements de la personnalité de l'individu violent, expliquent son comportement par diverses caractéristiques personnelles qu'il peut présenter (Gelles, 1997 ; Laughrea et al., 1996). Selon Debigaré (dans Cliche, 1998), une personne est violente non pas en raison d'une situation donnée mais plutôt en fonction de dispositions internes particulières.

Différents profils psychologiques des hommes agresseurs sont présentés dans la littérature. Faible estime de soi, dépendance affective, tendance à réagir agressivement suite à une accumulation de stress, propension à la dépression et au suicide, mauvais contrôle des impulsions, faible tolérance à la frustration, peur de l'intimité et de l'abandon, manque d'habiletés à exprimer ses émotions, tendance à nier et à minimiser ses comportements violents, victimisation pendant l'enfance, conception rigide des rôles sexuels, dépendance à l'alcool sont autant de caractéristiques que chercheurs et praticiens ont identifiées chez l'homme violent et par lesquelles ils expliquent sa violence.

Browning (dans Myers, 1995) signale, quant à lui, l'échec de différentes études à identifier des différences significatives entre agresseurs et non-agresseurs quant à leurs traits psychologiques généraux. En outre, les auteurs qui font état de traits de personnalité spécifiques aux hommes violents ne s'entendent pas sur les caractéristiques qui permettraient d'établir un profil type (Gelles, 1993, Moisan, 1993, Frankel-Howard, 1989). Ils reconnaissent généralement que les conjoints violents présentent une pluralité de visages (Welzer-Lang, 1991).

2.2.3 La provocation et le masochisme des femmes

Dans cette perspective, certains gestes et attitudes des femme incitent les hommes à la violence. Ainsi, la violence d'un homme envers sa conjointe résulterait souvent des provocations verbales de la conjointe (Moisan, 1993).

L'approche psychopathologique a été utilisée également pour tenter d'expliquer pourquoi certaines femmes deviennent des victimes. Elle a donné lieu à la théorie du masochisme des femmes. Selon cette théorie, certaines femmes, qui aiment être brutalisées, provoquent l'agression de leur mari (Dankwort, 1988) et l'entretiennent en n'y réagissant pas (Moisan et Bonfanti, 1994). Cette argumentation est généralement fondée sur le fait qu'un grand nombre de femmes demeurent pendant de longues périodes avec des hommes qui les brutalisent.

Cette théorie de la provocation et du masochisme des femmes, qui n'a par ailleurs jamais véritablement retenu l'attention dans les milieux de la recherche et de l'intervention, est nettement en perte de vitesse aujourd'hui. Elle est généralement perçue comme une justification employée par les agresseurs pour nier leur responsabilité (Moisan, 1993).

2.2.4 L'usage abusif de l'alcool

L'explication de la violence par l'usage abusif de l'alcool ou d'autres substances psychotropes demeure, pour sa part, encore largement répandue (Pelletier, 1993; Welzer-Lang, 1991; Gelles, 1997). Violence conjugale et toxicomanie sont souvent associées dans les études (Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 2000). L'alcool et les drogues sont souvent même considérées comme des causes directes de la violence conjugale (Moisan, 1993 ; Laughrea et al., 1996).

Dans leur étude portant sur la violence et la santé mentale des Autochtones, Pelletier et Laurin (1993) soulignent que la consommation d'alcool constitue un problème majeur dans les communautés. Elles la présentent tantôt comme un facteur contributif et tantôt comme une cause très importante de la violence familiale. Sharlene Frank (1992) rapporte pour sa part les résultats d'une étude réalisée en 1991 par l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, de laquelle il ressort que la toxicomanie constitue l'un des trois principaux facteurs contribuant à la violence familiale dans les milieux autochtones.

En 1993, l'enquête nationale produite par Statistique Canada a révélé que le taux de voies de fait était trois fois plus élevé chez les femmes qui vivent avec un conjoint qui consomme de l'alcool régulièrement que chez celles dont le conjoint ne boit pas (Laughrea et al., 1996 ; Rinfret-Raynor et al., 1996). Une étude de Santé Québec a également mis en évidence un lien entre violence verbale et physique et consommation d'alcool (Rinfret-Raynor et al., 1996). Laughrea et al. (1996) rapportent quant à eux que dans plus de 40% des affaires de violence recensées au Québec, l'agresseur était sous l'influence de l'alcool au moment des faits.

Il est généralement admis que la consommation d'alcool constitue un facteur de risque important de violence et que les hommes aux prises avec un problème de toxicomanie sont plus susceptibles de commettre des gestes violents à l'endroit de leur conjointe (Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 2000). Cependant, comme bon nombre d'alcooliques ne sont pas violents tandis que certains hommes violents ne consomment ni alcool ni drogue, plusieurs considèrent que l'existence d'un lien direct de cause à effet entre abus d'alcool et violence reste à démontrer (Laughrea et al., 1996 ; Welzer-Lang, 1991).

À l'instar de Macleod (1980), qui soutient que l'alcool sert de justification au

comportement violent, d'autres chercheurs et praticiens voient la consommation d'alcool comme un prétexte servant à excuser la violence plutôt que comme une cause directe de celle-ci. Dans certains cas même, on pense que l'alcool est sciemment consommé par l'homme violent afin de pouvoir justifier ses actes violents ultérieurs. (Moisan, 1993).

2.3 L'approche sociologique

Plusieurs modèles explicatifs de la violence conjugale relèvent d'une approche sociologique. Dankwort (1988) reconnaît aux analyses sociologiques le grand mérite d'avoir permis que soit connue l'ampleur du phénomène de la violence conjugale. Les explications sociologiques relient le problème à des facteurs situationnels et contextuels.

Dans la perspective sociologique, la violence est vue comme réactionnelle ou apprise. Les principales théories de ce groupe sont: les théories de l'apprentissage social, qui comprennent celles de la transmission intergénérationnelle et de la socialisation en fonction des rôles sexuels, la théorie du stress socio-économique, celle de l'échange, celle de la dynamique du couple, celle des ressources et celle enfin de l'acceptation culturelle.

2.3.1 Les théories de l'apprentissage social

Les théories de l'apprentissage social sont un produit de la psychologie sociale. Ceci explique probablement que certains les inscrivent dans le groupe des théories psychologiques (O'Leary, 1993) et d'autres dans celui des théories sociologiques (Rinfret-Raynor et al., 1996 ; Laughrea et al., 1996).

Ce modèle explicatif de la violence, conçue comme un comportement appris, insiste sur les conditionnements sociaux (Welzer-Lang, 1991) et intègre des éléments de l'histoire psychologique, sociale et culturelle des hommes (Lindsay et al., 1991 ; Dankwort, 1993). Les tenants de ces théories considèrent que le contexte social joue un rôle prépondérant dans l'adoption d'un mode de comportement (Levinson, 1989). Dans cette perspective, l'apprentissage des comportements se fait par observation et imitation des modèles auxquels un individu est exposé dans son milieu de référence (Rondeau, 1995).

2.3.1.1 La transmission intergénérationnelle

Un premier courant dans les théories de l'apprentissage social s'intéresse à l'expérience de la violence pendant l'enfance dans le milieu d'origine (Frankel-Howard, 1989). Dans cette perspective, les enfants qui sont témoins ou victimes de violence apprennent à y recourir lorsqu'ils deviennent adultes pour régler leurs problèmes (MacLeod, 1987). On parle alors d'agression apprise ou de transmission intergénérationnelle de la violence (Laughrea et al., 1996 ; Rinfret-Raynor et Cantin, 1994 ; Moisan, 1993).

O'Leary (1993) estime qu'une combinaison de facteurs contextuels et situationnels, incluant les caractéristiques individuelles, celles du couple et celles du milieu social créent un environnement dans lequel la violence familiale peut ou ne peut pas prendre place. Il est d'avis que la présence de violence dans la famille constitue avec le stress, un style de personnalité agressive, un conflit marital et l'usage d'alcool l'un des cinq facteurs contextuels-clé qui, lorsqu'ils sont réunis, accroissent la probabilité de violence entre conjoints.

Plusieurs recherches ont révélé des antécédents de violence dans les familles d'origine des agresseurs (Rondeau, 1995 ; Bélanger, 1998). Jacques Talbot, psychiatre à l'Institut Phillippe Pinel (dans Blanchet, 1992) soutient que lorsqu'on compare des hommes violents avec d'autres qui ne le sont pas le

facteur dominant le plus significatif est d'avoir été exposé à la violence dans son milieu d'origine, et plus encore d'en avoir subi.

Selon Rinfret-Raynor et al. (1996), la démonstration qu'une histoire de violence augmente le risque qu'un individu devienne un adulte violent a été si souvent faite que le phénomène de la perpétuation de la violence d'une génération à l'autre ne peut plus être nié.

2.3.1.2 La socialisation aux rôles sexuels

Comme son nom l'indique, ce modèle théorique relie la violence conjugale au processus de socialisation. Il l'explique par l'identification aux rôles masculins et féminins traditionnels (Laughrea et al.,1996). Pagelow a été un des premiers auteurs à soutenir que l'adhésion de l'homme et de la femme à une idéologie traditionnelle, laquelle confère à l'homme le pouvoir sur les autres membres de la famille, contribuait largement à l'apparition de la violence conjugale (Frankel-Howard,1989 ; Laughrea et al, 1996 ; Rinfret-Raynor et al.,1996).

Traditionnellement, dans notre société, les attentes de comportements à l'égard des garçons et des filles sont différentes. On demande aux garçons de se montrer énergiques et agressifs et aux filles d'être douces, passives et soumises (Laughrea et al, 1996 ; Moisan et Bonfanti, 1994 ; Gondolf, 1985 dans Frankel-Howard, 1989). En outre, selon Gondolf (dans Frankel-Howard,1989), non seulement les hommes apprennent-ils à être compétitifs, dominants et à cacher leurs émotions, ils apprennent également à considérer les femmes comme des propriétés ou comme des récompenses plutôt que comme des personnes.

Par ailleurs, la pression sociale à laquelle sont soumis les hommes afin qu'ils se comportent conformément au rôle qui leur a été enseigné générerait chez eux stress, anxiété et piètre image de soi (Dankwort,1988 ; Rondeau, 1989 ; Welzer-

Lang, 1991). Or, face à ce stress, ceux-ci sont susceptibles de réagir agressivement parce que c'est ce comportement qu'ils ont appris (Dankwort, 1988).

Le cadre théorique de la socialisation en fonction des rôles sexuels propose également le concept d'impuissance apprise, selon lequel les femmes n'ont pas développé les habiletés et les compétences nécessaires pour réagir à la violence du conjoint et par lequel également on tente d'expliquer pourquoi certaines femmes violentées demeurent dans des situations de violence (Frankel-Howard, 1989 ; Laughrea et al., 1996 ; Rinfret-Raynor et al., 1996).

2.3.2 La théorie du stress socio-économique

Cette théorie a été surtout populaire au cours des années 1960 et 1970 (Rinfret-Raynor et al., 1994). Dans cette perspective, des éléments tels que le chômage et la pauvreté créent chez les hommes des tensions qui déclenchent la violence (Frankel-Howard, 1989 ; Laughrea et al., 1996 ; Rinfret-Raynor et al., 1994 ; Gelles et Loseke, 1993). Le risque de violence serait donc plus élevé parmi ceux qui sont pauvres, sans emploi ou dont l'emploi est peu reconnu ou qui sont confrontés à toute autre forme d'expérience stressante (Gelles et Loseke, 1993).

Tout en admettant que des conditions socio-économiques difficiles peuvent causer du stress, les auteurs contemporains rejettent généralement ces éléments comme explications causales de la violence (Rinfret-Raynor et Cantin, 1994). Selon eux, la fréquence apparemment plus grande de la violence envers les femmes des groupes dont les revenus sont plus faibles peut s'expliquer par le fait qu'elles sont plus visibles et plus susceptibles par conséquent d'être surveillées par les services sociaux et de faire l'objet d'études. De plus, comme elles sont privées de ressources auxquelles peuvent avoir accès les personnes mieux

nanties, elles doivent faire appel aux policiers, aux organismes de service social et aux refuges pour assurer leur protection (Frankel-Howard, 1989).

2.3.3 La théorie des ressources

Ce modèle théorique s'appuie sur l'idée que dans tout système social, incluant la famille, le pouvoir décisionnel tient, dans une large mesure, à la valeur des ressources que chaque individu apporte à la relation. Ces ressources peuvent être de différentes natures à savoir personnelle, sociale, économique, matérielle ou organisationnelle (Levinson, 1989, Gelles, 1997). Plusieurs études ont par ailleurs démontré que, dans les couples, les hommes jouissent souvent d'un plus grand pouvoir de décision que leurs conjointes en raison de la valeur plus grande attribuée aux ressources économiques et organisationnelles qu'ils contrôlent.

William Goode, l'auteur de cette théorie, l'a appliquée aux relations familiales. S'il soutient que celui qui contrôle le plus grand nombre de ressources à l'extérieur de la famille possède le plus grand pouvoir, il pense cependant que cette personne sera moins susceptible de recourir à la violence ou à la force pour maintenir le contrôle (Levinson, 1989 ; Gelles, 1997). En contrepartie il avance que s'il possède peu d'éducation, occupe un emploi peu reconnu socialement, tire de faibles revenus ou s'il manque d'habiletés interpersonnelles, l'homme qui veut dominer dans sa famille peut choisir de recourir à la violence pour maintenir la position dominante.

Selon cette théorie, qui met l'accent sur les forces opérant dans le couple, la violence de l'homme envers sa conjointe s'explique par des déséquilibres, à savoir que le statut ou les ressources de la femme sont supérieurs à ceux de son partenaire. En raison de la fréquence élevée de la violence envers les femmes cette thèse a été sérieusement remise en question (Levinson, 1989). Du reste, une théorie contraire relie la violence au manque de ressources de la femme et à sa dépendance financière (Frankel-Howard, 1989).

La théorie des ressources a été révisée à la suite de recherches et son appellation a été changée pour celle de théorie du statut inconsistent. Cette perspective suggère que la violence est plus susceptible de se produire quand le statut ou le pouvoir d'un individu est inconsistent ou lorsque les normes sont changeantes. Ce cadre théorique est utilisé notamment pour expliquer la violence envers les femmes dans les sociétés où le pouvoir traditionnel des hommes dans la famille est érodé pendant que celui des femmes augmente (Levinson, 1989).

2.3.4 La théorie des échanges

Dans cette perspective, les interactions humaines constituent autant de transactions comportant des coûts et des bénéfices tandis que le comportement est déterminé par l'évaluation des gains et des pertes qu'il entraîne. Naturellement, une personne aura tendance à minimiser ses coûts et à rechercher une augmentation de ses bénéfices (Levinson, 1989 ; Rondeau, 1995).

Cette théorie, qui propose une analyse des coûts-bénéfices pour comprendre la violence entre conjoints, suggère que celle-ci se produit lorsque que les facteurs qui contribuent à soutenir son utilisation sont plus importants que les contrôles sociaux qui rendent son usage coûteux (Rondeau, 1995). La nature privée de la famille, la réticence des institutions sociales à y intervenir et l'approbation sociale de la violence représentent, dans cette perspective, autant d'éléments qui viennent hausser le potentiel de récompense de la violence.

Gelles (1993) résume en ces termes la théorie de l'échange: *«people hit and abuse other family members because they can.»*

2.3.5 La théorie de l'acceptation culturelle de la violence

La théorie de l'acceptation culturelle de la violence propose d'examiner la question de la violence conjugale dans le cadre des valeurs sociales et des normes culturelles, lesquelles fournissent signification et direction aux actes de violence et facilitent ou supportent son usage dans les situations spécifiées par ces normes (Gelles, 1993). Cette théorie apporte des explications aux différences observées entre différentes sociétés dans la fréquence et la sévérité de la violence (Levinson, 1989).

Dans cette perspective les normes et les valeurs adoptées par certains groupes incitent à un usage plus large de la violence que celui jugé acceptable dans la culture dominante. Ainsi le fait de battre une femme ou les punitions physiques imposées aux enfants peuvent devenir plus communs et être considérés plus appropriés et même plus désirables par certains groupes (Levinson, 1989).

Dans le contexte familial, l'acceptation culturelle de la violence se traduit notamment par l'approbation du châtiment corporel (Frankel-Howard, 1989).

2.4 L'approche structurelle ou politique

Cette approche est fondée sur une perspective historique. Elle suppose un examen des valeurs, attitudes, politiques, pratiques et structures sociales qui perpétuent la violence. Frankel-Howard (1989) considère l'analyse féministe développée par Dobash et Dobash comme la mieux connue de toutes les théories structurelles et politiques.

Les Autochtones expliquent aussi largement la violence conjugale qu'on retrouve dans leurs communautés par des facteurs historiques et structuraux. Nous avons donc retenu également, dans notre revue de littérature, des écrits portant sur l'analyse socio-politique qu'ils font du phénomène.

2.4.1 L'analyse féministe

Les féministes ont été les premières à dénoncer la violence exercée envers les femmes et à souligner les conditions sociales qui contribuent à son émergence (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993). C'est en outre largement grâce à leurs actions que la violence conjugale a été reconnue, après plusieurs années de lutte, comme un problème social sérieux. Plusieurs auteurs considèrent l'analyse féministe comme le modèle explicatif dominant de la violence faites aux femmes (Gelles, 1993 ; Okun dans Dankwort, 1988). L'analyse féministe porte sur la société plutôt que sur des cas particuliers (Dutton, 1996). Elle explique l'origine sociale du problème et pourquoi ce sont majoritairement des hommes qui exercent la violence conjugale.

L'un des principes fondamentaux du féminisme est que l'inégalité des sexes est un phénomène appartenant à notre structure sociale et que l'organisation patriarcale de notre société s'est construite sur des bases historiques, économiques, légales et sociales. Dans cette perspective, le patriarcat, défini comme la manifestation et l'institutionnalisation de la domination des hommes dans la famille et dans la société, constitue la source du problème de violence précisément parce que, dans ce système, les rapports sociaux de genre entraînent inévitablement la domination des hommes sur les femmes (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993).

Dans cette perspective, les normes et les valeurs patriarcales véhiculées dans la société permettent la perpétuation de la violence même si ses règles officielles la

condamnent (Bourassa et Turcotte, 1998). La persistance de normes et de lois qui soutiennent ce système de valeurs vient légitimer en quelque sorte la violence des hommes sur les femmes et déterminer une tolérance généralisée à l'égard de la violence masculine (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993).

En outre, par la socialisation, un autre concept sur lequel se fonde cette analyse, les hommes apprennent à adopter une position de domination et à recourir à la violence pour solutionner les conflits tandis que les filles sont incitées à réagir avec passivité, douceur et tolérance (Bourassa et Turcotte, 1998).

Dans ce modèle explicatif, non seulement la violence des hommes envers les femmes résulte-t-elle de l'inégalité entre les sexes mais à un niveau plus large, elle sert à maintenir la domination de tous les hommes sur toutes les femmes. Elle représente de ce point de vue un instrument important pour perpétuer la subordination des femmes aux hommes (Holmes et Lundy, 1990). Les actes de violence contre les femmes sont d'ailleurs définis comme des actes de contrôle et non pas, comme le suggèrent d'autres théories, comme des pertes de contrôle. Par ailleurs, si, dans cette perspective, la violence est perçue comme un phénomène de société, la responsabilité de l'homme violent n'est pas atténuée pour autant. Il reste le seul et unique responsable de ses actions violentes (Dankwort, 1988). Donc, s'il est admis que le rapport de pouvoir est à la base de la violence des hommes envers les femmes, on estime néanmoins que celle-ci découle de choix individuels (Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993).

2.4.2 L'analyse socio-politique de la violence dans les milieux autochtones

Les conséquences historiques de la colonisation et ses répercussions sur des générations d'Autochtones sont considérées comme des éléments très importants

pour comprendre les problèmes et les aspirations qu'ils vivent actuellement (Fiddler, 1994). Frank (1992) affirme que pour comprendre les facteurs qui contribuent à la violence familiale dans les milieux autochtones, il faut situer le problème dans une perspective historique. Elle relie le phénomène à la colonisation qui leur a été imposée par les Européens. L'analyse de Maracle (1993) rejoint celle de Frank. Pour illustrer son point de vue à l'effet que l'origine du problème se situe dans le contact avec les Européens, elle rapporte les témoignages d'aînés selon lesquels les situations de violence physique, psychologique ou autre étaient peu fréquentes et vite réglées dans les milieux autochtones avant leur venue.

De tous les concepts identifiés dans les écrits portant sur les explications de la violence chez les Autochtones, la colonisation est celui qui revient le plus souvent. (Wunska, 1994 ; Whipp, 1985 ; Pelletier, 1993). Les Autochtones attribuent à la colonisation la perte de leurs territoires, de leurs ressources et de leur autonomie ainsi qu'une perturbation profonde de leur mode de vie et de leurs valeurs culturelles (LaRocque, 1994).

Avant de préciser ce qu'on entend par colonisation et d'aborder ses conséquences pour les autochtones, nous ferons un bref rappel historique des principaux événements qui ont marqué la domination de ces peuples au pays.

En 1851, le Parlement du Canada-Uni adopte *l'Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de sauvages dans le Bas-Canada* (Beaulieu, 1997). Cette loi donne lieu à la création des premières réserves.

En 1867, le gouvernement fédéral obtient, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, la juridiction exclusive sur les Affaires indiennes. Il adopte en 1876 la Loi sur les Indiens, appelée à l'époque Loi sur les Sauvages du Canada.

Cette loi lui accorde de grands pouvoirs de contrôle sur les Autochtones vivant dans les réserves (Affaires indiennes et du Nord, Canada, 1986 ; Petawabano et al., 1994).

La Loi sur les Indiens est considérée comme un instrument important de la colonisation (Biron, 1996). Elle prive, de différentes façons, les Indiens de pouvoir et les confine dans une situation de dépendance (Affaires indiennes et du Nord, Canada, 1986). C'est notamment en vertu de cette loi que les femmes autochtones perdaient leur statut si elles épousaient un non-autochtone. Le contraire n'était toutefois pas vrai. Cette injustice ne sera corrigée qu'en 1985 après plusieurs années de revendications (Whipp, 1985).

La politique d'assimilation du gouvernement s'est poursuivie avec la création des écoles résidentielles. Dans ces écoles, les enfants indiens sont non seulement éloignés de leurs familles mais ils n'ont pas le droit de parler leur langue ni d'observer les croyances religieuses et les rituels de leurs parents (Affaires indiennes et du Nord, Canada, 1986).

2.4.2.1 La colonisation

Le concept de colonisation a été défini de différentes façons jusqu'à maintenant. Trois éléments ressortent toutefois généralement des définitions qui lui sont données. Le premier élément a trait à un ordre dans la relation, à savoir la présence d'un dominant et d'un soumis. Le second élément se rapporte à la perte subie par le soumis au niveau de la prise de décision (structurel) et de la valeur et du pouvoir social qui lui est reconnu (culturel). Le processus de colonisation implique que la culture dominante devient la meilleure, la préférée, celle à laquelle on aspire. Le troisième élément est l'intention d'exploitation du groupe existant par les nouveaux arrivants (Wunska, 1994).

La colonisation est en outre décrite comme un processus insidieux touchant tous les aspects de la vie du groupe colonisé et particulièrement son système de valeurs. Elle se manifeste, dit-on, de manière subtile, sur une longue période de temps et est supportée par les institutions (Wunska, 1994). LaRocque (1994) définit la colonisation des Autochtones comme la tutelle qui leur a été imposée depuis l'arrivée des Européens.

2.4.2.2 Les conséquences de la colonisation pour les Autochtones

Lorsque les Européens sont arrivés au pays et qu'ils ont pris possession du territoire, les Autochtones possédaient leurs propres formes de gouvernement et d'organisation communautaire (Frank, 1992 ; Petawabano et al., 1994). La domination qui leur fut imposée est venue bouleverser profondément, à la fois leurs valeurs et leur mode de vie.

Forcés de vivre dans des réserves appartenant aux gouvernements et administrées par ceux-ci, ils ont connu des conditions économiques désastreuses, ont lutté contre l'impuissance, le racisme, des taux élevés de chômage et des conditions d'habitation inadéquates (Whipp, 1985). Ils présentent depuis des générations des symptômes d'oppression à savoir, une pauvreté endémique, de la dépression, de l'alcoolisme, de la violence familiale, des suicides et des problèmes sérieux de santé (Whipp, 1985 ; Pelletier, 1999).

Pelletier (1996) attribue aux conditions de marginalisation et d'aliénation économique qui ont prévalu depuis l'adoption, en 1876, de la Loi sur les Indiens l'environnement propice au développement des pathologies sociales qui caractérise les communautés autochtones. Scott et Conn (dans Hoechstetter, 1990), qui ont produit en 1987 une étude d'une communauté Naskapi du

Labrador, ont conçu un modèle de pathogénèse de la maladie à savoir, une liste des facteurs politiques et sociaux dont les effets accumulés seraient à l'origine des maux dont souffrent les Autochtones. Ce modèle, qui fait ressortir l'aliénation subie par les peuples autochtones tant sur le plan économique que politique et socio-culturel et les conséquences désastreuses qui en résultent sur le plan médico-social, pourrait, selon Hoechstetter (1990), s'appliquer à la majorité des réserves autochtones de l'Ontario et du Québec.

2.4.2.2.1 La violence conjugale, une conséquence de la colonisation

Comme plusieurs autres problèmes sociaux rencontrés dans les milieux autochtones, celui de la violence entre conjoints est très souvent expliqué par les conditions sociales, politiques et économiques qui prévalent à l'intérieur des communautés (Whipp, 1985 ; Lévesque, 1990). La colonisation est identifiée comme cause première de cette détérioration sociale à laquelle est associé le développement de la violence sur les réserves (Pelletier, 1993, 1997 ; Frank, 1992 ; Larocque, 1993).

Les Autochtones comprennent la violence familiale comme une conséquence des politiques coloniales, de l'assimilation forcée et du génocide culturel :

«The reasons are rooted in the colonization of First Nation peoples which have displaced them in the economic, social, and political structures of society. Aboriginal people face critical socio-economic disparities²⁸.»

La perte du territoire, la création des réserves, l'imposition du christianisme, l'internement des enfants dans des pensionnats sont vus comme autant d'événements qui ont bafoué l'identité, la culture, la langue, certains aspects des

²⁸ Miracle et Craig dans Frank, Sharlene, 1992, op. cit., p. 2.

traditions et de la spiritualité des Autochtones et de grandes causes historiques de la violence dans leurs communautés (Sioui, dans Nadeau, 1996).

Le racisme, le sexisme et le problème de l'intériorisation de l'oppression, c'est-à-dire l'intégration d'un sentiment d'inaptitude, sont également considérés comme d'autres facteurs importants de la violence (LaRocque, 1993).

Les Européens ont apporté le patriarcat dans ces sociétés où les femmes possédaient de grands pouvoirs avant leur arrivée (Whipp, 1985). Plusieurs auteurs considèrent que la colonisation, à laquelle on relie la dégradation de leur statut, a nuí davantage aux femmes (LaRocque, 1993; Maracle, 1993; Comité canadien sur la violence faite aux femmes, 1993; Whipp, 1985). Les femmes ont été particulièrement affectées par la Loi sur les Indiens qui les privait de leur statut advenant un mariage avec un non-Autochtone ou un Indien non inscrit. Non seulement perdaient-elles alors leur nationalité, mais le droit également de résider à l'intérieur de la réserve, le droit à l'éducation et aux services de santé, selon les engagements gouvernementaux issus des traités. Comme la Loi sur les Indiens attribuait aussi le statut de «mineur» aux Autochtones la femme autochtone devenait « l'inférieure épouse d'un mineur ».

Whipp situe la cause première de la violence qui est faite aux femmes en milieu autochtone dans la position inférieure qui leur est reconnue. La croyance chez les hommes qu'ils ont le droit de battre leur femme, qu'il s'agit d'un moyen légitime de solutionner leurs problèmes et qu'ils doivent maintenir une position dominante vis-à-vis des femmes prévaut, selon elle, dans plusieurs communautés autochtones. L'Association des Femmes Autochtones du Québec relie également le problème de la violence conjugale à celui de l'égalité des femmes.

3. L'intervention auprès des conjoints violents

Au Québec, le traitement des hommes violents est maintenant reconnu comme un élément essentiel de la lutte contre la violence conjugale (Roy, 1997 ; Ministère de la santé et des services sociaux et al., 1995 ; Ministère de la santé et des services sociaux, 1992). Il est devenu évident, autant pour les intervenants que les chercheurs, que la réduction de la violence conjugale et sa prévention nécessitent des services à l'intention des agresseurs (Macleod, 1987). On convient qu'une intervention limitée à la victime ne suffit pas et que les conjoints violents doivent s'engager dans un processus de réflexion et de changement (Rondeau et al., 1999).

Dans cette section, nous présentons d'abord les principaux éléments sur lesquels repose le recours à ce type de mesure et un rappel historique du développement des programmes d'aide à l'intention des conjoints violents.

3.1 Justification de l'intervention auprès des conjoints violents

Dans une recension critique portant sur les groupes de traitement pour conjoints violents, Lindsay et al. (1991) font ressortir trois éléments, tirés de différentes études, venant justifier le traitement de l'agresseur. D'abord, ils soulignent qu'une majorité de femmes violentées continuent à faire vie commune avec leur conjoint. Ils mentionnent également que la rupture du couple n'assure pas la fin de la violence car plusieurs femmes qui ont quitté un conjoint violent continuent à subir de la violence de sa part après la séparation. Finalement ils font état des conclusions de recherches révélant que la violence, plutôt que de se terminer avec la fin d'une relation, souvent se transporte vers la nouvelle conjointe.

Sans remettre en question la prise en compte de ces facteurs, Moisan et Bonfanti (1994) soutiennent, quant à elles, que la recherche de solutions alternatives à l'emprisonnement et l'analyse des coûts juridiques et sociaux associés à la violence conjugale ont grandement conditionné le choix d'une approche curative auprès des conjoints violents.

3.2 Historique du développement des programmes de traitement

L'idée de traiter les conjoints violents est d'abord apparue aux États Unis vers la fin des années 1970 (Lindsay et al., 1991). Les premiers programmes canadiens de traitement ont été mis en place au début des années 1980 et leur développement a été très rapide (Rondeau, 1989). Leur nombre est en effet passé de quatre, qu'il était en 1981, à 114 en 1989 (Lindsay et al., 1991). En 1999, le Québec comptait plus de 25 programmes d'aide à l'intention des hommes violents (Rondeau et al., 1999). La première politique québécoise d'intervention en matière de violence conjugale (1986) recommandait que soient mis en place des programmes de traitement des conjoints violents. Ces programmes y étaient présentés comme des mesures sentencielles à caractère curatif:

« L'élaboration de programmes de traitement des conjoints apporterait un nouvel outil qui permettrait de trouver des solutions valables. Cette approche sentencielle, que nous qualifions de curative, donnera évidemment une dimension nouvelle des plus intéressante en apportant un aspect positif en matière de sentencing. »²⁹

Six ans plus tard, le Ministère de la Santé et des Services sociaux fait part de ses orientations en matière d'intervention auprès des conjoints violents (1992). Il reconnaît les programmes pour conjoints violents comme élément essentiel de

²⁹ Ministère de la justice et du Solliciteur général, Gouvernement du Québec, 1986, p.27

l'intervention spécifique en matière de violence conjugale. Le gouvernement québécois réitère dans sa politique en matière de violence conjugale (1995) sa conviction que la lutte à la violence conjugale requiert un traitement approprié des conjoints violents.

Ce n'est cependant que plusieurs années après ces engagements que l'Abitibi-Témiscamingue a pu compter sur un programme subventionné destiné aux conjoints violents. La Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue s'est en effet engagée en 2000 seulement à supporter le travail d'un organisme intervenant auprès des hommes violents.

Vingt ans après leur apparition, les programmes destinés aux hommes continuent de donner lieu à des critiques et à des questionnements quant à leur rôle (Rondeau et al., 1999). Leur mise en place suscite des inquiétudes également, particulièrement chez les responsables de services pour femmes. On craint à la fois qu'ils ne viennent drainer des sommes affectées jusque-là à des services d'aide aux victimes et que les interventions mettent l'accent sur l'individu plutôt que sur les inégalités que les femmes vivent à différents niveaux. Malgré leurs inquiétudes, des militantes en faveur des droits des femmes ont vu dans le traitement offert aux hommes violents une forme de respect de la décision qui appartient aux victimes de quitter ou de retourner vivre avec un conjoint (Dankwort et Austin, 1995 dans Myers, 1995), ainsi qu'une stratégie pouvant permettre d'accroître la sécurité des femmes et des enfants (Myers, 1995).

Les résultats d'évaluation de programmes, qui montrent que la violence psychologique ou verbale peut perdurer même si la participation au programme a entraîné l'arrêt de la violence physique, laissent toutefois encore aujourd'hui, planer un doute quant à l'efficacité de ce type d'intervention (Lemire et al., 1996).

3.3 Les modèles de traitement

L'intervention destinée aux conjoints violents soulève plusieurs débats (Lindsay et al., 1991). La variabilité des explications quant aux causes de la violence et par conséquent des solutions au problème a entraîné la création de programmes différents (Myers, 1995). Holmes et Lundy (1990) situent d'ailleurs la différence la plus importante entre les divers programmes d'intervention dans la perspective théorique qui sous-tend leurs façons de comprendre la violence faite aux femmes et ses causes. Selon la théorie explicative adoptée, les objectifs ainsi que les moyens retenus au niveau de l'intervention varient nécessairement (Holmes et Lundy, 1990 ; Dankwort, 1992 ; Rinfret-Raynor et al., 1996).

Si certains d'entre eux offrent aussi du counseling individuel et des services de thérapie de couple et familiale, les programmes pour conjoints violents privilégient le plus souvent l'intervention de groupe (Dankwort, 1988 ; Lindsay et al., 1991). Un seul des 16 organismes, sur lesquels a porté le rapport de Rondeau (1989), n'offrait pas de sessions de groupe. L'avantage principal reconnu au groupe est de permettre à l'homme d'atténuer ses sentiments de honte, de culpabilité et d'isolement en lui faisant voir que la violence est une réalité qu'il partage avec d'autres (Sinclair, 1985 ; Purdy et Nickle (1982) dans Béliveau, 1991). Allmand, Guèvremont et Ouellet (1989), thérapeutes à Option, sont en outre d'avis que le groupe favorise l'entraide des participants, qu'il permet de travailler à leur resocialisation en favorisant l'intégration de certaines valeurs en regard des relations amoureuses et qu'il aide le conjoint violent à regagner l'estime de soi qui souvent lui manque.

De manière générale, l'intervention individuelle est jugée peu efficace face à des individus qui ne reconnaissent pas leur problème de violence. Quant à la thérapie de couple, on considère qu'elle peut être dangereuse et contre-indiquée dans un contexte de violence conjugale (Sinclair 1985). Dankwort (1988) soutient qu'en s'exprimant devant son partenaire sur ce qu'elle a à lui reprocher ou au sujet

d'une éventuelle rupture, la femme risque fort de voir s'intensifier la violence à son égard.

3.4.1 Les différentes approches, les objectifs du traitement, les stratégies et moyens retenus

Les programmes québécois d'intervention auprès des conjoints violents s'inspirent de différents courants théoriques d'analyse. Rondeau (1989) identifie trois perspectives théoriques sur lesquelles ils se fondent soit l'approche cognitive-behaviorale, l'analyse socio-culturelle et l'approche profémministe. Dankwort (1993), dans un sommaire qu'il propose des différentes approches, retient pour sa part quatre modes d'intervention couramment utilisés dans le traitement des hommes violents. Ce sont l'approche psychodynamique, l'approche systémique, l'approche cognitive-behaviorale et l'approche profémministe. Welzer-Lang (1991), qui s'est largement inspiré des travaux de Dankwort, utilise pour ainsi dire la même catégorisation. Dans les faits cependant, peu de programmes se conforment à une approche ou à un modèle unique de traitement (Santé Canada, 1997). La plupart d'entre eux d'ailleurs disent s'inspirer de plus d'un courant théorique et se réclament d'une approche éclectique (Dankwort 1993 ; Welzer-Lang, 1991).

Pour les fins de notre recherche, nous décrirons le modèle d'intervention psychodynamique, l'approche cognitive-behaviorale, l'approche systémique, l'approche féministe et, de manière plus détaillée, une approche d'intervention préconisée par les Autochtones.

3.4.1.1 L'approche psychodynamique

Ce modèle s'attache aux pathologies que présentent l'individu violent et la

victime. Il postule que l'un ou les deux membres du couple présentent certaines caractéristiques qui les rendent plus susceptibles de subir ou d'exercer de la violence.

Dans cette perspective, les hommes violents le sont parce qu'ils souffrent de problèmes intrapsychiques ou de désordre de la personnalité (Dankwort, 1993 ; Holmes et Lundy, 1990). Une faible estime de soi, des difficultés à s'affirmer et à exprimer ses émotions et une forte dépendance affective ressortent parmi les principaux problèmes qui les rendent plus susceptibles de commettre des agressions.

L'homme violent, donc, est vu comme une personne "malade" qui a besoin d'aide pour cesser d'être violent (Lindsay et al., 1991). La cible du changement est essentiellement l'individu engagé dans la thérapie (Dankwort, 1993). On cherche l'origine de ses problèmes dans des troubles survenus antérieurement, le plus souvent dans l'enfance, et l'intervention qui lui est proposée est généralement axée sur son fonctionnement psychologique (Welzer-Lang, 1991, Dankwort, 1993). Cette intervention vise à modifier les caractéristiques reconnues aux agresseurs, par exemple à augmenter l'estime de soi, à favoriser la croissance personnelle, à développer des activités de résolution des conflits, à faciliter la résolution des expériences traumatiques passées, particulièrement celles liées à la victimisation (Lemire et al., 1996 ; Dankwort, 1993).

Des techniques psychanalytiques, la catharsis et l'introspection sont les principales méthodes utilisées dans ce type de programme. L'introspection est jugée nécessaire pour atténuer, sinon éliminer les facteurs intrapsychiques et prévenir la revictimisation (Dankwort, 1993).

Dans les cas où le fonctionnement psychologique de la victime est

également mis en cause, l'analyse conduit à proposer un traitement aux deux membres du couple (Lindsay et al., 1991, Dankwort, 1988). Victime et agresseur sont appelés à faire un retour sur leur passé et à explorer les mécanismes inconscients de leurs personnalité (Dankwort, 1993).

3.4.1.2 L'approche cognitive-behaviorale

La majorité des services de traitement auprès des conjoints violents utilisent une approche cognitivo-behaviorale (Dankwort, 1993). Ce type de programme est influencé par la psychologie, la psychiatrie et la théorie de l'apprentissage social de Bandura (Lemire et al., 1996 ; Adams, 1988). Résultant de l'apprentissage social masculin, la violence est définie dans cette approche comme un mécanisme appris et inadéquat de contrôle de la colère (Holmes et Lundy, 1990 ; Lemire et al., 1996). Elle est associée au manque d'aptitudes de l'homme violent (Holmes et Lundy, 1990 ; Adams, 1988), inaptitudes relevant de ses apprentissages (Béliveau, 1991) ou à des difficultés de maîtrise du stress (Adams, 1988).

Dans cette approche, où l'accent est mis sur le manque d'aptitudes des agresseurs, on stipule qu'il est possible de modifier le comportement violent, qui a été appris, en soumettant le sujet à un apprentissage nouveau et différent (Rondeau, 1989). Le traitement est dirigé vers le problème de violence lui-même. Dans cette perspective, le développement d'aptitudes relationnelles constitue un élément important de la rééducation des hommes violents. Les interventions sont destinées à les aider à mieux faire face aux conflits, à s'affirmer, à adopter des comportements plus acceptables et à améliorer leurs capacités de communiquer et de gérer le stress (Adams, 1988 ; Dankwort, 1988 ; Rondeau, 1989 ; Lindsay et al., 1991). L'intervention de groupe constitue le format privilégié dans cette approche. On y a recours précisément parce que le groupe permet de briser l'isolement des hommes, l'image négative qu'ils ont d'eux-mêmes, leurs peurs,

leurs difficultés à exprimer leurs sentiments et qu'il constitue un lieu privilégié pour développer des habiletés de communication (Dankwort, 1993).

Les méthodes les plus fréquemment utilisées par les intervenants dans ce modèle sont l'enseignement de techniques de relaxation, de réduction du stress, de gestion de la colère, d'expression des sentiments, de résolution de conflits. En outre, par la sensibilisation aux signes précurseurs de la violence et le recours au temps d'arrêt, on veut amener les hommes à déceler certains indices physiologiques, à faire des pauses lorsqu'ils sont en colère (Holmes et Lundy 1990). La confrontation est également utilisée pour cesser la négation et la minimisation de la violence (Dankwort, 1993).

3.4.1.3 L'approche systémique

Ce modèle d'intervention repose sur une analyse systémique de la famille. La famille est vue, dans cette approche, comme un système constitué de membres en interaction, où chacun influence les interactions et partage par conséquent la responsabilité de ce qui peut se produire à ce niveau (Dankwort, 1993). Tout problème dans les interactions, incluant la violence, ne peut pas relever d'un seul individu. Il constitue le symptôme d'un mauvais fonctionnement de l'ensemble du système (Dankwort, 1993 ; Moisan 1993).

Dans cette perspective, l'analyse de la violence conjugale porte sur le modèle de relation entre les conjoints. La violence est vue comme le symptôme d'une dysfonction à l'intérieur du couple (Welzer-Lang, 1991). Elle est perçue comme un problème transactionnel ou de communication (Dankwort, 1993). On croit notamment qu'homme et femme se trouvent coincés dans des modèles de rôle rigides nuisant à la communication et que c'est précisément le manque de communication qui détermine la violence (Rondeau, 1989). Dans ces

programmes, où l'accent est mis sur la relation existant au sein du couple, l'intervention a pour but d'améliorer la relation conjugale, de développer au sein du couple une meilleure communication, de résoudre les conflits, d'apprendre aux hommes d'autres modes d'affirmation de soi non générateurs de violence. Et la violence conjugale étant définie comme un problème au niveau des interactions entre les conjoints, on considère que la thérapie de couple est indiquée et efficace (Dankwort, 1988). Les principales composantes des stratégies d'intervention sont l'enseignement de l'expression des sentiments et de méthodes de gestion des conflits (Dankwort, 1993).

3.4.1.4 L'approche proféministe

Même si sa popularité s'accroît constamment, ce modèle, qui se fonde sur l'analyse des rapports inégaux entre hommes et femmes, reste minoritaire dans l'intervention destinée aux conjoints violents (Rondeau, 1989, Lindsay et al., 1991). Les points de vue exprimés par les tenants de cette vision se situent à l'opposé des principales idées et pratiques qui ont cours dans le domaine depuis les débuts de l'intervention auprès des hommes violents (Rondeau, 1989). Cette approche est toutefois retenue au Québec par les divers ministères impliqués dans la lutte à la violence faite aux femmes ainsi que par les autorités policières et plusieurs intervenants.

Dans l'approche féministe, la violence des hommes envers les femmes est considérée comme un problème socio-politique en ce sens qu'elle se situe dans un contexte social où les femmes vivent des inégalités sociales, politiques et économiques (Adams, 1988 ; Myers, 1995). Elle est en outre perçue comme un abus de pouvoir, une tentative de domination (Adams, 1988).

La protection et la liberté des conjointes constituent la priorité de nombreux

programmes proféministes pour hommes violents (Holmes et Lundy, 1990 ; Adams, 1988 ; Dankwort, 1992). De plus, comme la violence conjugale est perçue essentiellement comme un abus de pouvoir et une tentative de domination, ce modèle propose un processus d'éducation qui remet en question les tentatives de l'homme violent pour dominer sa partenaire par une forme ou une autre de violence (Adams, 1988).

Les rapports de pouvoir, les comportements et les tactiques dont les hommes se servent pour dominer les femmes et l'oppression qui en résulte constituent, dans cette orientation, les axes principaux de l'intervention thérapeutique (Adams, 1988 ; Rondeau, 1989 ; Holmes et Lundy, 1990).

Pour assurer la sécurité et le bien-être de la conjointe, on incite les hommes à établir des plans de sécurité (Adams, 1988 ; Dankwort, 1993). La principale technique utilisée afin de faire cesser la violence est la confrontation de l'homme qui doit en arriver à identifier et à mettre fin à tous ses comportements de contrôle (Lindsay, Ouellet, Saint-Jacques, 1994).

Dans cette approche, on a recours de préférence à la thérapie de groupe car la sensibilisation par les pairs apparaît comme le meilleur moyen de faire passer efficacement le message, à savoir que la violence conjugale est un comportement appris, enraciné dans les normes sociales patriarcales, plutôt qu'une pathologie propre à l'individu ou à ses relations avec autrui (Adams, 1988).

3.4.1.5 Un modèle d'intervention préconisé par les Autochtones

Pelletier et Laurin (1993) sont d'avis que l'intervention en matière de violence dans les communautés autochtones soulève des problèmes particuliers, en raison notamment du manque de sensibilité culturelle des intervenants dans l'analyse, l'évaluation et le traitement des cas. Le manque de coordination des actions en cette matière est également souligné. Comme dans les communautés autochtones les divers organismes concernés par la question de la violence conjugale fonctionnent de manière isolée, les services sont rarement coordonnés (Comité Canadien, 1993), ce qui évidemment nuit au dépistage, à la prévention et au traitement. Clotilde Pelletier (1995) parle d'interventions ponctuelles et sans lien entre elles. Michèle Rouleau (Desmarais, 1993) décrit pour sa part la situation ainsi: *«Dans une communauté de 500 personnes, il y a une vingtaine d'intervenants et ils ne peuvent pas s'asseoir ensemble et parler du problème de violence.»*

C'est la croyance qu'il faut recourir à des solutions particulières pour tenir compte de leurs antécédents culturels et que la perte ou le manque de racines et d'identité culturelle constituent les principales causes de la violence, qui est la base du développement de programmes d'intervention destinés aux autochtones.

Dans un rapport portant sur la violence familiale en milieu autochtone, qu'elle présentait à la ministre de la condition féminine de la Colombie Britannique, Sharlene Frank (1992) souligne que le contexte des communautés autochtones est différent de celui de la culture dominante et que par conséquent les manières de lutter contre la violence familiale peuvent différer :

«The report recognizes how the community context is different from mainstream society and thus how the route to creating solutions in aboriginal communities may differ³⁰.»

³⁰ Frank, Sharlene, 1992, op. cit., p.2

L'année suivante, à l'occasion des travaux du Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), les représentantes autochtones ont réaffirmé leur vision particulière du problème de la violence et du même coup des solutions à mettre en place.

Estimant que les modèles existants n'étaient pas adaptés à leurs besoins, plusieurs communautés autochtones ont réclamé des interventions fondées sur leurs valeurs, leurs connaissances et leur compréhension de la question (Myers, 1995 ; Pelletier et Laurin, 1993). Des modèles de traitement alternatifs et globaux incluant de manière intégrée la victime, l'agresseur, et la communauté ont été développés dans certaines communautés (Myers, 1995).

En matière de violence conjugale, le traitement de l'agresseur indépendamment de la famille n'est généralement pas la solution privilégiée par les Autochtones. Dans son rapport: *Breaking Free, A proposal for Change to Aboriginal Family Violence*, l'Association des Femmes Autochtones de l'Ontario explique à cet égard :

«The importance of the extended family means that we do not see the batterer as responsible to find his own help or on this own. We see family violence holistically as a community problem which requires healing of all members of the family³¹.»

Les Autochtones inscrivent le problème de la violence familiale, tout comme ceux du suicide, des troubles mentaux, de la toxicomanie, dans les questions de santé (Bernard, 1995 ; Petawabano et al., 1994 ; Pelletier 1993). Ils considèrent qu'il s'agit d'un problème communautaire et non pas individuel ou de couple. Et comme ils lient la violence familiale au dysfonctionnement de la communauté, les solutions sont généralement envisagées dans le cadre d'un processus de

³¹ Ontario Native Women's Association, dans Frank, Sharlene, 1992, op.cit., p.8.

guérison globale de la communauté devant être mis en œuvre avec l'ensemble de ses membres (Canada, 1994). Frank (1992) mentionne à cet égard que:

«Dealing with family violence involves more than the removal of dysfunctional behavior. Fundamentally, it involves the building of healthy relationships within families and communities³².»

Selon elle, les interventions offertes doivent en outre être propres à chaque communauté compte tenu des particularités de chacune:

« As well as aboriginal and treaty rights, history, legislation , and the constitution, aboriginal people are unique in terms of cultural diversities. There are 196 « Bands» (...), members whom reside off and on reserves. Communities may share similarities in a range of way, but they are also different in circumstance, customs, needs and aspirations³³.»

3.4.1.5.1 Approche traditionnelle de guérison holistique

Cette approche vise l'harmonie et l'équilibre parmi les individus, les familles et la communauté (Pelletier et Laurin, 1993). C'est en ramenant le peuple autochtone aux valeurs d'une époque où tout le monde avait sa place autour du cercle et était apprécié, que l'on compte atteindre ce résultat (Santé Canada, 1996). L'approche holistique de guérison met l'accent sur le retour aux valeurs ancestrales et à la spiritualité autochtone. C'est par l'utilisation de symboles et le recours aux valeurs traditionnelles que s'élaborerait le cercle de guérison. Les enseignements et les voies du rétablissement reposent sur les chants, les cérémonies, et les relations entre les membres de la communauté (Pelletier et Laurin, 1993). En outre, dans cette perspective, la redécouverte de l'identité constitue un élément important de la guérison (Santé Canada, 1996).

³² Frank, Sharlene, 1992, op. cit.

³³ Ibid. p.4.

Cette approche globale tient compte des aspects affectif, intellectuel, spirituel et physique de la santé. Le bien-être de la personne dépend de son équilibre général tant physique que psychologique ou spirituel (Pelletier, 1993). Elle a pour objectif la guérison dans son ensemble.

Cette approche considère:

- les individus dans le contexte familial
- les familles dans le contexte communautaire
- les collectivités dans le contexte de la communauté en général
- les incidences de problèmes socio-économiques comme la pauvreté, le chômage, la dépendance à l'aide sociale ainsi que le logement non adéquat sur le bien-être psychologique. (D.G.S.M., 1991 dans Pelletier, 1993)

3.4.1.5.1.1 Une stratégie autochtone de traitement: le Cercle de guérison.

Le Cercle de guérison est un concept de plus en plus présent dans les milieux autochtones. Cette pratique a été introduite au Québec au début des années 1990 (Bernard, 1995). Relativement nouvelle donc, elle s'inspire des traditions et de la spiritualité autochtone sur lesquelles sont fondées les valeurs et les normes sociales. Dans la tradition autochtone, le centre de guérison se situe à l'intérieur du cercle (Bernard, 1995).

Même si de plus en plus on en parle, le Cercle de guérison reste difficile à définir parce qu'il peut être interprété différemment selon les communautés et donner lieu à des activités diverses. Il comprend souvent un cercle de la parole et se présente comme un réseau de support. Ce procédé, qualifié par certains de technique d'aide et par d'autres de méthode de guérison, permet à la fois le développement personnel des individus, leur guérison et la croissance de la

communauté. Dans certains cercles, des outils concernent spécifiquement la violence familiale.

4. Synthèse

Le concept de violence conjugale a beaucoup évolué au cours des trente dernières années et sa définition ne fait pas consensus parmi les auteurs. En fonction du cadre théorique sur lequel ils s'appuient, ils expliquent aussi différemment le phénomène et par conséquent les interventions qu'ils préconisent pour aider les conjoints violents sont de différentes natures et s'inscrivent dans des objectifs variés.

Parce qu'on reconnaît qu'elle est le plus souvent dirigée de l'homme vers la femme, la violence conjugale est généralement définie comme la violence masculine envers une conjointe de sexe féminin. Les auteurs qui ne font pas de distinction de genre sont en effet minoritaires. Dans la perspective féministe, elle représente une facette de la violence faite aux femmes. Pour les tenants de l'approche familiale, elle est le symptôme de problèmes au niveau des interactions entre les conjoints. Dans l'optique de certains auteurs elle constitue un moyen servant à dominer l'autre et elle est perçue comme instrumentale. D'autres considèrent qu'elle est expressive, en ce sens qu'elle résulte d'une perte de contrôle ou qu'elle constitue l'expression de frustrations. De plus en plus par ailleurs, on conçoit la violence conjugale comme un phénomène pouvant adopter différentes formes et se caractérisant par une série d'actes répétitifs se produisant généralement selon une courbe ascendante et un cycle particulier. Dans la conception populaire cependant, elle reste généralement comprise comme un geste causant, ou susceptible de causer, une menace sérieuse à l'intégrité physique.

Les différentes théories explicatives de la violence conjugale relèvent de la biologie, de la psychologie, de la psychiatrie, de la sociologie et d'analyses structurelles. Les théories biologiques lient la violence des hommes à leurs caractéristiques génétiques. Les auteurs qui s'inscrivent dans une approche

psychopathologique l'expliquent par des dysfonctionnements chez l'agresseur ou la victime. Les troubles mentaux des hommes, les divers problèmes psychologiques et affectifs qu'ils peuvent présenter, le masochisme des femmes et l'abus d'alcool sont, dans cette perspective, autant de facteurs contributifs et causaux liés à l'exercice de la violence conjugale. Dans la perspective sociologique, elle est déterminée par des facteurs relationnels, environnementaux et de socialisation. On situe ses causes dans les relations individuelles ou familiales ou dans l'interaction entre individus, familles et milieu. Elle peut relever des apprentissages dans le milieu familial, de l'intégration d'une perception stéréotypée des rôles sexuels, des interactions dans le couple, du stress économique, de la recherche de pouvoir, des bénéfices associés ou encore de l'acceptation culturelle. D'autres analyses enfin lient la violence conjugale à des facteurs historiques et à l'organisation sociale. Le féminisme l'attribue à des rapports historiquement inégaux entre les sexes, qui ont mené à la domination des hommes sur les femmes. Selon un point de vue socio-politique autochtone, il s'agit de l'une des nombreuses conséquences de la colonisation à laquelle ce peuple a été soumis.

Dans les milieux d'intervention auprès des conjoints violents, on situe généralement le problème de la violence conjugale au niveau individuel ou des interactions entre les conjoints. Les solutions préconisées visent par conséquent à transformer les traits caractéristiques des hommes violents, à corriger les déficits au niveau de la personnalité, à ce qu'ils développent des aptitudes pour la communication et la gestion de la colère et des conflits. Les programmes d'orientation proféministes, qui restent par ailleurs minoritaires, sont, quant à eux, orientés à la fois vers des changements structurels et dans les mentalités afin de mettre fin à l'inégalité que vivent les femmes ainsi que sur la responsabilisation des hommes violents. L'approche autochtone enfin, situe ses actions au niveau communautaire et vise le rétablissement de l'ensemble de la communauté.

Tous les programmes d'aide ont par ailleurs en commun de miser sur l'intervention de groupe pour supporter, sensibiliser, éduquer et responsabiliser les conjoints violents.

C'est à ces différents points de vue que nous confronterons les résultats obtenus dans le cadre de notre recherche.

CHAPITRE 3

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Après avoir précisé les objectifs de notre recherche, nous décrivons, dans les prochaines pages, les principales étapes de la méthodologie à laquelle nous avons eu recours pour la réaliser.

Dans la section portant sur la méthodologie, nous rendons compte d'abord de nos démarches préliminaires et de certains aspects particuliers que nous avons dû considérer au plan de l'éthique. Nous justifions par la suite le choix d'une approche qualitative et de l'entretien semi-directif, puis nous présentons la population étudiée, le processus d'échantillonnage ainsi que le guide d'entrevue que nous avons conçu et utilisé. Le déroulement proprement dit de la recherche et la méthode retenue pour l'analyse des données sont également exposés. Nous terminons par quelques remarques touchant les limites de l'étude.

1. Objectifs de la recherche

Nous avons vu au chapitre précédent que la question de la violence conjugale a été étudiée abondamment au cours des dernières décennies. Or, si ces études ont permis l'acquisition de connaissances nouvelles, les écrits sur le sujet révèlent une grande diversité d'opinions, notamment sur l'essence de la violence conjugale, ses causes et les facteurs qui lui sont associés ainsi qu'en ce qui concerne l'intervention à offrir aux conjoints violents.

Nous savons également que, jusqu'à présent, peu d'études ont traité des réalités des milieux socio-culturels en cette matière (Lemieux, 1995). Il nous est donc apparu que l'exploration de la problématique qui existe en milieu autochtone pouvait être approfondie. En outre, l'occasion étant rarement donnée aux intervenants d'exprimer leurs points de vue sur la question dans un cadre de recherche, nous avons voulu leur donner la parole.

La spécificité de cette étude est précisément de permettre à des intervenants, témoins privilégiés du phénomène dans la communauté algonquine de Lac Simon, de témoigner de la compréhension qu'ils en ont en postulant que celle-ci viendra enrichir notre propre compréhension du problème et de ce qui peut être fait pour tenter de l'enrayer.

1.1 Objectif général

Notre recherche a pour objectif général d'explorer et de situer les opinions des intervenants sur différents aspects de la question de la violence conjugale. Elle vise à mettre au jour leurs points de vue sur ce qu'elle est, sur les facteurs pouvant l'expliquer ainsi que sur l'intervention à offrir aux conjoints violents.

1.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement il s'agit:

- 1) D'identifier les composantes de leurs définitions de la violence conjugale (les critères à partir desquels ils identifient la violence conjugale)
- 2) De cerner les facteurs de nature causale et contributive qu'ils retiennent dans leurs explications de la violence des hommes envers leurs conjointes et plus spécifiquement concernant celle des hommes de Lac Simon
- 3) De répertorier les objectifs, formes, stratégies et moyens d'intervention qu'ils préconisent auprès des conjoints violents de la communauté.

2. Méthodologie de la recherche

2.1 Démarches préliminaires et considérations éthiques

L'adhésion des dirigeants locaux de Lac Simon à notre projet constituait un pré-requis incontournable à la réalisation de cette recherche. Nous devons tenir compte à la fois de l'autorité administrative du Conseil de la Nation sur le

territoire de la réserve et de son droit de gestion à titre d'employeur des intervenants. Aussi, dès la phase initiale de notre travail, avons-nous demandé l'accord de son chef, à qui nous avons soumis les grandes lignes de notre plan. Ce consentement nous a été donné sans aucune hésitation.

Par ailleurs, lorsque nous avons entrepris ce travail, nous intervenions dans la communauté à titre d'agente de probation. De ce fait, non seulement nous fallait-il établir de façon très nette nos objectifs de recherche mais aussi la distinction à faire entre ceux-ci et notre mandat professionnel, ce que nous avons fait.

De plus, conformément au principe de respect de la vie privée qui doit guider la recherche auprès de personnes, nous avons donné l'assurance écrite aux participants que leur identité ne serait pas divulguée, garantissant ainsi le caractère confidentiel des informations recueillies. Comme le stipule l'autorisation en annexe (annexe A) nous avons aussi précisé que celles-ci ne serviraient pas à des fins autres que celles de la recherche. Dans le cas présent, cette assurance de confidentialité prenait une importance d'autant plus grande en raison de nos activités professionnelles dans la communauté.

2.2 Le choix d'une approche qualitative

Compte tenu des objectifs de notre recherche qui se veut exploratoire et descriptive d'idées et de compréhensions, le recours à une méthodologie qualitative s'est imposé. Cette méthode, qui permet une exploration détaillée des discours, nous est apparue comme le meilleur moyen d'appréhender les perspectives des participants.

2.3 Méthode de collecte de données

Nous avons retenu l'entrevue comme instrument de cueillette de données. Ce choix a été motivé par différentes raisons, la première étant l'accès qu'elle permet aux conceptions personnelles des interviewés. Il nous importait que les participants puissent s'exprimer à leur guise. L'outil devait donc favoriser la libre expression des idées. Or, le principe fondamental de l'entrevue est de fournir un cadre à l'intérieur duquel les répondants expriment leur compréhension des choses dans leurs propres termes (Patton, 1980: 205 dans Deslauriers, 1991). Et, comme le but de cette méthode est de savoir ce que la personne pense et d'apprendre des choses qu'on ne peut observer directement telles les sentiments, les idées, les intentions (Deslauriers, 1991), elle apparaissait doublement indiquée.

Autre avantage de l'entrevue que nous avons considéré, celui de faire apparaître les erreurs d'interprétations des personnes et de s'assurer que les questions sont bien comprises (Mayer et Ouellet, 1991). Cet avantage prenait une importance d'autant plus grande considérant que, pour plus de la moitié des participants, le français est une langue seconde.

2.3.1 L'entrevue semi-dirigée

De manière plus spécifique, nous avons choisi de procéder à des entrevues semi-dirigées, une méthode qui offre l'avantage d'une certaine souplesse liée à la forme des questions et au déroulement de l'entretien. Ce choix suppose que l'on reconnaît à la personne interviewée la capacité de s'exprimer utilement sur le sujet proposé (Mayer-Ouellet, 1991). Dans ce type d'entretien, en effet, non seulement considère-t-on la capacité de parole du répondant mais sa compétence également concernant les diverses facettes du problème qui lui est soumis (Daunais, 1992). Or, c'est précisément parce que nous leur reconnaissons une expertise, laquelle sera précisée plus loin, que les intervenants ont été choisis

comme sujets de la recherche.

2.3.2 Le plan d'entretien

Dans l'entrevue semi-dirigée, il y a nécessité de dresser un plan d'entretien (Daunais, 1992). Il ne s'agit toutefois pas pour l'interviewer de prévoir tous les détails de ses interventions. Tout au plus doit-il prévoir quelques questions importantes ou points de repère (De Ketele et Roegiers, 1991). Il peut même aller au-delà des questions posées s'il s'assure d'obtenir à peu près les mêmes renseignements des personnes interrogées (Deslauriers, 1991).

Le guide d'entrevue, présenté en annexe (annexe B), a été développé à partir des grands thèmes de notre étude, lesquels correspondent aux objectifs visés. Il comporte des questions principales servant de points de repères ainsi que des sous-questions. Celles-ci devaient servir à obtenir des précisions supplémentaires et favoriser une plus grande exactitude des résultats dans le sens d'un plus grand rapprochement réponses-objectifs.

Ainsi, lorsque la personne interviewée n'abordait pas spontanément un des sous-thèmes que nous avons identifié comme étant d'intérêt pour l'étude ou lorsque nous voulions qu'elle élabore davantage ou précise sa pensée, nous pouvions avoir recours à une sous-question. Dans les faits, nous les avons peu utilisées étant donné que les intervenants abordaient généralement de leur propre chef les thèmes prévus.

Les grandes lignes du guide d'entrevue, qui correspondent aux questions générales, ont été communiquées à chacun des participants. Ceux-ci ont reçu

copie du document-synthèse présenté ci-dessous. La plupart des participants ont reçu le document au moment où ils ont été invités à participer à la recherche, les autres ont pu en prendre connaissance au début de l'entrevue de recherche.

Synthèse du guide d'entrevue de recherche

Thème 1 : La définition de la violence conjugale.

- Ce qu'on entend par violence conjugale.
- Les comportements et les attitudes qui constituent de la violence conjugale.
- L'origine et la fonction de la violence conjugale.

Thème 2 : Explication de la violence conjugale (définie comme la violence des hommes envers les femmes).

- Compréhension des causes et des facteurs de la violence conjugale.
- Opinion sur les causes et les facteurs associés au phénomène rencontré à Lac Simon.
-

Thème 3 : L'intervention auprès des conjoints violents.

- La pertinence et l'intérêt d'offrir un traitement aux conjoints violents.
- Les composantes d'une intervention efficace et adaptée aux besoins des hommes violents de Lac Simon.
- Les mesures dont pourraient bénéficier les hommes violents de Lac Simon.

2.4 Population à l'étude

La population à l'étude se compose essentiellement d'intervenants dans la réserve de Lac Simon, qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont concernés par un aspect ou un autre de la question de la violence conjugale. Ces intervenants ne constituent pas un groupe homogène. Non seulement exercent-ils leur métier dans des organismes dont les missions sont différentes, ils se distinguent également par leurs origines ethniques, leur connaissance du milieu et leur formation.

2.4.1 Les organismes concernés par la question de la violence conjugale à Lac Simon

Précisons d'abord que nous avons eu recours à des sources d'information variées, à la fois pour nous assurer d'atteindre un nombre suffisant d'intervenants et pour obtenir une variété de points de vue selon le milieu de pratique. À Lac Simon, ils sont une trentaine d'intervenants sociaux et politiques à œuvrer dans des organismes de la communauté concernés par la question de la violence conjugale. Il s'agit des membres du conseil de la Nation, des policiers, des intervenants auprès des personnes dans les services de santé communautaire, de santé mentale et les services sociaux.

2.4.1.1 Le Conseil de la Nation

En tant qu'autorité politique et administrative, le Conseil de la Nation décide des

priorités d'action ainsi que des programmes et services qui sont mis sur pied dans la communauté. Il est aussi responsable de la gestion de l'ensemble des services dispensés dans le milieu. À Lac Simon, le Conseil est constitué d'un chef et de cinq conseillers.

Concernant les questions de santé, son rôle en est un de promotion et d'adaptation des services aux besoins précis du milieu. Le Conseil doit aussi identifier sur la réserve les besoins en services sociaux et conseiller sur les services et méthodes à privilégier (Boivin, 1989).

2.4.1.2 Le service de police

Le service de police de Lac Simon possède, sur son territoire, les pouvoirs normalement dévolus en vertu de la Loi sur la police. Chargé de la sécurité et du maintien de l'ordre dans le milieu, il intervient pour assurer le respect des lois et règlements en vigueur. Il compte cinq constables dont l'un agit comme responsable du poste.

Selon Larouche (1987), 60 % de tous les appels logés dans les services de police proviennent de demandes inhérentes à des troubles familiaux. À Lac Simon, les affaires de violence conjugale représentent, selon les statistiques de la police, une forte proportion des demandes d'intervention qui lui sont soumises.

2.4.1.3 Le service de santé mentale

Le service de santé mentale a pour mission d'offrir une assistance individualisée aux résidents de Lac Simon qui en font la demande. Les intervenants de ce service reçoivent des demandes se rapportant à la violence conjugale, à la fois de femmes violentées et de conjoints violents.

Au moment de faire notre recherche, le service, qui était par ailleurs en

expansion, comptait un psychologue, une agente de prévention des toxicomanies ainsi qu'une intervenante auprès des femmes victimes de violence.

2.4.1.4 Le service de santé communautaire

Le service de santé communautaire offre des soins de santé de première ligne, des soins médicaux de base et des services de dépistage. Il est composé de deux médecins (à temps partiel) et de trois infirmières.

Notre choix d'inclure les intervenants de ce secteur se justifie par les résultats d'études selon lesquelles 21 % des femmes reçues à l'urgence d'un hôpital sont des femmes battues (Larouche, 1987).

2.4.1.5 Les services sociaux Minokin

Les services sociaux Minokin interviennent en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse ainsi que de celle sur les jeunes contrevenants. Ils dispensent également les services sociaux courants dans la communauté. Le personnel professionnel des Services sociaux comprend des travailleurs sociaux, des psychologues, des agents de relations humaines et des éducateurs spécialisés, dont le nombre varie par ailleurs régulièrement.

Les intervenants de ce service sont confrontés aux problématiques associées aux différentes formes de violence qui touchent les familles. Ils interviennent dans les milieux familiaux où la sécurité et le développement des enfants sont compromis. Larouche (1987) mentionne à cet égard qu'un fort pourcentage des enfants signalés à la direction de la protection de la jeunesse vivent dans un milieu où la mère est violentée.

2.5 L'échantillonnage

Notre recherche faisant appel aux méthodes qualitatives, nous avons choisi d'examiner en profondeur un nombre restreint de cas. La sélection des intervenants invités à participer à la recherche ne s'est pas effectuée au hasard. De ce fait notre échantillon est de type non probabiliste (Angers, 1996 ; Mayer et Ouellet 1991). Il s'agit d'un échantillon typique en ce sens que nous avons privilégié des personnes répondant au type idéal par rapport aux objectifs de la recherche (Mayer-Ouellet, 1991). La méthode d'échantillonnage retenue ne permet pas la généralisation des résultats de notre étude (Mayer et Ouellet, 1991).

2.5.1 Les critères de sélection

Les critères suivants ont guidé le choix des sujets:

- L'ancienneté comme intervenant dans la communauté. Nous avons d'abord sollicité les intervenants comptant la plus longue expérience de travail dans la réserve, en presumant que ceux-ci possédaient une connaissance plus approfondie des problèmes sociaux dans la communauté. Notre connaissance des acteurs du milieu nous a permis d'identifier les personnes qui rencontraient ce critère.
- L'intervention directe auprès de la population. Nous nous sommes adressée à des praticiens de préférence à des gestionnaires.
- Une représentation diversifiée des services. Nous avons voulu constituer un échantillon composé de représentants des divers organismes concernés par la question de la violence conjugale à Lac Simon, à savoir le Conseil de la Nation, le service de santé mentale, le service de santé communautaire, le service de police et les services sociaux
- L'intérêt manifesté à participer à la recherche et la disponibilité des intervenants. Les intervenants étaient évidemment invités à participer à la

recherche sur une base volontaire.

2.5.2 La prise de contact

Nous avons sollicité au départ la participation de deux membres du service de police; de quatre intervenants en santé communautaire, à savoir un médecin, deux infirmières et un responsable de service; de trois intervenants des services sociaux; de deux intervenants en santé mentale et de deux membres du conseil de bande pour un total de treize personnes.

Dans un premier temps, une lettre a été adressée à chacun des intervenants identifiés (annexe C). Nous leur exposons dans cette lettre, le but de la recherche, les thèmes explorés ainsi que la collaboration attendue de leur part. Nous leur annonçons également un contact téléphonique subséquent, lequel devait servir à la fois à connaître leur intérêt et leur disponibilité à prendre part à la recherche, à répondre à leurs questions le cas échéant, et à prendre les arrangements nécessaires pour une rencontre avec ceux qui se montraient intéressés.

Parmi les treize intervenants sollicités, deux ont décliné notre invitation. Dans un cas, le manque de disponibilité a été évoqué; dans l'autre, c'est le manque de connaissances sur la question qui a justifié le refus de participer.

2.6 La collecte de données

Les entrevues avec les intervenants ont été réalisées entre le 10 mars et le 8 juin 2000. Pour différentes raisons, certaines rencontres ont dû être reportées à plusieurs reprises (parfois jusqu'à trois fois), ce qui naturellement a ralenti le

cours de nos travaux. Toutes les entrevues ont été enregistrées. Avant le début de l'entrevue, chaque participant a signé une autorisation à l'enregistrement (annexe A) laquelle lui garantissait la confidentialité.

Nous avons rencontré neuf participants à Lac Simon, le plus souvent dans leurs milieux de travail et deux à Val-d'Or conformément à leur demande. Les entretiens ont eu une durée moyenne d'une heure trente. Dans les faits, la durée d'une seule entrevue, qui s'est prolongé pendant trois heures, s'écarte de manière significative de la durée moyenne des autres.

Enfin, l'une des onze entrevues effectuées a dû être retirée de l'échantillon final en raison de problème d'enregistrement. L'analyse des données portera donc sur dix entretiens.

2.7 Les caractéristiques personnelles des répondants

Tous les secteurs d'intervention sont représentés dans notre échantillon final qui comprend cinq hommes et cinq femmes, dont la moyenne d'âge se situe dans la quarantaine. Il se compose d'un membre du Conseil de la Nation, d'un policier, de trois intervenants rattachés aux services sociaux, de trois intervenants en santé communautaire et finalement de deux intervenants au service de santé mentale. Six participants sont Autochtones et résident à Lac Simon. S'ils ne sont pas tous originaires de la communauté la plupart y vivent depuis plusieurs années. Ils possèdent par conséquent une connaissance approfondie des personnes et des coutumes du milieu. Quant aux non-Autochtones, leur contact avec la communauté remonte à plus ou moins longtemps. Ils y œuvrent en moyenne depuis quatre ans. Enfin, la formation des participants varie d'un degré d'études secondaires jusqu'au niveau universitaire. La moitié d'entre eux a complété des études universitaires. Parmi les cinq autres, trois ont reçu une formation de niveau collégial. Dans l'ensemble, par ailleurs les intervenants autochtones sont moins scolarisés que les intervenants allochtones.

2.8 La méthode d'analyse des données

Pour l'analyse des données, nous avons opté pour la méthode de l'analyse de contenu parce qu'elle permet de mettre en relief le discours des intervenants et de faire une démarche méthodologique objectivée.

Mucchielli (1991) explique :

«qu'analyser le contenu (d'un document ou d'une communication) c'est (...) rechercher des informations qui s'y trouvent, dégager le sens ou les sens de ce qui est présenté, formuler et classer tout ce que contient ce document ou cette communication³⁴.»

Notre analyse a porté sur le contenu manifeste des communications, c'est-à-dire sur les propos tels que tenus par les répondants (L'écuyer, 1990). Nous avons procédé d'abord à une analyse verticale des entrevues afin de regrouper en thèmes et en sous-thèmes les éléments relatifs à nos objectifs de recherche. Nous avons ensuite procédé à une analyse horizontale des discours des intervenants afin de les mettre en relation et de faire ainsi ressortir les points communs et les divergences dans leurs propos.

Nous avons traité les données recueillies en utilisant la méthode établie par L'Ecuyer (1990). Ce modèle comporte six étapes successives à savoir: lecture préliminaire et établissement d'une liste d'énoncés, choix et définition des unités de classification, catégorisation et classification, quantification, description scientifique et interprétation des résultats.

2.8.1 Lectures préliminaires et établissement d'une liste d'énoncés

Après avoir retranscrit intégralement le contenu de chacun des entretiens, nous

³⁴ Mucchielli, Roger, L'analyse de contenu des documents et des communications, 7^e édition, Paris, Editions ESF, 1991.

avons réécouté les enregistrements. En même temps, nous faisons une première lecture du matériel. Cette seconde écoute nous a permis à la fois de corriger quelques erreurs de transcription dans la version initiale et de nous attarder au débit verbal, aux intonations, au rythme du langage des interviewés, ce qui à l'occasion est venu préciser le sens des éléments communiqués.

Nous avons fait des lectures répétées des transcriptions d'entretiens et souvent même nous sommes retournée à l'enregistrement pour nous assurer de notre bonne compréhension.

Dans une troisième étape, nous avons découpé les textes en énoncés spécifiques et commencé à repérer les premières unités de sens.

2.8.2 Choix et définition des unités de classification

Nous l'avons déjà mentionné, l'unité de classification que nous avons retenue est l'unité de sens. Cette unité est liée à l'identification des éléments du texte possédant un «sens complet» en eux-mêmes (L'Écuyer, 1990). Le type d'unité choisi se rapporte à l'idée. Le texte est ainsi découpé en *«tranches qui peuvent comporter les mêmes mots ou expressions mais aussi tout un ensemble d'éléments fort différents ayant toutefois comme trait commun de se profiler dans un même sens»* (L'Écuyer, 1990).

2.8.3 Catégorisation et classification

À cette étape, tous les énoncés sont classés en catégories. L'Écuyer (1990) définit la catégorie comme: *«un dénominateur commun auquel peut être ramené tout naturellement un ensemble d'énoncés qui se ressemblent sans en forcer le*

sens»

Les grands thèmes du guide d'entrevue, à savoir les critères à partir desquels les intervenants définissent la violence conjugale, les facteurs de nature contributive et causale qu'ils relient à la violence des hommes en général envers leurs conjointes et de façon plus spécifique dans la communauté de Lac Simon ainsi que leurs points de vue sur l'intervention à offrir aux conjoints violents, notamment l'intérêt d'offrir ce genre de service, les objectifs, stratégies et moyens d'intervention qu'ils devraient comporter, ont servi de base à l'identification des catégories.

Après un premier regroupement des unités de sens sous les catégories précitées, une classification en sous-catégories des énoncés est faite afin de dégager certaines dimensions qui en ressortent. Les sous-catégories ont émergé à la fois du matériel et de la théorie, il s'agit donc d'une catégorisation mixte.

2.8.4 Quantification

Pour chacune des dimensions analysées nous rapportons, dans la présentation des résultats, le nombre d'intervenants dont les énoncés se situent dans la catégorie en question.

2.8.5 Description scientifique

La description des résultats fera l'objet du prochain chapitre. Présentée sous forme narrative, elle intègre le contenu de tous les entretiens. Nous soulignons dans la présentation les relations et les différences dans le contenu des catégories.

2.8.6 Interprétation des résultats

L'interprétation des résultats est présentée dans le cinquième chapitre de notre mémoire. A cette étape nous reprenons les résultats de l'analyse descriptive pour les examiner à la lumière de théories et de modèles existants (Deslauriers, 1987).

2.9 Les limites de l'étude

Malgré les limites, qu'évidemment elle présente, l'atteinte de l'objectif visé par cette recherche, à savoir explorer et mettre au jour les points de vue d'intervenants dans la communauté de Lac Simon sur la question de la violence conjugale, ne nous semble jamais avoir été compromis. La méthodologie qualitative à laquelle nous avons eu recours s'est avérée pertinente dans l'exploration des points de vue des participants et l'entretien semi-dirigé nous a permis d'approfondir chacun des thèmes reliés à nos objectifs.

La première limite de cette étude est que ses résultats ne peuvent être généralisés. Ils traduisent les opinions d'intervenants qui ont accepté de nous partager leurs points de vue et ils ne peuvent pas être transposés à l'ensemble des intervenants dans les milieux autochtones. Ils sont spécifiques à un lieu donné, la communauté de Lac Simon, et ne sont valables que pour cet endroit. L'échantillonnage limite également la généralisation des résultats. Le type d'échantillon retenu, à savoir non probabiliste de même que sa taille réduite n'assure pas la représentativité des participants et ne permet pas non plus la généralisation des résultats à l'ensemble des intervenants de la communauté de Lac Simon.

Les résultats obtenus sont en outre des opinions d'intervenants de formations diverses, travaillant dans différentes sphères d'activités et d'origine culturelle différente. La diversité des intervenants rencontrés entraîne une diversité possible de réponses selon les fonctions exercées, l'idéologie professionnelle et le groupe culturel d'appartenance.

La méthode retenue pour l'analyse des données représente une autre limite. L'analyse de contenu porte en elle-même une certaine part de subjectivité en ce qui a trait principalement aux inférences qu'on tire des discours (Mayer-Ouellet, 1991). Des éléments de subjectivité plus grande peuvent survenir dans l'utilisation de l'unité de sens (Deslauriers, 1987).

Enfin, malgré les précautions que nous avons prises pour préciser nos objectifs de recherche et la distinction à faire entre ceux-ci et nos activités professionnelles dans la communauté, nous ne pouvons pas faire abstraction des liens professionnels que nous entretenions, à l'époque où nous avons mené les entrevues, avec certains intervenants qui ont participé à la recherche. On peut se demander si ces liens ont pu influencer les réponses qu'ils nous ont données et donc s'ils auraient tenu le même discours à une personne qu'ils n'auraient pas connue. Il faut dire cependant que cette connaissance préalable peut avoir eu l'effet désirable de faciliter l'établissement du lien de confiance entre chercheur et sujets de l'étude et favorisé par conséquent une expression plus libre des idées.

CHAPITRE 4

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES DONNÉES

La présentation des résultats de notre analyse s'articule autour des grands thèmes explorés, à savoir les définitions de la violence conjugale auxquelles adhèrent les participants, les éléments explicatifs qu'ils retiennent en regard de la violence qu'exercent des hommes de Lac Simon envers leurs conjointes ainsi que leurs opinions sur la question de l'intervention dont devraient bénéficier ces conjoints violents. Nous décrivons les points de vue exprimés sur chacun de ces aspects.

1. La définition de la violence conjugale

Nous devons préciser ici que même si la question de départ qui leur a été soumise: *«J'aimerais savoir comment vous définissez la violence conjugale»* se voulait générale, d'emblée les participants nous ont fait part de leurs conceptions spécifiques du phénomène à Lac Simon. Nous avons regroupé, sous ce premier thème, les éléments se dégageant de leurs définitions.

Les différentes composantes de la notion de violence conjugale retrouvées dans les écrits ont servi de base à notre analyse. Ces dimensions sont: 1) son caractère criminel, 2) le genre du conjoint agresseur, 3) une forme de violence envers les femmes 4) un problème familial 5) un moyen de contrôle ou une perte de contrôle, 6) les différentes formes sous lesquelles elle se manifeste, 7) son cycle, 8) son caractère répétitif et enfin 9) son escalade.

1.1 Le caractère criminel de la violence conjugale

Pendant longtemps la violence entre conjoints n'était pas sanctionnée par les tribunaux canadiens qui la considéraient comme une affaire privée, dont la Cour

ne devait pas se mêler. Depuis environ trente ans, les choses ont changé et les sanctions prévues au Code criminel, relativement à certains gestes de violence, s'appliquent nonobstant la nature des relations qu'entretiennent l'agresseur et la victime.

Tous les intervenants interrogés connaissent l'existence des lois en matière de violence et ont évoqué les poursuites judiciaires pouvant être engagées relativement à celle qu'un conjoint exerce sur son ou sa partenaire.

«(...) maintenant les femmes elles savent qu'elles sont protégées, qu'elles peuvent aller en cour (...).» (intervenant 8)

Aucun des participants par ailleurs n'a limité sa définition aux gestes violents constituant des infractions en vertu du code criminel.

1.2 Le genre de l'agresseur

Les participants à notre recherche n'associent pas la violence conjugale à un genre en particulier. Ils la conçoivent comme celle qu'exerce un conjoint, quel que soit son sexe, sur l'autre membre du couple. Généralement d'entrée de jeu et de façon insistante, chacun d'entre eux a mentionné qu'hommes et femmes peuvent être victimes et agresseurs et que, pour cette raison, ils incluaient dans leur définition de la violence conjugale celle que les deux conjoints font subir à leurs partenaires.

«Ce que j'entends par violence conjugale ça peut-être autant le monsieur envers la madame que la madame envers le monsieur. Pour moi c'est pas juste un sexe la violence, ça peut-être un homme ou une femme. » (intervenant 2)

Trois participants ont même signifié de façon très claire leur opposition à une définition de la violence conjugale qui enferme les hommes dans le rôle d'agresseur et les femmes dans celui de victime.

«La violence, la façon dont on parle de la violence conjugale,

quelque chose que je trouve des fois un peu gênant, un peu de la même façon que je trouve gênant quand on parle d'agression sexuelle puis d'agresseur sexuel, des fois il n'y a pas de « e » après à la fin de agresseur, puis en réalité il y en a des agresseurs sexuels féminins comme il y a aussi des femmes dans les couples qui sont extrêmement violentes. Parfois j'ai hâte que la société regarde aussi du côté des femmes.» (intervenant 5)

En outre, la plupart des répondants (n=6) ont exprimé l'avis que, si l'on tient compte de toutes les formes de violences, les femmes en exercent autant que les hommes:

«Je pense que si on inclut dans la violence toutes ces formes accumulées ou déguisées là de prises de contrôle, c'est half and half à mon avis.» (intervenant 5)

«Autant l'homme que la femme vont prendre le contrôle.» (intervenant 10)

Les quatre autres participants pensent pour leur part que si la violence féminine envers un conjoint existe, elle constitue un fait plus rare que la violence masculine sur une conjointe:

« Le plus souvent je pense que c'est l'homme qui fait subir ça à sa femme. » (intervenant 6)

Un de ces répondants a cependant nuancé son opinion et exprimé l'avis que les femmes de la communauté de Lac Simon devenaient graduellement aussi violentes que les hommes:

«Elles exercent pas autant de violence que les hommes mais c'est comme quelque chose qui est en train de prendre place.» (intervenant 8)

Par ailleurs, sans que la question ne leur soit posée explicitement, sept répondants ont signalé des distinctions entre les formes de violence exercées par les hommes et celles utilisées par les femmes. Ils nous ont mentionné que les femmes ont, de manière générale, moins souvent recours aux coups que les

hommes et que c'est surtout en paroles et dans leurs attitudes qu'elles sont violentes. Dans leur perspective la violence féminine se manifeste surtout par des cris, du chantage, des manipulations, des humiliations et des contrôles divers:

« Je pense que la façon que les femmes exercent leur violence dans le couple ça sera pas nécessairement par des coups. On va contrôler tout ce qui est du niveau domestique, (...) il y a aussi la madame qui va rire du monsieur, qui va rire de ses prouesses sexuelles (...) »
(intervenant, 2)

Deux répondants donnent également une interprétation différente à la violence des femmes. Ils la différencient de la violence masculine non seulement dans ses formes mais aussi dans ses causes et dans ses buts. Les causes qu'ils lui attribuent sous-tendent que les comportements violents des femmes sont réactionnels, qu'il s'agit de réponses aux agirs de leurs conjoints.

«Elles sont plus résistantes les femmes (...). C'est beaucoup plus après quelques années de vie commune. Elle réagira pas tout de suite sur le coup. Quand elle est vraiment tannée, là elle va réagir. La plupart du temps c'est pour se défendre aussi là.» (intervenant 1)

Trois répondants ont par ailleurs émis l'opinion que la fréquence de la violence conjugale féminine dans la communauté était sous-estimée, étant donné que les hommes qui la subissent ressentent de la honte et sont, par conséquent, peu enclins à la révéler.

«Les statistiques ne révèlent que les cas déclarés.(...) il y a quelque chose de permis pour une femme de le dire mais pour un homme c'est beaucoup plus difficile donc c'est sous-estimé C'est acceptable socialement pour une femme de se dire victime. Ça l'est beaucoup moins pour un homme.» (intervenant 5)

En contrepartie, trois répondants ont soulevé la possibilité d'une surévaluation du nombre de cas de violence conjugale masculine dans la communauté. Ces participants croient qu'un certain nombre de dénonciations en matière de violence sur une conjointe se rapportent à des événements provoqués par la victime ou qu'elles constituent de fausses déclarations. L'adoption en 1986, de la

première politique d'intervention en matière de violence conjugale, laquelle incite les victimes à porter plainte et le système judiciaire à retenir leurs plaintes et à judiciairiser les cas de violence, donne lieu, selon eux, à des abus de différentes sortes de la part de certaines femmes de la communauté. Ainsi des femmes provoqueraient leurs conjoints dans le but qu'ils passent à l'acte pour pouvoir ensuite les dénoncer. D'autres iraient jusqu'à faire de fausses déclarations à la police afin qu'elle intervienne et que des accusations soient portées contre leurs conjoints.

«Il y a des femmes qui ont tout fait pour les faire entrer en dedans, en les traitant de n'importe quoi puis il y a des femmes qui l'ont dit à un moment donné puis il y a des hommes qui me l'ont dit : «Elle veut me faire rentrer en dedans mais elle ne réussira pas.» (intervenant 4)

1.3 Une forme de violence envers les femmes

Dans la perspective féministe, la violence conjugale s'inscrit dans la problématique plus large de la violence faite aux femmes, laquelle est liée aux inégalités structurelles entre hommes et femmes dans notre société patriarcale. L'opinion exprimée par un répondant à l'effet qu'une partie de la solution au problème de la violence conjugale réside dans un accroissement du pouvoir des femmes va dans le sens d'un problème conçu comme relevant de l'inégalité entre les sexes.

«Moi je dis à des ados (adolescentes), continue tes études, puis c'est toi qui va être au Conseil de bande, puis quand il y en aura une qui mettra les pieds là pis sera chef, o.k. une femme, (...) là ça va changer». (intervenant 10)

Tous les autres participants reconnaissent la persistance des inégalités entre hommes et femmes dans notre société et plus spécifiquement dans les milieux autochtones.

«Il n'y a pas d'égalité dans les couples. On ne reconnaît pas les mêmes droits aux femmes.» (intervenant 8).

Ils font notamment état de la sous-représentation des femmes dans les postes de direction et du statut supérieur que les hommes s'attribuent de manière générale au sein de leurs familles:

«Jusqu'à tout récemment, on ne reconnaissait pas aux femmes les mêmes droits. Là on leur reconnaît des droits mais dans les faits il y a une attitude qui perdure. Rien que de voir, on va dire, le nombre de femmes aux postes de direction.» (intervenant 2).

«Dans l'esprit de l'homme il est le maître et la femme doit être à son service.» (intervenant 6).

Néanmoins ils ne situent pas, a priori du moins, ce problème dans la problématique de la violence faite aux femmes. De manière générale, ils le définissent comme un problème personnel lié aux caractéristiques de l'agresseur ou comme un problème de couple plutôt que comme un problème structurel comme le font les analyses féministes.

1.4 Un problème familial

L'analyse du discours de tous les participants à la recherche révèle qu'ils conçoivent la violence conjugale comme une forme, parmi d'autres, de violence pouvant survenir à l'intérieur de la famille. Plusieurs d'entre eux utilisent d'ailleurs indifféremment les expressions violence conjugale et violence familiale pour désigner la violence envers un conjoint. Dans leur perspective, ce sont les mêmes facteurs qui sont à l'origine de cette forme de violence et de celle que peuvent subir les enfants ou les aînés. Divers indicateurs d'un problème défini comme étant de nature familiale se retrouvent dans leurs propos. Dans la plupart des cas, en outre, plus d'un élément vient témoigner d'une adhésion à cette conception du problème.

C'est d'abord l'évocation des conséquences de la violence conjugale sur les autres membres de la famille, particulièrement sur les enfants qui en sont témoins, qui nous indique cette perspective. Cinq répondants ont insisté sur ces

conséquences.

«Moi, la violence conjugale, ça détruit une famille, ça c'est, ça brise beaucoup les familles, ça brise aussi les futures générations.» (intervenant 8)

«(...) les enfants sont pris en otage, on dirait qu'on demande qu'ils prennent parti des fois dans le conflit que rencontrent les parents.» (intervenant 3)

La remarque apportée par un répondant à l'effet que la violence du conjoint ne se limite généralement pas à son ou à sa partenaire mais qu'elle s'étend aussi aux enfants, vient également témoigner de ce point de vue.

«La violence conjugale moi je vois ça bon, c'est une mésentente entre les conjoints, un des deux, puis en plus de prendre le contrôle o.k. face à un des deux conjoints et ensuite le contrôle des enfants (...). C'est la personne qui a le contrôle pour prendre des décisions de tout ce qui peut se passer au niveau des enfants aussi (...).» (intervenant 10)

En outre, les commentaires de trois répondants concernant le débordement fréquent des situations de violence conjugale du cadre de la relation de couple, en raison notamment des liens familiaux qui unissent plusieurs membres de la communauté et de la proximité dans laquelle ils vivent, constituent un autre indicateur que le problème est situé au niveau des interactions entre les individus.

«Ça devient comme familial. Familial c'est quand le mari il ramasse ses frères, ses sœurs. Ça devient familial parce qu'il y a toute sa famille sur le dos de la femme surtout quand il y a des enfants là dedans en jeu» (intervenant 8).

Enfin, les interventions proposées par cinq répondants, qui suggèrent qu'elles soient offertes à l'ensemble de la famille, démontrent également qu'ils perçoivent le problème de la violence conjugale comme un problème familial.

«Il faut traiter la famille(...)» (intervenant 3)

1.5 Moyen de contrôle - perte de contrôle

Tous les répondants conçoivent que la violence constitue dans bien des cas un moyen choisi pour imposer une forme de domination et de pouvoir sur l'autre. L'objectif de contrôle ressort d'ailleurs de manière très nette des définitions de la violence conjugale qu'ils nous ont données.

«Moi, la conception que j'en ai c'est vraiment où il y a un contrôle excessif où les relations sont basées sur la domination de l'un ou l'autre.» (intervenant 2)

La très grande majorité cependant (n=9) distinguent les gestes d'agression volontaire et les gestes impulsifs et estiment que l'utilisation de la violence peut parfois résulter d'une impulsion incontrôlée. Ils l'assimilent alors à une perte de contrôle. Les termes explosion de colère, emportements, impulsion qu'ils utilisent montrent bien qu'ils l'interprètent comme une perte de contrôle.

«Quand tu as des pressions partout, au niveau du travail, au niveau de ci de ça, tu arrives à la maison, ton chum qui, (...) lui aussi il a le travail, il a pas le temps, puis c'est là on dirait tu te retrouves avec tout, il peut perdre le contrôle» (intervenant 10)

Dans leur perspective donc, la violence peut être à la fois expressive et instrumentale.

Ils perçoivent par ailleurs les individus violents qui perdent le contrôle comme des êtres impulsifs et inaptes à gérer le stress et leurs sentiments de colère et de frustration.

«Ils vont perdre les pédales, ils vont perdre la tête.» (intervenant 4)

1.6 Les manifestations de la violence conjugale

Tous les intervenants interrogés reconnaissent que la violence conjugale adopte des formes diverses. Ils décrivent un ensemble de gestes, de paroles et d'attitudes

qui, dans leurs conceptions, en sont des manifestations. Leurs définitions débordent clairement du cadre de la violence physique et des seuls gestes pouvant être criminalisées.

«Ah! Ça peut être plusieurs choses la violence conjugale hein. La violence peut se manifester de différentes façons en général comme dans le cadre d'un couple là hein. On peut parler de violence économique, de violence psychologique, de violence sexuelle, de violence physique. Donc ça recoupe là un ensemble de gestes ou de paroles donc.» (intervenant 5)

Toutes les définitions qui nous ont été données comprennent les manifestations physiques et psychologiques de violence.

«Moi je vois physique et psychologique, j'englobe tout. Pour moi la violence conjugale c'est pas seulement physique.»(intervenant 10)

Dans leurs définitions de la violence psychologique, les répondants décrivent non seulement des comportements, paroles et attitudes mais aussi le but recherché, à savoir diminuer l'autre, le blesser, l'atteindre dans son estime personnelle.

«Une violence psychologique ça commence par des mots vulgaires, c'est de rabaisser l'autre (...).» (intervenant 7)

Ils assimilent aussi souvent violence verbale et violence psychologique, comme cette dernière se manifeste souvent par des paroles.

«Ça c'est comme traiter l'autre personne, diminuer l'autre personne, l'écraser avec des mots, traiter de toutes sortes de noms. Ça c'est l'autre sorte de violence psychologique pis verbale.» (intervenant 6)

La violence psychologique est identifiée par quatre participants à la recherche comme la forme la plus courante dans la communauté de Lac Simon.

«Le plus que l'on voit ici c'est la violence psychologique.» (intervenant 6)

Elle est aussi perçue par la majorité des répondants (n=7) comme la forme de violence qui cause les dommages les plus sérieux.

«La violence psychologique est celle qui détruit le plus les individus(...). Les blessures intérieures font plus mal que le physique.» (intervenant 3).

Trois répondants nous ont également mentionné qu'elle était celle qui est la plus difficile à détecter par les victimes et par conséquent celle qui est le plus susceptible de persister.

«(...)mais souvent c'est très difficile pour les gens de savoir s'ils vivent la violence, pour eux autres de savoir s'ils vivent la violence psychologique.» (intervenant10)

Parmi les autres formes de violence conjugale identifiées huit répondants ont nommé la violence sexuelle, dont voici la définition que nous a donnée un participant:

«La violence sexuelle, c'est quand un partenaire est forcé, que ce soit un homme ou une femme, parce que une femme aussi peut forcer son mari à avoir des relations pour avoir des enfants, pour garder le mari aussi, le garder le conjoint là, c'est un contrôle, pour avoir un contrôle sur l'autre.» (intervenant 8)

Concernant cette forme de violence, deux répondants mentionnent que, récemment encore, elle n'était pas reconnue dans la population et que même encore aujourd'hui, et notamment dans l'esprit de certaines femmes qui en sont victimes, il est normal pour un conjoint d'avoir des rapports sexuels avec sa partenaire sans son accord.

«(...) une femme qui disait ça, elle trouvait ça quasiment normal qu'il y ait des abus sexuels, (...) une femme soumise, c'est son homme bien il fait ce qu'il a envie de faire puis tout, tu sais.» (intervenant 1)

«Parce que la femme qui est victime, souvent, toujours elle va penser que c'est normal pour eux autres d'accepter de vivre avec un conjoint comme ça, tant et aussi longtemps que c'est la famille qui va intervenir, l'ami intime, de ses amis qui vont intervenir, qui va

percevoir que c'est un viol, là elle va comprendre, elle va penser à ça.» (intervenant 9)

Sept répondants font aussi mention des abus et des contrôles qui sont exercés dans les couples au niveau des ressources financières et ce particulièrement de la part des hommes.

«Le monsieur quand le chèque sort, bien c'est lui qui part avec le chèque.» (intervenant 2)

Enfin, la violence spirituelle a été évoquée par deux répondants, qui ont fait état de croyances dénigrées ou ridiculisées.

Par ailleurs, en réponse à la question à savoir si leur conception de ce qui constitue de la violence conjugale était partagée par la population de la communauté où ils travaillent, tous les participants nous ont donné la même réponse négative. Ils distinguent leur conception de la violence de celle plus restreinte de la plupart des gens dans la population pour qui seule la violence physique et même seule la violence qui occasionne des blessures sérieuses constitue de la violence conjugale.

«Pour plusieurs gens de la communauté, la majorité quasiment là de la population ils pensent que la violence verbale ou psychologique c'est pas de la violence. Eux autres de la violence c'est comme battre la femme. (...) Ils sont pas capables de voir, de réaliser que mettons un homme parle mal à sa femme tout le temps que ça c'est une forme de violence, moi je suis capable de le voir. Pour eux autres la violence veut dire frapper l'autre personne, vraiment des coups pas crier après ou pas chialer après. Ça c'est pas de la violence pour eux autres. Ici c'est vraiment comme faire des bleus, faire du mal à l'autre là avec des bleus, avec des coups, ça c'est de la violence.» (intervenant 6)

1.6.1 Le cycle de la violence

Sans toutefois utiliser ces termes, trois répondants décrivent les phases du cycle de la violence conjugale à savoir la montée de la tension qui précède l'explosion

de violence et la lune de miel qui la suit.

« Ils refoulent, ils refoulent, ils refoulent, jusqu'au moment où la soupape saute et là il y a une libération d'énergies, qui fait qu'il y a une crise, n'importe quoi, puis là à un moment donné ça leur permet d'aller à la prochaine crise. (...) les couples que ça fait des années et des années que ça se chicane, pis qu'ils se chicanent, pis prend la porte, pis prend la porte, pis tu penses toujours bon il est parti, deux jours après il est revenu. On dirait qu'autant ils s'haïssent, en tout cas qu'est ce que je vois, autant ils sont pas capables de se séparer.» (intervenant4)

«(...) la madame est venue parce elle s'était fait tabasser(...) deux jours après elle va être avec puis ils vont se donner des becs.(...) Probablement qu'il y a quelque chose ou bien il lui a donné plein d'affaires qu'elle s'attendait puis que là ça fait peut-être la dixième fois qu'elle se fait tabasser mais elle continue à vivre avec.» (intervenant 10)

1.6.1.1 Escalade de la violence

Cinq répondants décrivent une progression dans l'exercice de la violence à savoir une évolution d'une forme vers une autre. Ils soulignent que les coups sont généralement précédés par des agressions verbales et psychologiques ou par d'autres formes de contrôle.

«Il y a une gradation dans la gravité (...) il doit commencer par les menaces ou les cris (...). Le contrôle doit s'exercer mais à un moment donné ça marche plus là, c'est là qu'il faut qu'il passe à un niveau plus grave et c'est là qu'il utilise la force physique pour avoir le résultat d'avant.» (intervenant4)

«Pour moi la violence c'est bien avant les coups, quand il y a les coups là je pense que c'est la pointe de l'iceberg, il y a eu bien d'autres choses avant» (intervenant 2)

1.6.2 Le caractère répétitif de la violence conjugale

L'aspect répétitif de la violence conjugale a aussi été évoqué par cinq des dix intervenants interrogés.

«La violence conjugale c'est parce que c'est à répétition. C'est parce que c'est à répétition qu'il y a de la violence conjugale, c'est à répétition.» (intervenant 10)

En contrepartie deux répondants font référence à des gestes isolés qu'ils assimilent à de la violence conjugale.

«Dans un autre cas on va avoir plus un accident de comportement.» (intervenant 5)

«Je dois dire que y a des pères qui ont frappé juste une fois leur femme pis c'était déjà assez.» (intervenant 9)

Quant aux autres, la question ne leur ayant pas été posée de manière explicite, il ne nous est pas possible d'établir s'ils définissent ou non comme de la violence conjugale un acte hostile isolé.

2. Les explications données à la violence conjugale

Nous présentons maintenant les points de vue des participants à la recherche sur les causes et les facteurs qui contribuent à l'exercice de la violence conjugale. Rappelons qu'à cette étape nous avons défini le concept de violence conjugale comme celle exercée par un homme sur sa conjointe.

Sous ce thème également, bien qu'à l'origine nous avions prévu recueillir d'abord les opinions des intervenants en regard du problème général de violence des hommes envers leurs conjointes, nous avons dû revoir cette position. Soit parce qu'eux-mêmes ne faisaient pas de distinction ou alors parce qu'ils ne connaissaient pas suffisamment la réalité d'ailleurs pour se prononcer, les intervenants interrogés ont généralement répondu à cette question en présentant leurs points de vue sur la réalité propre à Lac Simon en cette matière. Les données retenues et présentées sont donc spécifiques à leur compréhension du phénomène rencontré à Lac Simon.

Nous avons analysé les informations recueillies à partir des principales théories explicatives de la violence conjugale. Notre analyse porte sur les facteurs biologiques, les facteurs psychologiques ou psychiatriques, lesquels comprennent les troubles mentaux, les problèmes de personnalité et la consommation d'alcool et de stupéfiants des conjoints violents ainsi que la dépendance des victimes, les facteurs sociologiques, à savoir l'apprentissage social dont la transmission intergénérationnelle et la socialisation en fonction des rôles sexuels, le stress associé aux conditions socio-économiques dans lesquelles ils vivent, la dynamique des couples et la réaction du milieu. Le dernier élément soumis à l'analyse est le point de vue socio-politique de l'historique autochtone. Nous présentons les opinions émises par les répondants pour chacun d'entre eux .

2.1 Des explications multifactorielles

Nos entretiens ont d'abord révélé que les explications des intervenants sont multifactorielles. Tous les répondants en effet considèrent plus d'un facteur pour expliquer la violence conjugale. Leurs explications comprennent généralement deux ou trois éléments agissant de pair pour produire la violence. Ces éléments peuvent se rattacher à l'histoire et aux caractéristiques personnelles de l'individu violent, à la dynamique du couple ou encore à l'environnement dans lequel il évolue.

«Il y a une conjonction de facteurs autant dans la société qu'individuels qui fait que ça peut amener une personne à avoir, à être un homme violent dans son couple. Donc c'est autant de facteurs individuels que des facteurs dans la société.» (intervenant 2)

Tout en privilégiant l'explication multifactorielle, un participant n'écarte cependant pas la possibilité, que dans certaines circonstances, un seul élément, pris isolément, puisse produire la violence.

«Dans certains cas il y a un élément qui est suffisant.» (intervenant 5)

2.2 Les facteurs biologiques

Aucun de nos répondants ne retient les facteurs biologiques dans ses explications de la violence conjugale. Ici encore cependant, un d'entre eux a nuancé son point de vue. Sans adhérer à ce type d'explication, ce participant n'exclut pas que la violence des hommes envers leurs conjointes puisse être, dans une certaine mesure, liée à leurs caractéristiques biologiques. En fait, il ne rejette pas formellement cette thèse mais il n'y souscrit pas non plus. En outre, dans sa perspective, le facteur biologique ne peut en aucun cas expliquer à lui seul la violence masculine.

«Il y a probablement une partie mais de toutes façons cette partie là n'est probablement pas celle qui est la plus déterminante puis c'est certainement pas parce qu'il y a un facteur biologique qui est présent qu'il faut qu'on s'empêche de considérer l'ensemble des autres facteurs(...) Donc pour le facteur biologique c'est pas, c'est pas la principale explication.» (intervenant 5)

2.3 Les facteurs liés aux problèmes psychologiques et psychiatriques

Les écrits portant sur la violence conjugale nous apprennent que les explications psychologiques et psychiatriques demeurent très populaires. Dans la perspective psychologique et psychiatrique, la violence est déterminée par des facteurs individuels et interpersonnels. Parmi ces facteurs, les troubles mentaux chez les conjoints violents, leurs problèmes psychologiques et affectifs, leurs abus d'alcool et de drogue ainsi que la dépendance des victimes constituent autant de causes de la violence ou de facteurs qui lui sont associés. Les données recueillies dans le cadre de notre recherche sont analysées en regard de chacun de ces aspects .

2.3.1 Les troubles mentaux de l'agresseur.

La maladie mentale est un facteur considéré par deux répondants dans leurs explications de la violence conjugale. Le premier souligne la fréquence élevée de

la dépression dans la population de Lac Simon, qu'il met en relation avec des gestes impulsifs, dont de la violence, que des gens peuvent commettre.

«Pis l'autre facteur aussi que je voulais parler c'était, je vois beaucoup de dépressions à Lac Simon.»(intervenant 4)

Le second à s'inscrire dans cette explication, associe troubles mentaux et violence de manière indirecte. Il mentionne l'importance que l'intervention offerte aux agresseurs soit précédée d'une évaluation de leur santé mentale afin d'éliminer l'hypothèse de pathologies psychiatriques.

«Ça prend dans le décor à mon avis des gens qui ont des compétences en santé mentale parce que s'il n'y a pas détection de ce qui pourrait être du domaine de la santé mentale par exemple puis qu'on l'invite et qu'on le supplie de changer et d'évoluer ben là on agit de façon très injuste envers cette personne là.» (intervenant 5)

En contrepartie, un participant a clairement signifié qu'il ne voyait pas les conjoints violents comme des personnes malades.

«Moi ces gens là je ne les considère pas malades.» (intervenant 2)

2.3.2 Les problèmes psychologiques et affectifs des conjoints violents

Tous les répondants identifient et mettent en cause certains problèmes intrapsychiques ou des traits de personnalité spécifiques aux conjoints violents dans leurs explications de la violence qu'ils exercent sur leur conjointe. Ils sont d'avis que des éléments significatifs à la compréhension de la violence se situent dans l'histoire psychologique, sociale et culturelle des individus violents.

«Ça dépend vraiment des cicatrices intérieures, c'est quoi ils ont vu, de quoi il a vécu aussi, puis aussi, c'est comme je le disais, ça dépend des modèles, l'homme qui était dans la maison aussi, au niveau de son enfance, comment il était. Moi je dirais, c'est vraiment en arrière que les choses sont pas bien faites pour qu'on voit des choses semblables aujourd'hui.» (intervenant 3)

Ils mettent l'accent sur les traumatismes importants qu'ont subi ces hommes au

cours de leur jeunesse, des traumatismes qui les ont laissés avec des blessures qui prennent beaucoup de temps à guérir, qui parfois même ne guérissent jamais et qui font d'eux des êtres souffrants et fragiles.

«Ces hommes-là, malgré le fait qu'ils sont violents envers leurs conjointes, il y a une généralité, il y a quelque chose qui est fragile à l'intérieur.» (intervenant 2)

Les principaux problèmes psychologiques des conjoints violents qu'ont identifiés les répondants sont une faible estime de soi, des difficultés à communiquer, ainsi qu'une inaptitude à gérer les conflits et les frustrations. Ces problèmes sont liés notamment à des carences affectives, des expériences traumatiques durant l'enfance, l'absence de figures parentales structurantes et à différentes formes de négligence.

2.3.2.1 La faible estime de soi

Six intervenants soulignent dans leurs explications la faible estime de soi que présentent plusieurs hommes de la communauté. Ils expliquent que, parce qu'ils ont été négligés et privés d'affection, ceux-ci ont intégré une image négative d'eux-mêmes et des sentiments d'abandon et d'insécurité.

Ces sentiments les rendent davantage susceptibles de développer de la dépendance affective. Du reste, selon quatre répondants, souvent ces hommes s'installent en couple pour compenser le vide affectif qu'ils ressentent et ils cherchent alors à compenser leur manque d'affection. Leur dépendance les amène à vouloir contrôler leur conjointe.

«C'est la carence affective que les hommes ont à vivre, ils ont vécu là puis que ils vivent. Il y a comme un vide là dedans. C'est peut-être pour cela qu'il y a certains hommes qui sont bien contrôlants tu sais parce qu'il n'a pas eu cette affection-là quand ils étaient jeunes ben ils la recherchent avec la femme ils vont vivre.» (intervenant 1)

2.3.2.2 La difficulté des hommes à communiquer

Dans leurs explications de la violence qu'exercent des hommes de Lac Simon quatre répondants ont souligné leur manque d'aptitudes à exprimer leurs besoins et leurs émotions.

*«Les hommes ne sont pas forts là dessus dire ce qu'ils ressentent.»
(intervenant 9)*

Or, parce qu'ils ne savent pas exprimer ce qu'ils ressentent, les hommes accumulent, selon ce point de vue, beaucoup de frustrations et très souvent leurs frustrations finissent par être libérées sous forme de violence.

« Les hommes icitte savent pas vraiment comment s'exprimer, ils savent pas exprimer leurs émotions, puis quand tu regardes leur passé, puis il y en a beaucoup des choses en-dedans d'eux autres là, puis à un moment donné ça explose, puis c'est la femme qui mange ça.» (intervenant 6)

«Quand j'ai affaire à des gens qui communiquent sur ce mode-là, j'associe toujours ça sans même le vouloir à un manque de vocabulaire. Il y a quelque chose du domaine de je manque de vocabulaire pour dire ce que j'ai à dire, donc je vais utiliser un moyen qui est violent.» (intervenant 5)

2.3.2.3 L'inaptitude à gérer le stress et les frustrations

Cinq répondants avancent qu'en raison des lacunes au niveau de l'éducation qu'ils ont reçue, plusieurs hommes de la communauté sont devenus des êtres impulsifs, qui tolèrent difficilement les frustrations et ne savent pas gérer adéquatement les situations conflictuelles. Parce qu'ils ont été enlevés à leurs parents et placés dans des pensionnats ou tout simplement parce que leurs parents n'ont pas assumé de manière adéquate leur rôle d'éducateurs en les laissant à eux-mêmes et en ne leur imposant pas de limites, ceux-ci n'ont pas fait certains apprentissages et n'ont pas intégré certaines valeurs, dont la patience et le respect. Bref, ils n'ont pas appris à réagir adéquatement face à des situations conflictuelles ou des frustrations.

«Ils ont pas vu des personnes s'expliquer ou verbaliser des insatisfactions ou des choses positives aussi. Ce qu'ils ont vu c'est des coups.» (intervenant4)

«Quand un enfant voit quelque chose qui se passe à l'extérieur depuis son jeune enfance puis qu'on lui a pas montré mettons comment gérer une frustration, c'est bien sûr qu'il va la garder et penser à se venger un jour.»(intervenant 9)

Or, des frustrations, ils en vivent beaucoup, principalement en raison des privations affectives qu'ils ont connues.

«Si la personne a vraiment été aimée par les parents qui donnent tout ce qu'ils peuvent à leurs enfants, l'enfant il va s'aimer. Si l'enfant s'aime il n'aura pas besoin de détruire. C'est une agressivité, c'est des frustrations qui sont accumulées depuis longtemps pis il faut qui sortent à un moment donné et la personne la mieux placée pour être responsable, pas être responsable, mais ramasser les coups, c'est la femme.» (intervenant 4)

2.3.3 L'abus d'alcool

L'abus d'alcool et de stupéfiants, très répandu dans la réserve de Lac Simon, constitue de l'avis de tous les répondants, un problème communautaire sérieux. La majorité des intervenants (n=9), soulignent la fréquence plus élevée des situations de violence lorsque les personnes consomment de l'alcool. Ils expliquent cette plus grande fréquence de la violence, lors des épisodes de consommation, par la diminution des inhibitions chez les personnes lorsqu'elles boivent.

« Le plus souvent ça arrive quand il y a de la boisson (...).Quand ils ont bu ils se sentent forts.» (intervenant 7)

Or, si neuf participants estiment que l'usage d'alcool et de drogue rend plus probable l'usage de la violence, aucun d'entre eux n'établit un lien direct de causalité entre la consommation et la violence.

A cet égard, deux répondants ont d'ailleurs précisé que la violence pouvait se produire même lorsqu'il n'y a pas eu consommation.

«Ça peut arriver aussi pareil même s'ils ne sont pas en état de boisson.» (intervenant 7)

Deux autres participants ont pour leur part soutenu que la consommation d'alcool et de drogue sert souvent d'excuse ou de justification au comportement violent.

«La seule excuse que tu vas avoir tout le temps : j'étais en état d'ébriété, soit j'étais complètement emporté dans le (inaudible), soit dans d'autres substances chimiques» (intervenant 3)

2.3.4 La dépendance des victimes

Quatre répondants ont fait mention de la dépendance des victimes. Ils la présentent non pas comme une cause de la violence conjugale mais comme un facteur pouvant contribuer à son acceptation et à son maintien. Parce qu'elles manquent d'autonomie, qu'elles n'envisagent pas d'assumer seules les responsabilités familiales, certaines femmes persistent à demeurer en couple malgré la violence qu'elles subissent.

«Je vais être toute seule à m'occuper des enfants, je vais être toute seule à régler tout ça les comptes (...).» (intervenant 7)

2.4 Les facteurs sociologiques

Sur ce plan, l'apprentissage social de la violence, les conditions matérielles et financières dans lesquelles ils vivent, la dynamique de leur couple, la réaction du milieu à l'égard de la violence ressortent parmi les éléments explicatifs de la violence conjugale masculine à Lac Simon.

2.4.1 L'apprentissage social

Les répondants ne considèrent pas la violence comme un comportement inné qui serait propre à la nature masculine. Ils sont tous d'avis qu'il s'agit de comportements appris, intégrés, le plus souvent en bas âge, dans le milieu familial. Ils accordent une valeur explicative importante à la transmission

intergénérationnelle. Ils ont d'ailleurs tous souligné les impacts de la violence que les hommes de Lac Simon ont subie ou dont ils ont été témoins et ce très tôt dans leur vie.

« Les personnes qui font ça de la violence conjugale c'est parce qu'ils ont vécu beaucoup de choses pendant leur enfance. Ils ont vu ça, ils ont vécu là-dedans. » (intervenant 6)

De toutes les explications qui nous ont été fournies, l'exposition à des modèles de violence pendant la jeunesse est d'ailleurs celle qui revient le plus souvent et elle est généralement la première qui est donnée. Les participants considèrent que les conjoints violents reproduisent les conduites dont ils ont été témoins pendant leur enfance, qu'ils répètent dans leur famille les façons de faire qu'ils ont vues dans leur milieu familial d'origine, bref qu'ils règlent leurs différends comme leurs parents le faisaient.

« C'est parce qu'ils ont vécu. C'est comme un cercle, ils ont vu leurs parents faire ça puis (...). Les enfants, ils ont vu leur père faire ça à leur mère, puis ils se font revivre la même chose à leur conjointe. Ils ont pas vu d'autre chose fait qu'ils font ce qu'ils ont vu. » (intervenant 6)

Tous les répondants affirment même qu'en raison de la large présence de la violence dans la communauté, toutes les personnes ont, à un moment ou l'autre de sa vie, été témoin ou victime de violence et que cette expérience de la violence rend plus probable son utilisation.

« Ils ont tous été témoins. C'est une résistance au changement. » (intervenant 2)

2.4.2 La socialisation aux rôles sexuels

Les dix répondants nous ont rapporté que les hommes et les femmes de Lac Simon adhèrent aujourd'hui encore de manière générale aux rôles féminins et masculins traditionnels.

*« On a tendance à retourner au rôle de la femme de 1920. »
(intervenant 3)*

Les hommes de la communauté sont préparés à être des leaders. Ils apprennent à se montrer forts et que ce sont eux qui détiennent l'autorité au sein de leur famille.

« C'est comme ça qu'on socialise les hommes c'est eux autres qui ont le contrôle, c'est à eux autres qu'on demande d'être des leaders. On parle de leader tout le temps. Il faut être un leader là. » (intervenant 2)

Quant aux femmes elles apprennent à se soumettre à l'autorité de leurs conjoints sans contester.

«L'homme, c'est comme lui le maître. Dans la mentalité de plusieurs personnes c'est comme ça, (...) c'est comme la femme va se lever, (...) c'est vraiment servir l'homme.» (intervenant 6)

Or, tous les participants sont également d'avis que cet écart entre les statuts ouvre la porte à des contrôles. Parce qu'ils considèrent qu'ils ont un statut supérieur, les hommes vont donner priorité à leurs besoins et vont avoir tendance à imposer leurs volontés.

«Dans une relation de couple, si la femme est perçue comme étant un enfant ou si le raisonnement ou le jugement ou la valeur de la femme est assimilé à moins ou presque rien, forcément, c'est toujours plus facile de se donner la permission de frapper un plus petit que soi qui est fatiguant et qui, qu'on perçoit comme immature ou pas sujet à autant de respect que soi-même, hein face à soi-même là, donc ça doit ouvrir la porte forcément, forcément à des manifestations (de violence) ou à. C'est un facteur peut-être de maintien.» (intervenant 5)

Selon un répondant, la supériorité qu'ils croient détenir amène même certains hommes à se croire justifiés d'exercer de la violence physique sur leur conjointe.

«Il y en a des hommes ici qui pensent qu'ils ont le droit de frapper ou d'exercer un contrôle physique aussi envers ces femmes-là.» (intervenant 8)

2.4.3 Les conditions socio-économiques dans lesquelles les gens vivent

Comme dans plusieurs autres milieux autochtones, les emplois sont rares à Lac Simon, ce qui force plusieurs personnes à tirer leurs revenus de l'aide sociale. La population connaît également des conditions difficiles au niveau du logement. Confinés à une réserve, les membres de la communauté doivent souvent partager leurs maisons avec d'autres familles. Le manque de travail, la pauvreté, le surpeuplement des maisons sont du reste identifiés par six répondants comme autant de conditions qui, parce qu'elles génèrent stress, frustrations et tensions entre les conjoints, conduisent à la violence.

«C'est un problème de communication mais c'est aussi un problème qui est relié au fait que dans certains cas les gens vivent dans des situations financières ou des contextes économiques individuels, familial ou de communauté qui sont épouvantables.» (intervenant 5)

«C'est le travail qu'ils ont pas dans leur communauté, la pauvreté qu'ils vivent là. Tu sais (...) ils sont très dépendants du bien-être social les gens au Lac Simon, (...). Les hommes au Lac Simon là sont pas portés à se chercher de l'ouvrage «ben ben». Souvent ils vont attendre qu'on vienne les chercher puis là ça monte, la frustration monte, puis la violence monte, là ça pète.» (intervenant 8)

2.4.4 La dynamique du couple

Quatre répondants expliquent la violence conjugale par les processus interactionnels des conjoints.

«S'il y a une, des situations de violence, moi je pense que ça émerge, ça va être beaucoup à partir de l'interaction de la façon que la dynamique il va y avoir entre les deux partenaires.» (intervenant 2)

Dans la perspective de ces répondants, le manque de confiance et de respect entre les conjoints, l'absence de communication et de projet commun, la

provocation des victimes, la dépendance réciproque contribuent à l'exercice de la violence.

«Le problème majeur dans tout ça c'est l'absence de communication. Les gens ne se parlent pas jamais, positivement ou négativement, ils ne se parlent jamais ils diront jamais ou fait des retours sur des choses qu'ils ont vécues, ils ont été frustrés ou ils n'ont pas aimé telle chose. Ça se dit pas. Ils refoulent, ils refoulent jusqu'au moment où la soupape saute.» (intervenant 4)

«Qui c'est qui allume le conjoint, c'est son épouse.» (intervenant 4)

2.4.5 La réaction du milieu

La réaction du milieu à l'égard de la violence conjugale a été identifiée par tous les répondants comme une condition pouvant inciter à y recourir et contribuer à sa persistance. Tous les intervenants interrogés ont aussi fait état d'une forme d'inaction dans la communauté de Lac Simon face à la violence conjugale. Ils rapportent que même si souvent les situations de violence se produisent devant témoins, régulièrement même au grand jour, les gens dans la communauté n'ont pas tendance à intervenir. Ils choisissent de fermer les yeux sur ce qu'ils voient et hésitent même à faire appel à la police.

«Face à la violence conjugale, je trouve qu'on est pas mal hypocrites, un peu comme la société québécoise (...) très peu de personnes vont aller s'interposer.» (intervenant 1)

Si tous évoquent la non-intervention en regard de la violence tous n'expliquent cependant pas ce phénomène de la même façon.

Selon six répondants, c'est la peur d'être jugés, de subir des représailles ou que leur propre passé de violence soit dévoilé qui empêche les gens d'intervenir. Ils expliquent à cet égard que, dans une communauté comme celle de Lac Simon, où tout le monde se connaît, où les liens familiaux sont en outre très importants, le dévoilement de la violence comporte des risques pour ceux qui la dénoncent. Ces

risques sont d'être exclus, de se retrouver isolés socialement, d'être rejetés par la famille, les amis, celui également d'être eux-mêmes dénoncés pour des gestes qu'ils auraient commis dans le passé. Or, plusieurs personnes ne seraient pas prêtes à assumer ces conséquences.

« Avant de dénoncer ton voisin ou avant d'intervenir auprès de ton voisin parce que ton voisin commet de la violence, a des attitudes violentes envers sa femme ou commet des agressions sexuelles sur son enfant ou avant d'intervenir auprès de ton beau-frère parce que ton beau-frère est violent envers ta sœur, si tu as toi-même agressé ta sœur sexuellement puis que ton beau-frère le sait, tu es bien mal placé pour aller dire à ton beau-frère d'arrêter. » (intervenant 5)

« Dans un contexte socio-économique très très difficile, ça augmente la nécessité d'avoir recours aux autres. Donc, si tu as besoin d'une gardienne, t'as pas d'argent, qui tu prends? Est ce que tu vas dénoncer ta gardienne? (...). Il y a toujours des liens qui font que les gens sont moins libres de parler. » (intervenant 5)

Dans la perspective des quatre autres répondants c'est plutôt parce qu'elle est banalisée et tolérée, sinon acceptée dans le milieu, que la violence ne suscite pas davantage de réactions.

« Ici dans la communauté, je pense que les hommes sont bien vus et réagissent d'une façon parce que de fesser sa femme ou de fesser son enfant je pense que ça peut être bien vu (...) parce que sinon ils réagiraient plus que ça. La population se prendrait plus en main. » (intervenant 10)

Par ailleurs, cette disposition à considérer la violence comme une chose normale, serait plus présente chez les aînés et tendrait à se résorber, selon l'un de ces 4 répondants.

2.5. Les facteurs socio-politiques

Appelés à se prononcer sur la question des impacts de la colonisation à laquelle

les autochtones ont été soumis, six répondants ont exprimé l'opinion qu'elle avait contribué à la détérioration des conditions de vie et au développement de problèmes sociaux au sein des populations. La violence constitue, selon leurs points de vue, l'une des nombreuses conséquences de l'historique autochtone.

«L'oppression puis la force qui a été utilisée envers la communauté pour mettre tous les autochtones ensemble pour les regrouper, parce que quand tu mets un Autochtone, tu le places: «tu restes là», tu le privas de droits, tu le privas de liberté, puis c'est là qui engendre le phénomène de la violence entre nous autres, la violence conjugale, la dépendance à l'alcoolisme, la dépendance à la drogue, la dépendance aux médicaments et la dépendance aussi, beaucoup de dépendance au Lac Simon.» (intervenant 8)

De façon plus spécifique, trois répondants soutiennent qu'en les privant de droits, en les confinant dans des espaces réduits, en leur imposant les pensionnats, en les dépossédant de leurs enfants, et en les forçant à parler une autre langue, on a exercé de la violence envers les Autochtones.

«Si on les extermine, oui c'est extrêmement violent, si on les prend de leur famille pour les mettre au pensionnat, qu'on les empêche d'avoir accès à leur culture, puis qu'on empêche deux générations de se parler parce que à un moment donné ils ne parlent plus la langue de leurs grands-parents, oui c'est de la violence.» (intervenant 5)

Or, cette violence qu'ils ont subie, les Autochtones l'auraient intégrée et par conséquent ils ont tendance à vouloir la retourner.

«Il y a eu une perte énorme de liberté, une perte énorme d'identité, une accumulation de situations humiliantes, de situations traumatisantes sur une proportion significative des individus qui forment la communauté, qui sont devenus ensuite des parents, donc, c'est tout ce qu'il fallait pour charger, loader le «gun» là avec des raisons réelles d'en vouloir, des raisons réelles de vouloir une revanche (...).» (intervenant 5)

Par ailleurs, lors de la colonisation, les Européens ont imposé la religion catholique et ses valeurs patriarcales. Ceci a conduit à une baisse du statut des femmes selon ce qu'ont exprimé deux répondants. Ces répondants estiment qu'avant la colonisation, les femmes étaient davantage respectées, qu'elles étaient

considérées pour leur apport à la famille et à la communauté et que c'est forts du message qu'ils ont reçus des religieux notamment, à l'effet qu'ils étaient les chefs de famille, que les hommes auraient entrepris d'imposer leur contrôle sur les femmes.

«Quand la religion est arrivée, les femmes ont pris une «drop», les hommes, ils se sont crus comme supérieurs.» (intervenant 10)

Les six répondants ont aussi évoqué la rupture des familles, les difficultés de communication entre parents et enfants et la déresponsabilisation des parents qu'a entraîné la création des pensionnats. De ce fait, les enfants auraient été privés d'une partie de l'enseignement qu'ils auraient dû recevoir.

Selon cette explication, la perte de la langue a induit des difficultés de communication entre les membres des familles. De plus, forcés de se séparer de leurs enfants, plusieurs parents se seraient réfugiés dans la consommation d'alcool pour oublier leur peine et auraient abandonné leurs responsabilités d'éducateurs.

Par ailleurs, les quatre autres répondants, sans nier les conséquences tragiques de la colonisation, considèrent que cette explication représente plutôt une façon pour certains de se justifier ou de responsabiliser les autres pour ne pas avoir à assumer la réalité à laquelle ils sont confrontés.

«Je pense qu'une partie sert de justification aux adultes qui ont abusé autant au niveau physique que de l'abus sexuel. Ça a légitimé les gestes passés des gens qui ont commis des abus physiques, violence et ou tous les problèmes.» (intervenant 2)

3. Interventions à l'intention des conjoints

Nous l'avons déjà mentionné, il n'existe pas dans la communauté de Lac Simon

d'organisme dont la mission est précisément d'intervenir auprès des hommes qui exercent de la violence. Cette forme d'intervention n'est donc pas le mandat premier des participants à notre recherche. Mais, s'ils ne sont pas spécialisés en la matière, ceux-ci possèdent néanmoins une expérience pratique sur laquelle reposent leurs opinions concernant les objectifs, les stratégies et les moyens que devrait comporter le traitement offert aux hommes violents afin qu'ils abandonnent leurs comportements. Ce sont ces points de vue que nous présentons et analysons ici.

Nous présentons d'abord les opinions exprimées sur l'intervention judiciaire et le fait d'offrir de l'aide aux hommes violents. Les objectifs, stratégies et moyens d'intervention que les répondants retiennent sont présentés et analysés dans un deuxième temps. Dans un troisième temps, nous exposons certaines considérations dont ont fait mention les répondants en regard du développement d'interventions efficaces.

3.1 Opinions des intervenants sur l'intervention destinée aux conjoints violents

3.1.1 L'intervention judiciaire

À Lac Simon, comme partout ailleurs au pays, le système judiciaire intervient face aux cas de violence conjugale qui sont déclarés. Cette action de la justice, qui vise non seulement à sanctionner les comportements violents mais à favoriser la réhabilitation des personnes qui les adoptent, est vue par tous les intervenants comme une partie importante de la solution, sinon comme un élément indispensable. Tous en effet reconnaissent certains mérites aux mesures judiciaires, dont ceux de faire cesser la violence, du moins temporairement, de signifier clairement la désapprobation sociale à l'égard de la violence et d'offrir une protection aux victimes.

«Si l'intervention, la protection juridique n'étaient pas là, le problème serait encore plus difficile à contrôler.» (intervenant 8)

Les mesures judiciaires sont cependant vues comme une partie seulement de la solution. Souvent en outre, on considère l'action de la justice trop axée sur la sanction au détriment de la rééducation.

«Peut-être que les juges devraient axer plus vers les guérisons.» (intervenant 1)

La plupart des participants (n=6) d'ailleurs déplorent que pour différentes raisons les hommes condamnés pour des infractions en matière de violence conjugale ne reçoivent pas un suivi régulier et ne bénéficient pas de toute l'assistance dont ils auraient besoin.

«Il n'y a pas de suivi après, il n'y a pas de support comme je disais là, il n'y a personne qui les suit pour les aider.» (intervenant 7)

3.1.2 L'aide destinée aux conjoints violents

L'idée d'offrir de l'aide aux conjoints violents fait l'unanimité chez les répondants. Tous en effet estiment que cette aide doit faire partie des services mis en place pour lutter contre la violence conjugale.

«La personne qui est violente, elle doit recevoir de l'aide.» (intervenant 2)

Un répondant a fait valoir à cet égard qu'il est d'autant plus important que les hommes reçoivent de l'aide compte tenu que, dans une proportion importante des cas, victime et agresseur poursuivent la vie commune après l'incident violent. Et, même lorsqu'il y a séparation, comme ils vivent dans une petite communauté et que souvent ils ont des enfants ensemble, ils sont appelés à avoir des contacts.

Par ailleurs, s'ils sont d'accord avec l'idée d'apporter de l'aide aux conjoints

violents, deux répondants remettent en question l'intervention auprès des seuls hommes. Ils préconisent l'engagement du couple dans le traitement. Dans leur perspective, si l'aide est réservée aux hommes et que la victime ne reçoit pas simultanément des services, l'intervention sera incomplète.

« Pas juste des conjoints, si on intervient juste au niveau du conjoint là on manque le bateau parce que le conjoint est pas tout seul. Qui c'est qui allume le conjoint c'est sa, c'est son épouse. La femme qui a un mari violent bon ben il faut qu'elle apprenne comment elle doit se comporter parce qu'elle a un comportement à adapter face à l'homme violent fait que c'est pour ça que les deux. Ça prend une approche globale si on veut vraiment que la violence diminue il faut apprendre à l'homme à se contrôler, il faut aussi apprendre à la femme comment avoir une relation harmonieuse. » (intervenant 4)

Ces deux répondants, à l'instar de trois autres participants, préconisent aussi des interventions auprès de l'ensemble de la famille. Ils expliquent à cet égard que la violence a des impacts sur tous ses membres, aussi bien ceux qui la subissent que ceux qui en sont témoins et que par conséquent tous doivent bénéficier d'un traitement.

« C'est important de toucher pas juste conjoint et conjointe là (...). Elle doit s'étendre à toute la famille parce que la violence a des impacts sur tous les membres de la famille. » (intervenant 8)

Deux répondants ont en outre indiqué que, parallèlement au traitement des conjoints et des familles, il devait y avoir des actions au niveau de l'ensemble de la communauté afin de susciter un changement des valeurs. Ils conçoivent la violence comme un problème communautaire, auquel les valeurs du milieu contribuent. Ils sont d'avis donc que non seulement les individus violents doivent changer leurs attitudes et leurs comportements, mais que le message véhiculé dans le milieu doit changer également à défaut de quoi le problème va inévitablement se perpétuer:

« Pour que la violence s'exprime, peu importe les caractéristiques personnelles et individuelles des gens, il y a un milieu qui favorise ça (...). Si la communauté, la société ne lui permet pas (au monsieur d'être violent envers sa madame) (...) elle va dire c'est inacceptable (...). » (intervenant 2)

«Il faut travailler tout l'environnement. L'environnement c'est important pour eux autres (lorsqu'ils sortent de la violence, c'est important de te retrouver dans un environnement sain, pas de retourner dans un environnement malsain.»(intervenant 8)

3.2 Les objectifs, stratégies et moyens d'intervention préconisés auprès des conjoints violents

3.2.1 Les objectifs d'intervention

Six grands objectifs ressortent des commentaires des participants concernant l'intervention à offrir aux conjoints violents. Ce sont: 1) la hausse de l'estime de soi, 2) une gestion plus adéquate de la colère, des frustrations et du stress, 3) l'acquisition d'habiletés relationnelles, 4) la responsabilisation face à la violence, 5) la libération de leur propre victimisation et 6) la reconnaissance de l'égalité entre les sexes.

3.2.1.1 Hausse de l'estime de soi

La majorité des répondants (n=6) ont mentionné que l'intervention destinée aux conjoints violents devait viser l'acquisition d'une meilleure estime d'eux-mêmes. Dans leur perspective, les conjoints violents ont, pour différentes raisons, (manque d'affection, violence subie, violence dont ils ont été témoins, image négative de leurs origines, absence de sentiment d'identité, etc) développé une piètre image d'eux-mêmes et cette perception négative qu'ils ont d'eux contribue à l'exercice de la violence.

«Il faut hausser leur estime d'eux-mêmes avant tout.» (intervenant 3)

«Dans le but de raviver l'estime de soi de l'homme. Tu sais l'homme il a beaucoup perdu aussi quand il y a eu le pouvoir exercé envers les autochtones, ils ont beaucoup perdu leur pouvoir.» (intervenant 8)

Ils pensent que s'ils acquièrent une image plus positive d'eux-mêmes, les

hommes vivront moins de frustrations et seront par conséquent moins susceptibles de réagir avec violence.

Cinq de ces répondants misent entre autres sur la redécouverte de l'identité autochtone pour rehausser l'estime des hommes.

3.2.1.2 Apprentissage de moyens adéquats de gestion du stress, des conflits et des émotions négatives

La majorité des répondants également (n=6) ont exprimé l'avis que les hommes de la communauté doivent apprendre à réagir de manière adéquate lorsqu'ils vivent des conflits, des frustrations, de la colère ou du stress. Ils rapportent à cet égard que les modèles de gestion des situations conflictuelles ou stressantes que les hommes adoptent sont généralement ceux qu'ils ont connus dans leurs familles, en l'occurrence la violence et que ceux-ci n'ont pas appris non plus à se détendre.

« L'homme, il faut qu'il apprenne à se maîtriser. » (intervenant 4)

« Il faut qu'il apprenne des façons d'agir mettons dans les situations difficiles. » (intervenant 9)

3.2.1.3 Développement d'habiletés relationnelles

Six répondants également pensent que les interventions destinées aux conjoints violents devraient porter sur l'apprentissage de valeurs et d'habiletés relationnelles. Davantage de respect et une meilleure communication notamment devraient favoriser, selon eux, des relations plus harmonieuses entre les conjoints.

« Exprimer ses émotions, tu sais comment il se sent, s'il se sent enragé qu'il le dise, là tu sais puis qu'il garde pas ça en dedans s'il a de la peine, qu'il le dise, qu'il pleure(...). » (intervenant 6)

3.2.1.4 Responsabilisation face à la violence exercée

Parce que, disent-ils, souvent les hommes violents ne reconnaissent pas leur violence ou ont tendance à se justifier, la moitié des répondants considèrent que l'intervention qui s'adresse à eux devrait être axée vers une meilleure compréhension de la nature de la violence et une responsabilisation face aux gestes qu'ils ont posés. Bref, ils estiment qu'avant de pouvoir changer, les hommes doivent comprendre la nature, l'origine, et les effets de la violence conjugale et reconnaître celle qu'ils ont exercée.

«C'est d'être capable de, une personne doit être capable d'admettre qu'elle vit cette violence-là, celui qui dit : »moi je ne suis pas violent» on a pas grand chose à faire avec ça, avec ces personnes là. (...) je crois qu'il faut les sensibiliser puis les faire comprendre(...). Ça prend un certain temps avant qu'il réalise et qu'il l'admette vraiment au fond de son cœur pour. Je pense que c'est là qui est le début.»
(intervenant 1)

3.2.1.5 Libération de leur propre victimisation

La moitié des répondants également considèrent que comme la plupart des conjoints violents ont subi de la violence ou d'autres formes d'abus pendant l'enfance, dans leurs familles ou ailleurs, il importe qu'ils puissent se libérer de la douleur associée à leur propre victimisation.

"Ils ont du mal en dedans, ils ont pratiquement tous été abusés, autant les hommes que les femmes, fait que faut aller sortir ce vécu-là."
(intervenant 4)

3.2.1.6 Acceptation de l'égalité entre les sexes

Deux répondants font valoir que les hommes doivent reconnaître à leur conjointe une valeur équivalente à celle qu'ils se donnent. Il importe, dans leur perspective, que les hommes traitent leur partenaire en égale.

«Il faudrait amener l'homme à être capable d'enlever son orgueil puis de penser la femme égale à lui.» (intervenant 4)

3.2.2. Les stratégies et moyens d'intervention préconisés

Les répondants envisagent généralement l'intervention auprès des conjoints violents comme un processus à la fois thérapeutique et éducatif. La thérapie qu'ils préconisent vise des changements dans les processus psychologiques alors que la rééducation porte sur l'acquisition d'aptitudes relationnelles et de gestion de la frustration, du stress et des conflits.

3.2.2.1 L'aide thérapeutique

Afin de leur permettre d'explorer les mécanismes de leur personnalité et de prendre conscience de certains conditionnements favorisant le recours à la violence, tous les répondants estiment que les conjoints violents devraient pouvoir compter sur une aide psychologique individuelle.

«Faire des thérapies en individuel parce qu'il faut qu'ils se retrouvent eux autres comme individus.» (intervenant 8)

«Tu sais voir un psychologue, parler, s'exprimer, aller voir ce qu'il y a en-dedans.» (intervenant 6)

Dans cette perspective, les agresseurs doivent faire une introspection pour parvenir à comprendre ce qu'ils vivent et à identifier les émotions qui les conduisent à la violence.

«(...) comment ça qu'il est violent comme ça? Puis d'aller à l'intérieur pour savoir qu'est ce qui les fait éclater comme ça.» (intervenant 10)

3.2.2.2 La rééducation

Dans le contexte de la rééducation, l'enseignement constitue la principale stratégie retenue par les répondants.

«Il y a beaucoup d'éducation à faire.» (intervenant 9)

3.2.2.2.1 Enseignement du mode de vie et des valeurs traditionnelles autochtones

Afin qu'ils puissent retrouver leur fierté, leur estime d'eux-mêmes et leur identité six répondants proposent d'enseigner aux conjoints violents le mode de vie et les valeurs autochtones traditionnelles. En prenant connaissance de l'histoire de leur peuple et de leurs ancêtres, ils sont susceptibles d'y trouver des éléments positifs sur lesquels ils pourront s'appuyer:

«Aller chercher un peu, fouiller le passé de leurs ancêtres c'est quoi qui était bon.» (intervenant 3)

Par ailleurs, le partage, l'honnêteté, le respect et l'humilité, quatre valeurs autochtones traditionnelles appliquées dans la vie de couple devraient favoriser des relations plus harmonieuses entre les conjoints.

3.2.2.2.2 Enseignement de méthodes de gestion de la colère, des conflits et du stress.

La majorité des répondants (n=7) suggèrent qu'on enseigne aux conjoints des modèles adéquats de résolution des conflits et de gestion de la frustration:

«Montrer des techniques quand ils sont fâchés, comment ils devraient réagir quand ils sont fâchés, comment ils devraient réagir mettons tu sais quand mettons il y a des techniques c'est prendre des marches au lieu de rester là puis essayer de confronter physiquement à un moment donné quand ça déborde.» (intervenant 3)

3.2.2.2.3 Enseignement de la communication et autres habiletés relationnelles

Selon six répondants, on doit apprendre aux hommes violents à communiquer, à respecter leurs partenaires et à leur faire confiance.

«Il y a beaucoup d'habiletés à apprendre, parce qu'ils ne savent pas s'occuper les uns des autres, ils ne savent pas comment se montrer

qu'ils prennent soin des uns des autres. (...). Il y a quelque chose de vide là-dedans. (...). Mets deux mondes intérieurs qui ne se communiquent pas (...).» (intervenant 5)

3.2.3 Les conditions d'une intervention efficace

3.2.3.1 Des interventions de groupe

Selon tous les répondants, outre les suivis individuels, l'intervention de groupe doit être une composante de l'aide offerte aux conjoints violents. Ils considèrent que les hommes doivent avoir l'occasion de partager leurs expériences avec d'autres conjoints violents afin de ne pas se sentir isolés avec leurs problèmes. Ils pensent également que, réunis, les hommes peuvent s'entraider et se conseiller et qu'ils sont susceptibles de tirer des enseignements des expériences des autres.

« (...) il faut qu'ils s'en parlent entre hommes, de leur violence entre hommes, comment ils ont exercé leur pouvoir, (...) parce que il faut briser l'isolement des hommes, l'isolement de leur culpabilité puis il faut les mettre avec les autres hommes, il faut qu'ils travaillent en groupe(...)» (intervenant 8)

3.2.3.2 Des intervenants qualifiés

Cinq répondants ont fait valoir l'importance que les intervenants soient qualifiés et possèdent une expertise en matière de violence conjugale.

« Je dis pas qu'il faut vraiment que ce soit un psychologue mais quelqu'un qui a des compétences puis qui a de l'écoute, puis qui comprend c'est quoi le problème.» (intervenant 6)

Parmi ces cinq répondants, deux ont en outre exprimé l'avis que l'intervention doit se fonder sur des données scientifiques et non seulement sur le modèle de guérison autochtone.

«L'intervention auprès des conjoints violents tienne compte des recherches récentes, pas juste du cadre culturel, quant à moi le cadre

culturel ça va bonifier le cadre clinique des recherches récentes sur comment les hommes font des demandes d'aide, c'est comment ça marche la thérapie avec les hommes.» (intervenant 2)

3.2.3.3 Des interventions concertées

Trois répondants ont souligné l'importance de la concertation entre les divers services et intervenants. Ils considèrent que les intervenants doivent travailler ensemble, et partager leurs visions des problèmes et les avenues de solutions dans lesquelles ils veulent s'engager:

«Il faut pas que ce soit coupé du reste des autres services.» (intervenant 2)

«C'est en travaillant tous ensemble qu'on va vraiment comme diminuer ça. (...). Tout le monde, le dispensaire, la santé mentale, les services sociaux (...) ceux que ça touche dans le fond.» (intervenant 6)

3.2.3.4 Un processus à long terme

Sept participants ont souligné la nécessité que le travail auprès des conjoints violents soit envisagé à long terme. Compte tenu de la profondeur des problèmes, de la nature des changements attendus, il faut, selon eux, prévoir des actions de longue durée.

«C'est que l'intervention doit se faire à long terme, c'est pas quelque chose que tu vas l'envoyer dans un centre et après lui dire: «o.k. tu vas être correct, tu vas fonctionner.» (intervenant 10)

3.2.3.5 Un engagement volontaire des conjoints violents

Selon deux répondants enfin, pour être efficace, le traitement doit être offert sur une base volontaire. Dans leur perspective, il est inutile de forcer les hommes à s'engager dans une forme ou une autre de traitement.

«Si l'homme ne veut pas arrêter, on ne peut pas le forcer à arrêter même si on donne un traitement. Il faut que l'homme il désire s'en sortir (...). Il faut qu'il le fasse pour lui, qu'il désire vraiment changer.» (intervenant 6)

CHAPITRE 5

DISCUSSION DES RÉSULTATS

Notre recherche, exploratoire et descriptive, visait à identifier les conceptions, qu'ont de la violence conjugale, des intervenants dans la réserve algonquine de Lac Simon. Nous voulions aussi connaître leurs explications de la violence conjugale masculine ainsi que leurs opinions concernant l'intervention dont devraient bénéficier les conjoints violents de la communauté. Leurs points de vue devaient permettre une meilleure compréhension des dimensions particulières du phénomène dans la réserve et de ce qui peut être fait pour tenter de l'enrayer.

La section qui suit a pour objet de cerner les principaux éléments qui se dégagent des données recueillies et de les mettre en relation avec ce que l'on retrouve dans les écrits sur le sujet. Nous commentons les résultats en regard des trois objectifs spécifiques que nous poursuivions. Dans la dernière partie de la discussion, quelques avenues de recherche sont soumises.

1. Définition de la violence conjugale.

Sous ce premier thème, notre recherche a permis de faire les constats suivants:

(1) Les répondants ne retiennent pas la dimension du genre dans leurs définitions, (2) ils ne situent pas non plus le problème de la violence conjugale dans la problématique de la violence faite aux femmes, (3) ils la conçoivent généralement comme un problème familial, (4) dont les manifestations sont diverses (5) et ils la comprennent à la fois comme un moyen pouvant servir à imposer le contrôle et comme le résultat d'une perte de contrôle.

Parce qu'ils estiment qu'hommes et femmes peuvent être agresseurs, les participants à la recherche ne font pas de distinction de genre dans leurs définitions de la violence conjugale. Ils la conçoivent comme celle qu'exerce l'un ou l'autre membre du couple sur son ou sa partenaire. Ils insistent pour inclure la violence des femmes dans la définition du phénomène non seulement parce qu'ils reconnaissent son existence, mais parce qu'ils croient qu'elles sont nombreuses à y recourir et qu'elles le font aussi fréquemment. Du reste, une majorité d'entre eux pensent que violence masculine et féminine dans le couple sont comparables et souvent réciproques.

Sous cette dimension, les définitions des intervenants s'opposent à celles d'un grand nombre de chercheurs et de praticiens, de différentes écoles de pensée, qui, se basant sur des données empiriques, conçoivent la violence conjugale comme un problème typiquement masculin (McLeod, 1987; Welzer-Lang, 1991). À l'instar de Straus (1993) et de ceux qui adhèrent à la théorie de la symétrie de la violence, ils pensent que les femmes émettent davantage de comportements violents que les données officielles ne l'indiquent.

Une étude menée récemment par l'Institut de la statistique du Québec montre qu'hommes et femmes sont autant victimes et agresseurs dans les situations de violence conjugale (Berger, 2002). On sait cependant que la fréquence des événements violents est beaucoup plus grande lorsque l'agresseur est l'homme. Les hommes exercent en outre des formes de violence plus brutales et les femmes risquent par conséquent davantage d'être blessées sérieusement lors d'épisodes de violence (Babin, 2002). Les femmes qui subissent la violence d'un conjoint perçoivent d'ailleurs comme une menace réelle la violence de leur partenaire et elles souffrent souvent de détresse psychologique. En contrepartie, la violence qu'ils subissent n'entraîne généralement pas de telles conséquences pour les hommes. L'égalité des chiffres ne signifie donc pas l'égalité des

répercussions. Au-delà du taux de violence, ce sont davantage ses impacts qui permettent d'en évaluer la gravité.

L'analyse des entrevues nous a également révélé que, bien qu'ils reconnaissent les inégalités structurelles qui continuent d'exister entre les hommes et les femmes, les sujets de notre étude ne particularisent pas, comme le font les analyses féministes, la violence faite aux femmes (Rinfret-Raynor et al., 1996). La plupart d'entre eux ne font pas, a priori du moins, de lien entre les inégalités que vivent les femmes dans notre société et le pouvoir qui est exercé sur elles. Ils s'éloignent également de la perspective féministe, qu'adoptent par ailleurs de plus en plus les auteurs (Gelles et al., 1993) en situant le problème au niveau individuel et du couple plutôt qu'au niveau social.

Sans vouloir faire la promotion d'un modèle d'analyse, nous suggérons, considérant la présence encore très forte des stéréotypes sexuels au sein de la population de la réserve et le statut inférieur généralement réservé aux femmes, selon ce que les répondants ont eux-mêmes décrit, que les intervenants soient sensibilisés à la conception féministe du problème. Cette approche fait apparaître l'origine sociale et structurelle de la violence que subissent les femmes. Au-delà de l'analyse individuelle, elle tient compte du contexte historique, social et politique dans lequel la violence se produit.

Cette étude nous a également permis d'apprendre que la majorité des répondants conçoivent la violence conjugale comme une forme parmi d'autres de violence pouvant se produire à l'intérieur de la famille et qu'ils la définissent comme un problème familial. Du reste, la moitié d'entre eux estiment que sa solution requiert des interventions auprès de tous les membres de la famille. En reliant le problème aux interactions entre membres d'une famille, ces répondants s'inscrivent clairement dans la perspective systémique familiale (Dankwort,

1993).

Rinfret-Raynor et al.(1996) soulignent que cette façon d'envisager le problème conduit à privilégier des interventions relatives aux facteurs interdépendants et individuels associés à la violence. L'approche de thérapie familiale, qui découle de ce type d'analyse, vise souvent à sauver le couple. Elle peut alors amener les victimes à croire que la solution à la violence de leur conjoint passe par elles.

Il ressort aussi des définitions qu'ils nous ont données, que les participants assimilent à de la violence tout comportement ou attitude ayant pour but d'imposer son pouvoir à une personne. Cette recherche de domination, à laquelle ils réfèrent et qui constitue l'essence de la violence, peut se manifester non seulement physiquement mais également au niveau psychologique, économique, sexuel, spirituel ou de façon verbale. Dans leurs perspectives, les menaces, les cris, les humiliations et les contrôles divers autant que l'utilisation de la force physique en sont des manifestations. Cette conception rejoint celle qu'adoptent maintenant de manière générale chercheurs et intervenants (Larouche 1993 dans Laughrea et al., 1996). Selon cette conception, la violence conjugale constitue un phénomène composé de plusieurs réalités et dont les différentes formes, qui se situent sur un continuum, peuvent aussi bien apparaître progressivement, de façon combinée ou isolément (Cantin, 1995).

Leur désaccord avec une définition de la violence conjugale restreinte à la seule violence physique est en outre mis en évidence dans la distinction très nette qu'ils font, entre leurs conceptions de la violence conjugale et la représentation que, selon eux, la population de la réserve s'en fait. La description qu'ils font de la conception de la violence conjugale au sein de communauté rejoint le contenu des écrits concernant la conception populaire, dans laquelle seuls les gestes

susceptibles de porter sérieusement atteinte à l'intégrité physique sont définis comme violents (Turgeon,1995 ; Cantin,1995).

L'opinion des répondants sur la façon dont est comprise la violence dans la population suggère qu'un travail de sensibilisation devrait être entrepris (ou poursuivi) auprès des membres de la communauté. Axée sur les dimensions de pouvoir et de contrôle qui entrent en jeu dans les différentes formes de violence et la reconnaissance des impacts de ces manifestations de violence sur les victimes, cette sensibilisation représentée, selon nous, une condition essentielle d'une mobilisation plus importante dans la lutte à la violence sous toutes ses formes.

Tous les répondants reconnaissent enfin les objectifs de contrôle visés par certains agresseurs et par conséquent que le geste violent peut constituer un moyen choisi afin d'imposer ou de maintenir le contrôle sur une autre personne. La très grande majorité d'entre eux pensent néanmoins que l'exercice de la violence peut aussi résulter d'une perte de contrôle causée par l'accumulation de stress, de colère ou de frustration. Bref, dans leur perspective, la violence peut être à la fois expressive et instrumentale en fonction de la présence ou non de l'intention d'imposer une volonté.

Le point de vue, selon lequel le comportement violent constitue une perte de contrôle, soulève toute la question de la responsabilité de l'agresseur. Comment en effet peut-on tenir un individu responsable d'un geste non intentionnel? Il s'inscrit par ailleurs en nette opposition avec la conception féministe, qui le présente comme un acte choisi, sur lequel l'individu violent a entièrement le contrôle (Dankwort, 1993).

2. Explications de la violence conjugale

Notre recherche visait également à identifier et à situer les opinions des intervenants sur les facteurs contributifs et causaux de la violence conjugale. À cet égard, il ressort: (1) que leurs explications sont multifactorielles, (2) qu'ils accordent une grande valeur explicative aux problèmes psychologiques et affectifs des conjoints violents, (3) qu'ils expliquent aussi largement le problème par les modèles de violence auxquels les hommes ont été exposés, (4) que selon eux, l'abus d'alcool et (5) la tolérance du milieu à l'égard de la violence sont d'autres facteurs qui y contribuent et enfin (6) qu'un certain nombre de répondants accréditent la thèse d'une origine socio-politique tandis que les autres la rejettent.

À l'instar des chercheurs et intervenants qui considèrent de plus en plus les facteurs individuels, sociaux et culturels dans leurs analyses de la violence, les répondants ne se limitent pas à un seul niveau d'explication. Ils soulignent et prennent en compte un large éventail de possibilités dans les combinaisons de facteurs explicatifs du phénomène et intègrent dans leurs explications des composantes issues de différentes écoles de pensée.

D'emblée, tous les répondants ont souligné et mis en cause les problèmes psychologiques et affectifs des conjoints violents dans leurs explications de la violence conjugale. Selon eux, c'est parce qu'ils souffrent de divers problèmes (faible estime de soi, dépendance affective, difficultés à communiquer et à exprimer leurs émotions et abus d'alcool) que plusieurs hommes exercent de la violence envers leurs conjointes.

Considérant la popularité encore très grande des théories psychologiques et

psychiatriques pour expliquer la violence (Welzer-Lang, 1991), il n'est pas étonnant que les sujets de notre recherche se situent largement dans une perspective psychopathologique. L'histoire personnelle de beaucoup d'hommes de la communauté, marquée par la violence dont ils ont été victime ou témoin, explique probablement aussi que ceux qui interviennent auprès d'eux se préoccupent de leurs problèmes psychologiques et affectifs. En s'intéressant autant aux facteurs individuels pour expliquer la violence conjugale, les sujets de notre étude s'écartent toutefois de la tendance actuelle chez les chercheurs qui privilégient l'étude des facteurs sociaux en cause (Frankel-Howard, 1989).

Ce résultat soulève en outre de nouveau la question de la responsabilité des agresseurs. On reproche souvent aux modèles explicatifs qui mettent l'accent sur les souffrances des agresseurs de ne pas amener ceux-ci à reconnaître qu'ils sont responsables de leurs gestes violents.

Les intervenants que nous avons interrogés insistent aussi grandement sur les facteurs socioculturels dans leurs explications. Tous accordent une valeur explicative très grande aux modèles de violence qu'ont connus la plupart des conjoints violents de la communauté durant l'enfance dans leurs milieux d'origine. Ils considèrent la violence comme un comportement appris, largement déterminé par les modèles familiaux auxquels les hommes ont été exposés ainsi que les stéréotypes sexuels qu'ils ont intégrés. Bref, ils soutiennent que les conjoints violents reproduisent les façons de faire qu'ils ont vues et apprises.

Leurs points de vue à cet égard rejoignent les théories de l'apprentissage social, des analyses du phénomène de la violence conjugale que l'on retrouve encore beaucoup dans les écrits. L'état de situation que font les intervenants révèle en outre un problème touchant l'ensemble de la communauté et du même coup la

nécessité d'envisager l'environnement dans lequel les personnes évoluent dans l'élaboration de plans d'intervention.

Ayant observé que violence et abus d'alcool se manifestent souvent en conjonction, la grande majorité des répondants considèrent l'abus d'alcool comme un facteur de risque important. Mais, comme ils ont aussi noté que l'usage de la violence n'était pas le fait uniquement de personnes intoxiquées, ils ne font pas de lien de cause à effet entre violence et consommation. Sur ce point, leurs opinions s'opposent à l'idée largement répandue dans la population de la réserve et parmi les agresseurs à l'effet que la violence est causée par l'abus d'alcool. Leur point de vue, selon lequel des hommes qui boivent régulièrement sont plus susceptibles d'exercer de la violence envers les membres de leur famille, est appuyé par plusieurs études.

Autre fait marquant des résultats, tous les participants ont souligné, dans leurs explications, la réaction sociale à l'égard de la violence conjugale. Le silence et l'hésitation à intervenir face à cette question chez les membres de la communauté contribuent largement, selon eux, à la persistance du phénomène parce qu'ils peuvent être interprétés comme une forme d'acceptation et qu'ils ne présentent pas un caractère dissuasif. Ce point de vue rejoint à la fois les théories de l'acceptation culturelle et des échanges ainsi que l'analyse féministe. La théorie de l'acceptation culturelle suggère que la violence est davantage acceptée dans certains milieux. Selon la théorie des échanges, qui propose une analyse des coûts et des bénéfices, la violence peut se manifester si ses coûts sont moins élevés que les avantages qui y sont associés et dans la perspective féministe c'est parce qu'elle est tolérée dans notre société que la violence se maintient.

Les témoignages des intervenants concernant la réaction de la population de la réserve à l'égard de la violence mettent une fois de plus en évidence la dimension communautaire du problème de violence.

Enfin, il ressort que l'analyse structurelle et politique, selon laquelle la colonisation a contribué à la détérioration des conditions sociales dans les milieux autochtones et créé des conditions propices au développement de divers problèmes, dont la violence, compte certains adhérents convaincus parmi les répondants mais également des opposants tout aussi convaincus. Les opinions à cet égard se situent effectivement à l'extrémité de chacun des deux pôles acceptation-rejet. Nous ne pouvons pas relier ce résultat à l'origine ethnique des répondants puisque Autochtones et non-Autochtones se retrouvent dans chacun des deux groupes.

3. Interventions destinées aux conjoints violents.

Notre recherche avait finalement pour but de répertorier les opinions des intervenants sur les objectifs, stratégies et moyens que devraient comporter les interventions destinées aux conjoints violents. À ce chapitre il ressort: 1) que l'aide destinée aux conjoints violents est envisagée à la fois comme un processus thérapeutique, visant principalement la résolution des problèmes intra-psychiques des agresseurs et plus précisément la hausse de leur estime de soi et l'évacuation de leur victimisation et (2) comme un processus éducatif axé sur le développement d'habiletés relationnelles et l'apprentissage de modes de gestion du stress et des frustrations, 3) que tous les répondants préconisent une aide psychologique individuelle 4) et en complément des interventions de groupe.

Nous savions que les répondants relient la violence que des hommes exercent à divers problèmes psychologiques et affectifs qu'ils présentent et que, de façon générale, ils considèrent les conjoints violents comme des personnes souffrantes et fragiles ayant besoin d'aide pour cesser d'être violents. Or, pour les aider à modifier leurs caractéristiques personnelles associées à leurs comportements violents, prendre conscience de l'origine de leur violence et se libérer de leur

propre victimisation, ils sont d'avis que ceux-ci doivent bénéficier d'interventions de type thérapeutique.

L'accent qu'ils mettent, dans leurs explications, sur le manque d'aptitudes des hommes les amène également à préconiser des interventions de nature éducative. Conformément au modèle cognitif-behavioral (Dankwort, 1993; Rondeau, 1989), ils estiment que les conjoints violents doivent bénéficier d'enseignements afin de développer des habiletés relationnelles et de gestion des émotions qu'ils n'ont pas.

Fait marquant au chapitre de l'intervention, tous les répondants recommandent, considérant le sérieux des problèmes personnels des conjoints violents, que ces derniers aient accès à une aide individuelle. Idéalement ce suivi serait dispensé par un intervenant formé en psychologie.

Dans les écrits, cette forme de thérapie est souvent considérée inefficace pour responsabiliser les conjoints violents (Béliveau, 1991). De plus, la dimension communautaire du problème de violence, devrait, selon nous, inciter les intervenants à dépasser le cas à cas et à envisager des interventions de dépistage et de prévention destinées à l'ensemble de la communauté.

Enfin, s'ils jugent essentielle l'intervention individuelle, les répondants recommandent des interventions de groupe. Leurs recommandations à cet égard s'appuient sur les arguments généralement retenus par les programmes d'intervention destinés aux conjoints violents, à savoir permettre aux hommes de briser l'isolement, de partager leurs expériences et de recevoir du support.

Avenues de recherches

Les intervenants qui ont participé à notre recherche ont insisté sur la violence commise par les femmes dans la communauté. Étant donné que ce type de violence ne constituait pas l'objet de notre étude nous n'avons pas exploré les aspects de son origine, de ses manifestations et de sa fonction sociale. Nous pouvons néanmoins penser que les comportements des conjoints violents, que les intervenants assimilent à de la violence, valent aussi pour les femmes comme la question de la définition de la violence conjugale leur a été posée sans égard au sexe de l'agresseur. Quoi qu'il en soit, les points de vue exprimés concernant la violence féminine justifient certainement une exploration plus poussée du phénomène que plusieurs ont évoqué.

L'étude de la violence féminine permettrait d'apprendre si ce type de violence se distingue de la violence masculine et, le cas échéant, en quoi elle se différencie. Davantage d'informations contextuelles notamment pourraient nous indiquer si elle est réactionnelle ou défensive ou s'il s'agit de gestes de contrôle et de domination.

L'apprentissage social de la violence et plus particulièrement la transmission intergénérationnelle, que tous les intervenants retiennent dans leurs explications, suggère par ailleurs d'interroger les jeunes sur leurs conceptions de la violence et les causes qui lui attribuent. Dans cette perspective, les jeunes qui sont confrontés à la violence dans leur environnement sont plus susceptibles de la reproduire. Sachant cela il importe d'intervenir de manière préventive auprès d'eux. La connaissance de la compréhension des jeunes de ce qui constitue de la violence et de ses causes pourrait vraisemblablement servir de base à l'élaboration de programmes de prévention à leur intention.

Enfin, la réaction sociale à l'égard de la violence, qui nous a été rapportée, met en

évidence la nécessité de la mobilisation de toute la population dans la lutte à la violence conjugale. Il serait donc certainement opportun de connaître ce que les gens dans la communauté souhaitent en terme d'actions. Plus celles qui seront mises en place correspondront à leur attentes et compréhensions plus ils seront susceptibles, selon nous, de s'engager dans ces actions.

CONCLUSION

La violence conjugale en milieu autochtone prend des proportions alarmantes. Elle constitue, comme dans la plupart des autres communautés, un problème très sérieux dans la réserve de Lac Simon. L'ampleur du problème commande de poursuivre la réflexion sur la question. Sur la base de cette réflexion, de nouvelles actions pourront éventuellement être proposées en vue de l'enrayer. C'est précisément dans cet esprit que nous avons interrogé des intervenants dans le milieu sur leurs conceptions du phénomène, les explications qu'ils lui donnent ainsi que sur leurs opinions quant à l'intervention à offrir aux conjoints violents.

Les nombreuses études portant sur la violence conjugale révèlent différentes façons de la concevoir, de l'expliquer et d'intervenir face à elle. En choisissant d'interroger des intervenants sur ces aspects de la question, nous avons postulé que leurs opinions nous permettraient de mieux comprendre la réalité vécue à Lac Simon en cette matière.

La méthodologie qualitative, à laquelle nous avons eu recours pour réaliser notre étude, nous a permis d'appréhender le discours des participants de manière approfondie. Leurs définitions et explications de la violence conjugale ainsi que les modes d'intervention auprès des conjoints violents qu'ils préconisent ont été mis à jour par l'analyse de contenu des entretiens que nous avons menés auprès d'eux. La méthode d'analyse ainsi que la taille réduite de notre échantillon ne permettent toutefois pas la généralisation des résultats à l'ensemble des intervenants dans la communauté.

À plusieurs égards, les points de vue des intervenants se rejoignent. Sous certains

aspects cependant, comme c'est aussi le cas parmi les chercheurs, leurs opinions diffèrent et parfois même s'opposent. Nous pouvons aisément comprendre qu'ils adoptent des points de vue différents tenant compte de leurs origines, formations et expériences diverses. Les tendances qui se dégagent des propos qu'ils ont tenus soulèvent par ailleurs des interrogations, principalement en regard de la violence féminine. Ils révèlent également l'étendue du problème de violence conjugale dans la communauté, la réaction mitigée du milieu à l'égard de cette violence ainsi que l'accent mis par les participants sur une analyse et des interventions individuelles face au phénomène.

Les divergences de points de vue chez les intervenants, notamment sur la question des impacts de la colonisation, soulèvent la question du message que ceux-ci envoient à la population. Dans une petite communauté comme celle de Lac Simon, l'unité de pensée chez les acteurs sociaux revêt, selon nous, une grande importance pour la cohérence et l'efficacité des mesures mises en place. Nous estimons qu'il s'agit d'un élément essentiel de la réussite des actions en matière de dépistage, de prévention et de traitement. À Lac Simon, non seulement les intervenants sont-ils peu nombreux, ils travaillent le plus souvent de manière isolée. Or, nous pensons qu'ils auraient avantage à se regrouper et à se concerter pour travailler à l'élaboration de stratégies d'intervention cohérentes et efficaces. L'importance de la concertation, déjà soulignée par certains auteurs, a du reste été soulevée par quelques participants.

Probablement parce qu'en vertu des mandats qui leur sont confiés ils offrent principalement des services individuels, les intervenants ont tendance à privilégier les facteurs liés aux individus dans leurs explications de la violence conjugale et par conséquent à envisager des solutions individuelles. Sans vouloir remettre en question ce type d'analyse et de services, nous pensons qu'ils devraient également aborder le problème sous un angle communautaire. Les écrits révèlent que les Autochtones définissent la violence conjugale comme un

problème communautaire. L'adoption, par les intervenants, d'une perspective plus globale favoriserait certainement un rapprochement entre leur compréhension du phénomène et celle qu'en ont les gens du milieu.

Par ailleurs, tous les intervenants interrogés se sont montrés préoccupés par la réaction de la population à l'égard de la violence. Leurs points de vue à cet égard commandent des actions au niveau communautaire. Raison de plus donc, pour qu'au delà de leurs interventions individuelles, ils envisagent des actions visant l'ensemble de la communauté.

En outre, la grande valeur explicative qu'ils accordent à l'apprentissage social de la violence suggère l'élaboration d'interventions de nature préventive, à l'intention des jeunes, afin qu'ils ne reproduisent pas les modèles auxquels ils sont exposés dans leur environnement ainsi qu'une sensibilisation des parents à la nature et aux impacts de la violence.

Enfin, au terme de cette étude, nous sommes plus que jamais convaincue que la violence conjugale à Lac Simon constitue un problème qui requiert des actions non seulement au niveau des individus et des couples, mais également au niveau de l'ensemble de la communauté. La nature communautaire du problème devrait par ailleurs interpeller les dirigeants politiques qui sont, à notre avis, bien placés pour assurer un leadership dans la lutte à la violence conjugale. Nous croyons en effet qu'une prise de position ferme de leur part contre la violence enverrait un message clair à la population et pourrait éventuellement permettre d'enrayer le silence et la tolérance et entraîner la population vers un changement de valeurs. Chaque individu agit en fonction des normes sociales qui régissent ce qui est acceptable et ce qui l'est moins.

BIBLIOGRAPHIE

Adams, David, *Interventions d'inspiration féministe à l'intention des maris violents*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et bien-être social Canada, 1988.

Allmand, William, Guèvremont, Clément et Ouellet, Guy, " La thérapie de groupe vue de l'intérieur" in Broué et Guèvremont, *Quand l'amour fait mal*, Éditions Saint-Martin, Montréal, 1989, p-31-43.

Babin, Caroline, *La violence des femmes : un nouveau phénomène*, Le Devoir, 15 juillet 2002.

Bardin, Laurence, *L'analyse de contenu*, Presses Universitaires de France, 1^e édition, 1977.

Beaulieu, Alain, *Les Autochtones du Québec*, Fides, 1997.

Bélangier, Steven, *Une approche multifactorielle de la violence conjugale*, Intervention, numéro 106, Avril, 1998, p.73-78.

Béliveau, Jean-Pierre, *Développement d'un programme d'intervention auprès de l'homme violent selon une perspective interactionniste*, mémoire présenté à l'Université du Québec à Rimouski, octobre 1991.

Berger, François, *Les hommes aussi se plaignent de violence conjugale*, La Presse, 8 juillet 2002.

Bernard, Sylvie, *Le cercle de guérison : Survivre à la violence? Une stratégie de traitement global en milieu autochtone*, Mémoire de maîtrise en Anthropologie, Université Laval, mai 1995.

Biron, Jean-Marc, *La justice en milieu autochtone*, Relations, septembre 1996.

Blanchet, Suzanne, *La violence et les femmes*, Santé Société, volume 14, numéro

4, automne 1992, p58-61.

Boivin, Hélène, *La santé mentale des autochtones au Québec*, travail présenté au Secrétariat du Comité de la Santé mentale du Québec, été 1989.

Bourassa, Chantal et Turcotte, Daniel, *Les expériences familiales et sociales des enfants exposés à la violence conjugale: Des observations tirées de leurs propos*, Intervention, numéro 107, juin, 1998, p7-18.

Cantin, Solange, *Les controverses suscitées par la définition et la mesure de la violence envers les femmes*, Service social, volume 44, numéro2, 1995, p 23-33.

Cliche, Pierrette, *La violence féminine*, Essai présenté à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, 1998.

Comité canadien sur la violence faite aux femmes, rapport final. *Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité*. Canada, 1993.

Condition féminine Canada, *À l'aube du XXIe siècle: Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, 1995.

Condition Féminine Canada, *Rapport du Gouvernement du Canada à la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies*, , Décembre, 1998.

Conseil Consultatif Canadien sur la situation de la femme, *La violence faite aux femmes par les hommes, la brutalité de l'inégalité*. Ottawa, 1991.

Dankwort, Jürgen, *Une conception alternative de la violence conjugale : vers une intervention efficace auprès des hommes violents*. Service Social, 37, nos. 1-2, 1988, p. 86-119.

Dankwort, Jürgen, *Violence against women: varying perceptions and intervention practices with women abusers*, Intervention, numéro, 92, 1993.

Dankwort, Jürgen, *Détourner la violence conjugale? Vers une intervention efficace auprès des hommes violents* in Welzer-Lang, D., Filiod, J.-P, eds, Des

hommes et du masculin, Presses universitaires de Lyon, 93-126, 1992.

Daunais, Jean-Paul, "L'entretien non directif", in Gauthier Benoit et al. (sous la direction de), *Recherche sociale*, Presses de l'Université du Québec, 1992, p 273-293.

De Ketele, Jean-Marie et Roegiers, Xavier, *Méthodologie du recueil d'informations*, De Boeck Université, Bruxelles, 1991.

Deslauriers, Jean-Pierre, *Les méthodes de la recherche qualitative*, Presses de l'Université du Québec, Sillery, 1987.

Deslauriers, Jean-Pierre, *Recherche qualitative*, guide pratique, McGraw Hill, éditeurs, 1991.

Desmarais, Danielle, *Violence familiale, pauvreté et autonomie politique : défis des femmes autochtones québécoises*. Nouvelles pratiques sociales, vol. 6, no. 1, 1993, p. 15-31.

Dobash, R.E. et R.P. Dobash, *Violence Against Wives: A Case Against The patriarchy*, New York, MacMillan Publishing Co., 1979.

Dutton, Donald G. et Susan K. Golant, *De la violence dans le couple*, Bayard Éditions, Paris, 1996.

Fiddler, Sid, *Aboriginal Social Work and Social Services Educators Network*, Wunska, Family violence prevention division, Health Canada, March, 1994.

Forum Droits et Libertés, Bulletin de la Commission des droits de la personne du Québec, *La violence faite aux femmes*, , Juin 1993.

Frank, Sharlene, *Family violence in Aboriginal Communities*, A first nation report, Victoria, 1992.

Frankel-Howard, Deborah, *La violence familiale : examen des écrits théoriques et cliniques*, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, 1989.

Gauthier, Sonia, *Le traitement judiciaire de la violence conjugale: Analyse comparée d'une cohorte de justiciables*, Thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, décembre 1998.

Gelles, Richard J., *Intimate Violence in families*, 3rd ed, Sage publications, 1997.

Gelles, Richard J., Loseke, Donileen, R. ed. *Current Controversies on Family Violence*, Sage Publications, Newbury Park, California, 1993.

Gelles, Richard J., «Social Structure and Family Violence» in *Current Controversies on family Violence* in Gelles, Richard J., Loseke, Donileen R., ed., 1993, p 31-43.

Gouvernement du Québec, *Prévenir, dépister, contrer, Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de la Sécurité publique, Ministère de l'éducation, Secrétariat à la famille, 1995, 77 p.

Holmes, Mark et Lundy, Colleen, *Thérapie de groupe pour hommes violents : Une approche profémiste*, Santé mentale au Canada, 1990.

Kurz, Demie, «Physical assaults by husbands: A major social problem» in *Current Controversies on family Violence*, Gelles, Richard J., Loseke, Donileen R., ed., 1993, p 88-103.

Lachapelle, Hélène et Forest, Lucie, *La violence conjugale Développer l'expertise infirmière*. Presses de l'Université du Québec, Ste-Foy, 2000.

Larocque, Emma D., *La violence au sein des collectivités autochtones*, Santé Canada, 1993.

Larouche, Ginette, *Agir contre la violence*, Les éditions de la pleine lune, Montreal, 1987.

Laughrea, Kathleen, Bélanger, Claude et Wright, John, *Existe-t-il un consensus pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale ?*

Santé mentale au Québec, 1996, XXI, 2, p. 93-116.

L'Ecuyer, René, *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu*, Méthode GPS et concept de soi, Presses de L'Université du Québec, 1990.

Lemieux, Denise, «La violence conjugale», in Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (sous la direction de), *Traité des problèmes sociaux*, Institut québécois de recherche sur la culture, Québec, 1995, p. 337-361.

Lemire, Guy, Brochu, Serge et Rondeau, Gilles, *Le traitement auprès des personnes incarcérées pour une courte période et auprès des contrevenants en probation: recension des écrits*, Université de Montréal, Centre interdisciplinaire de criminologie comparée, 1996.

Lévesque, Carole, *D'ombre et de lumière*, Nouvelles pratiques sociales, Les Presses de l'université du Québec, Montréal, vol.3, no.2, 1990.

Levinson, David, *Family violence in cross-cultural perspective*, Sage publications, Newbury Park, California, 91320, 1989.

Lindsay, Jocelyn, Ouellet, Francine et Saint-Jacques, Marie-Christine, *Les groupes de traitement pour conjoints violents*, Recension critique portant sur le traitement, son efficacité, sa mesure. Centre de recherche sur les services communautaires, École de Service Social, Université Laval, octobre 1991.

MacLeod, Linda, *La femme battue au Canada*, un cercle vicieux, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1980.

MacLeod, Linda, *Pour de vraies amours...prévenir la violence conjugale*, Conseil Consultatif Canadien sur la Situation de la Femme, Ottawa, 1987.

Maracle, Sylvia, *La violence familiale : Perspectives autochtones*, Vis à vis, volume 10, numéro 4, printemps, 1993.

Mayer, Robert et Ouellet, Francine, *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux*, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1991.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, avril 2000, *Toxicomanie et violence conjugale une interaction complexe*, Comité permanent de lutte à la toxicomanie, Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux, 1987, *Une politique d'aide aux femmes violentées*, édition révisée, Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, *Intervention auprès des conjoints violents, orientations*, Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1994, *La violence familiale, une approche systémique*, Gouvernement du Québec.

Ministère de la Justice et du Solliciteur Général, 1986, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, Gouvernement du Québec.

Ministère de la sécurité publique, 2001, *Statistiques sur la violence conjugale au Québec en 2000*, Gouvernement du Québec.

Moisan, Marie, *Pour que cesse l'inacceptable : Avis sur la violence faite aux femmes*. Conseil du Statut de la Femme, avril 1993, 115 p.

Moisan, Marie et Bonfanti, Christiane, *La violence conjugale au Québec : Un sombre tableau*, Conseil du Statut de la Femme. février 1994, 93 p.

Mucchielli, Roger, *L'analyse de contenu des documents et des communications*, 7^e édition, Paris, Editions ESF, 1991.

Myers, Karen, *Sommaire des projets de recherche et développement entrepris par les affaires correctionnelles en matière de violence conjugale*, Solliciteur du Canada, 1995.

Nadeau, Carole-Line, *Le dire pour guérir*, La Gazette des Femmes, Mars-Avril, 1996.

O'Leary, Daniel K., "Through a Psychological Lens Personality Traits, Personality Disorders, and Levels of Violence" in *Current Controversies on family Violence*,

Gelles, Richard J., Loseke, Donileen R., ed., 1993, p 7-27.

Ouellet, Francine, Lindsay, Jocelyn, Clément, Michèle et Beaudoin, Ginette, *La violence psychologique entre conjoints, Tome 1, ses représentations selon le genre*, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Juin, 1996, 168 p.

Paquet-Deehy, Ann, Rinfret-Raynor, Maryse et Larouche Ginette, *Apprendre à intervenir auprès des femmes violentées*, Université de Montréal, École de service social, 1992.

Pelletier, Clotilde et Laurin, Carole, *État des lieux, violence et santé mentale chez les autochtones du Québec*, Association des femmes autochtones du Québec, 1993.

Pelletier, Clotilde, *Violence, contrôle social et justice*. Relations, septembre 1996.

Pelletier, Clotilde, *La lutte contre la violence en milieu autochtone : initiatives et espoirs de femmes autochtones du Québec*, Cuso Québec, Montréal, 1999.

Petawabano, Bella H., Gourdeau, Éric, Jourdain, Francine, Palliser-Tulugak, Aani et Cossette, Jacquelin, *La santé mentale et les autochtones du Québec*. Ed. Gaétan Morin, 1994, 146 p.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, *La violence conjugale...c'est quoi au juste? c'est un moyen pour un homme de contrôler sa conjointe*, Montréal, 1990.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale, *Un grain de sable dans l'engrenage, Pistes de solution pour contrer la violence conjugale*, Montréal, 1994.

Rinfret-Raynor, Maryse, Ouellet, Francine, Cantin, Solange et Clément Michèle, *Unis pour le meilleur mais surtout pour le pire : La violence conjugale*, Interface, volume 17, numéro 5, septembre-octobre 1996, p.29-37.

Rinfret-Raynor, Maryse, Cantin Solange, «Violence conjugale rapportée par les femmes s'adressant aux services sociaux», in *Violence conjugale*, sous la direction

de Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin, Boucherville, Gaëtan Morin éditeur, 1994, p.3-22.

Rogers, Karen, *La violence conjugale au Canada*, Tendances sociales canadiennes, numéro 34, automne 1994, p2-9.

Rondeau, Gilles avec la collaboration de Monique Gauvin et Juergen Dankwort, *Les programmes québécois d'aide aux conjoints violents : rapport sur les 16 organismes existants au Québec*, Planification-évaluation, Santé et Services sociaux, février 1989.

Rondeau, Gilles, «La violence familiale», in Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (sous la direction de), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1995, p. 319-335.

Rondeau, Gilles, Brochu, Serge, Lemire, Guy et Brodeur, Normand, *La persévérance des conjoints violents dans les traitements qui leur sont imposés*, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, Mars, 1999.

Roy, Claude, *L'aide aux conjoints violents*, Pensons famille, volume 8, numéro 50, juin, 1997, p 9-14.

Santé Canada, *La violence familiale au sein des collectivités autochtones: Une perspective autochtone*, 1996.

Santé Canada et Affaires Indiennes et du Nord, *Guide de Ressources en matière de violence familiale à l'intention des communautés autochtones*, 1993.

Santé mentale au Canada, *La nouvelle initiative de lutte contre la violence familiale*, mars, 1992, p. 37-42.

Sinclair, Déborah, *Pour comprendre le problème des femmes battues: un guide d'intervention*, Toronto, Ontario Ministry of Community and Social Services, Family Violence Program, Librairie du gouvernement de l'Ontario, 1985.

Soleres, Nicolas, *La campagne du ruban blanc Campagne mondiale des hommes contre les violences faites aux femmes*, dans Nouvelles approches des hommes et du

masculin, 2000, p. 321-324.

Sorensen, Bo Wagner, *La violence conjugale : simple symptôme ou geste planifié* dans l'ordre social, Service Social, volume 44, numéro 2, 1995.

Statistique Canada, *Résultat d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe*, Juristat, volume 14, numéro 9, mars 1994.

Statistique Canada, *Violence familiale au Canada - un profil statistique*, Le quotidien, 28 mai 1998.

Straus, Murray A., «Physical Assaults by Wives A Major Social Problem» in *Current Controversies on family Violence*, Gelles, Richard J, Loseke, Donileen R, ed., 1993, p. 67-85.

Turgeon, Joane, «Etude de la conception de la violence conjugale et évaluation de sa sévérité», in *Violences dans les relations affectives: représentations et interventions*, Actes du colloque tenu à Chicoutimi le 23 mai 1995 dans le cadre du 63^e Congrès de l'Acfas, CRI-VIFF, mai 1996.

Welzer-Lang, Daniel avec la collaboration de Françoise Roux, *Les hommes violents*, Lierre et Coudrier éditeur, Paris, 1991, 331 pages.

Welzer-Lang, Daniel, *Nouvelles approches des hommes et du masculin*, Collection Féminin et Masculin, Presses universitaires du Mirail, 2000.

Whipp, Kathleen, *Traditional and current status of Indian women : Keys to analysis and prevention of wife battering on reserves*, School of Social Work, Carleton University, November, 30, 1985.

Wunska, *Family Violence in Native Communities*, Ottawa, 1994.

Consentement à l'enregistrement

Recherche sur la violence conjugale dans la communauté de Lac Simon

Je consens, par la présente, à ce que l'entretien que j'aurai avec Jocelyne Audet, étudiante à la maîtrise en service social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, dans le cadre de sa recherche sur la violence conjugale dans la communauté de Lac Simon, soit enregistré.

J'ai reçu l'assurance que toutes les informations recueillies dans le cadre de la recherche seront traitées de façon confidentielle et qu'outre l'étudiante les seules personnes qui auront accès aux contenus des entretiens sont sa directrice de recherche et la secrétaire qui les transcrira et que celles-ci seront aussi tenues à la plus stricte confidentialité.

Il a été entendu également que l'enregistrement serait détruit dès que les fins pour lesquelles il sera produit auront été accomplies et que toute information rapportée dans la recherche le serait sous le couvert de l'anonymat.

Signature de la personne interviewée: _____

**Jocelyne Audet, étudiante à la
maîtrise en service social:** _____

Date: _____

Annexe B

Guide d'entrevue

Recherche sur la violence conjugale dans la communauté de Lac Simon

Expériences et activités des intervenants

Objectif: Cerner le profil des intervenants interviewés

1) Parlez moi de votre travail dans la communauté.

- Formation
- Fonctions occupées
- Depuis combien de temps ?

Définition de la violence conjugale

Objectif: Mettre au jour les façons de concevoir la violence conjugale chez les intervenants sociaux et politiques de Lac Simon

1) J'aimerais savoir d'abord comment vous définissez la violence conjugale?

- Comment elle se manifeste? (sous quelles formes?)
- Comportements et attitudes associés aux différentes formes
- Qui l'exerce ?
- Dans quelles circonstances?

2) Quelle distinction faites-vous, si naturellement vous en faites une, entre la définition légale de la violence conjugale (qui comprend les voies de fait, menaces, harcèlement), la conception

que la population de Lac Simon en général en a (conception populaire), et votre propre définition de la violence conjugale?

Explications de la violence conjugale

Préciser à cette étape que nous entendons par violence conjugale celle exercée par des hommes envers leurs conjointes

Objectif: Cerner les façons de comprendre la violence conjugale en général et le phénomène particulier qui existe à Lac Simon chez les intervenants socio-politique de la communauté.

- 1) Quelle explication donnez-vous au comportement de l'homme violent envers sa conjointe ?
 - Les causes principales de la violence conjugale ?
 - **S'agit surtout d'un problème individuel (lié surtout aux caractéristiques de l'agresseur et ou de la victime, d'un problème de couple (difficultés de communication, incompatibilité) ou d'un problème social (phénomène étendu de contrôle de l'homme sur la femme) ?**
 - Comportement inné, appris, choisi ?

Maintenant J'aimerais que vous me parliez de façon plus spécifique de votre connaissance et de votre compréhension du phénomène de la violence conjugale dans la communauté de Lac Simon?

- 2) Comment comprenez-vous le problème de la violence conjugale à Lac Simon?
- 3) Comment expliquez-vous son incidence élevée dans le milieu, qu'elle touche une proportion si grande de la population ?
 - valeur explicative accordée au rôle des modèles sociaux et familiaux dans le développement de la violence conjugale à Lac Simon ?

- opinions et croyances des personnes de la communauté au sujet des rôles des membres des deux sexes
 - impacts de ces opinions et croyances sur le recours à la violence
- 4) Comment la population de la réserve réagit-elle face à la violence conjugale dans la communauté?
- Niveau de violence accepté
 - Impacts de la tolérance
- 5) J'aimerais connaître votre opinion sur la thèse selon laquelle divers facteurs historiques, sociaux et politiques (colonisation, perte du territoire, pensionnat, loi sur les Indiens etc) ont favorisé le développement de problèmes sociaux sérieux, dont la violence, dans les milieux autochtones ?

Intervention auprès des conjoints violents

Objectif: Connaître les opinions des intervenants sur les mesures qui pourraient être offertes aux conjoints violents de Lac Simon dans le but de solutionner le problème de violence conjugale.

Préambule: Les intervenants dans le domaine s'entendent généralement pour dire que la lutte à la violence conjugale requiert aussi une intervention auprès des hommes, un traitement approprié des conjoints violents

- 1) Que pensez-vous de cette idée d'offrir un traitement aux conjoints violents ?
- 2) Quelle idée vous faites-vous d'une intervention adaptée spécifiquement aux besoins des conjoints violents de Lac Simon
 - Que devrait-elle viser ?
 - Le type de moyens et de stratégies devrait-elle comporter ?
 - Qui devrait l'offrir?

- La place de l'intervention socio-judiciaire (police, tribunal services correctionnels) dans la lutte à la violence conjugale à Lac Simon ?

ANNEXE C

Vald'Or, le 30 mai 2000

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame, monsieur

J'aimerais, par la présente, vous faire part d'une recherche que je compte réaliser dans la communauté de Lac Simon et, par la même occasion, solliciter votre participation à ce projet. Cette recherche constitue une exigence du programme de maîtrise en travail social de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, programme dans lequel je suis engagée depuis janvier 1997.

Comme vous le savez, j'agis comme agente de probation à Lac Simon depuis plusieurs années. Mon travail dans la communauté m'a amené à m'intéresser aux différents problèmes sociaux qu'on retrouve dans le milieu et notamment à la violence conjugale. Parmi les personnes de la réserve qui me sont référées par la Cour, un grand nombre le sont après avoir été reconnues coupables d'infractions associées à de la violence conjugale et cette seule donnée suffit à me convaincre qu'il s'agit d'un problème sérieux qui mérite qu'on s'y intéresse.

Par ailleurs, je sais que dans l'exercice de vos fonctions vous êtes aussi régulièrement confronté au problème de la violence conjugale et que par conséquent vous avez développé une expertise sur le sujet. C'est d'ailleurs en raison de votre expérience et de vos connaissances que je demande votre collaboration à ma recherche. Je suis persuadée que votre témoignage peut apporter un éclairage très intéressant et contribuer à l'avancement des connaissances sur la question de la violence entre conjoints à Lac Simon.

De façon spécifique, ma recherche portera sur les façons de définir et d'expliquer la violence conjugale chez les intervenants sociaux et politiques de la communauté et sur les interventions auprès des hommes violents que ces mêmes intervenants préconisent.

Vous comprendrez donc que c'est à titre d'intervenant communautaire que vous êtes appelé à collaborer à cette recherche et que votre collaboration est essentielle pour en assurer la validité.

Si comme je le souhaite, vous acceptez de participer à la recherche, je vous ferai parvenir, dans un premier temps, une synthèse du guide d'entrevue à partir duquel je prévois vous

interroger. Ce document devrait vous permettre à la fois de mieux comprendre l'objectif de la recherche et de vous préparer à répondre aux questions. Je vous rencontrerai ensuite dans le cadre de l'entrevue de recherche proprement dite, laquelle devrait durer entre une heure et une heure trente. Pour les fins de l'analyse des données, l'entrevue devra être enregistrée et je vous demanderai de signer une autorisation à cet effet. Soyez certain par ailleurs que toutes les précautions seront prises pour assurer la confidentialité la plus stricte des données recueillies.

Maintenant que vous êtes informé des grandes lignes de mon projet, je communiquerai de nouveau avec vous au cours des prochaines semaines pour vérifier d'abord votre intérêt à y prendre part. Je pourrai alors vous fournir plus de précisions sur la recherche et si vous consentez à y participer je conviendrai avec vous d'un moment et d'un lieu où nous pourrions nous rencontrer.

Dans l'espoir d'une réponse positive de votre part, je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

Jocelyne Audet.

ANNEXE D

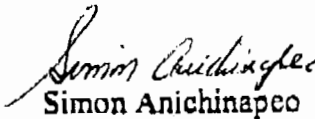
Lac Simon, le 24 mai 2000

Madame Andrée Dionne
Directrice
Services Sociaux Minokin

Madame,

Je vous confirme, par la présente, mon accord à la participation des intervenants des Services sociaux Minokin, à la recherche sur la violence conjugale conduite par Jocelyne Audet, étudiante à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

J'espère, Madame Dionne, cette information à votre satisfaction et je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.


Simon Anichinapeo

Chef du Conseil de bande

Lac Simon,